



Rapport de présentation – Pièce n°1 Diagnostic du territoire Volet Economie - Commerces

SCOT arrêté par délibération du Comité Syndical du 15 décembre 2025



**SOBERCO
ENVIRONNEMENT**



SOMMAIRE

1. Dynamiques générales	3
1.1. Le positionnement régional	3
1.2. Une bonne résistance de l'emploi mais une perte de population active occupée	5
1.3. Une tertiarisation de l'activité, mais un caractère industriel encore fortement ressenti	11
1.4. Un tissu d'entreprises diversifié et qui évolue	13
1.5. L'aménagement économique : un enjeu d'aménagement et de développement.....	15
2. L'industrie	26
2.1. Des activités industrielles encore importantes dans le paysage économique local.....	26
2.2. Des activités fragiles qui emploient de moins en moins.....	26
3. Le secteur tertiaire.....	27
3.1. Les services à la personne en phase de stabilité et un secteur marchand des services à l'entreprise et des commerces en légère croissance	27
3.2. Le tourisme	29
3.2.4. La fréquentation touristique	34
3.2.5. Synthèse des enjeux d'aménagement touristique	36
4. Le volet commerce.....	37
4.1.1. Une offre commerciale certes diversifiée mais largement dépendantes des agglomérations urbaines.....	37
4.1.2. Une évolution importante des surfaces de vente sur les deux bourgs principaux	39
4.1.2. La structuration urbaine de l'offre commerciale.....	40
5. Les activités agricoles	48
5.1. Des activités agricoles très présentes, mais fragiles	48
5.2. Des tissus d'exploitation en forte mutation	49
5.3. Une orientation dominante vers l'élevage bovin lait	50
5.4. Des activités et outils de transformation structurants pour les filières	54
5.5. Des signes de qualité qui tiennent une place majeure dans le fonctionnement des filières	57
5.6. Des activités agricoles qui jouent un rôle dans la charpente environnementale et paysagère du territoire	57
5.7. Des dynamiques et enjeux de diversification des activités	58
5.8. Synthèse des enjeux d'aménagement liés aux activités agricoles ...	62
6. Les activités forestières	67
6.1. Des espaces forestiers importants	67
6.2. Une filière bois qui présente des enjeux de structuration	67
6.3. Des enjeux de gestion et de valorisation de la ressource	69
7. Synthèse des enjeux économiques	72
Annexes	76
ANNEXE 1 : Répartition des emplois en fonction des secteurs d'activités	76

1. Dynamiques générales

1.1. Le positionnement régional

Le Doubs central constitue un territoire rural aux économies diversifiées (industrie, agriculture, foresterie, tourisme, économie résidentielle...), entre les deux pôles d'emploi majeurs de Besançon et de Montbéliard-Belfort qui « rayonnent » sur le territoire.

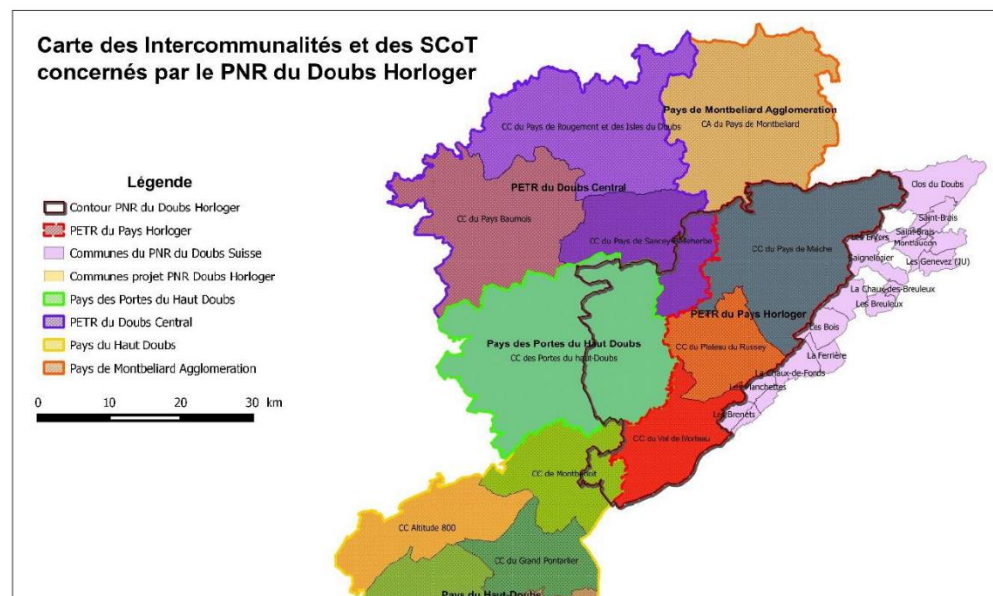
Le territoire dispose de plusieurs atouts de développement économique liés à sa situation régionale. Parmi ces atouts, on notera en particulier :

- La situation sur l'axe majeur autoroutier et ferré « Rhin Rhône », qui peut être un élément d'attractivité à la fois pour l'installation d'entreprises et pour l'installation de résidents qui travaillent dans les agglomérations proches : proximité des gares TGV, des réseaux d'entreprises des agglomérations, bonne desserte autoroutière. La bipolarité du territoire, orienté pour partie vers Montbéliard et pour partie vers Besançon, peut constituer un atout économique à mettre en valeur. Toutefois, le rattachement des entreprises locales aux réseaux d'entreprises des agglomérations tend à diminuer (en particulier avec l'industrie automobile montbéliarde) : l'atout majeur du territoire réside dans la localisation le long de l'axe de développement Rhin Rhône plus que dans la proximité des agglomérations.
- La présence d'une économie agricole et forestière qui connaît des difficultés mais qui représente un potentiel pour l'avenir – deux grands ensembles de développement peuvent être distingués avec d'une part les plateaux du Jura (économie de moyenne montagne dynamique en zone « comté » avec potentiel de valorisation forestière) et d'autre part les collines et vallées du Doubs et de l'Ognon (polyculture – élevage avec une plus grande fragilité de l'économie agricole).
- La localisation sur l'axe de la vallée du Doubs qui présente un potentiel de développement touristique lié en particulier au tourisme « vert » et au

¹ Anciennement CC Entre Dessoubre et Barbèche

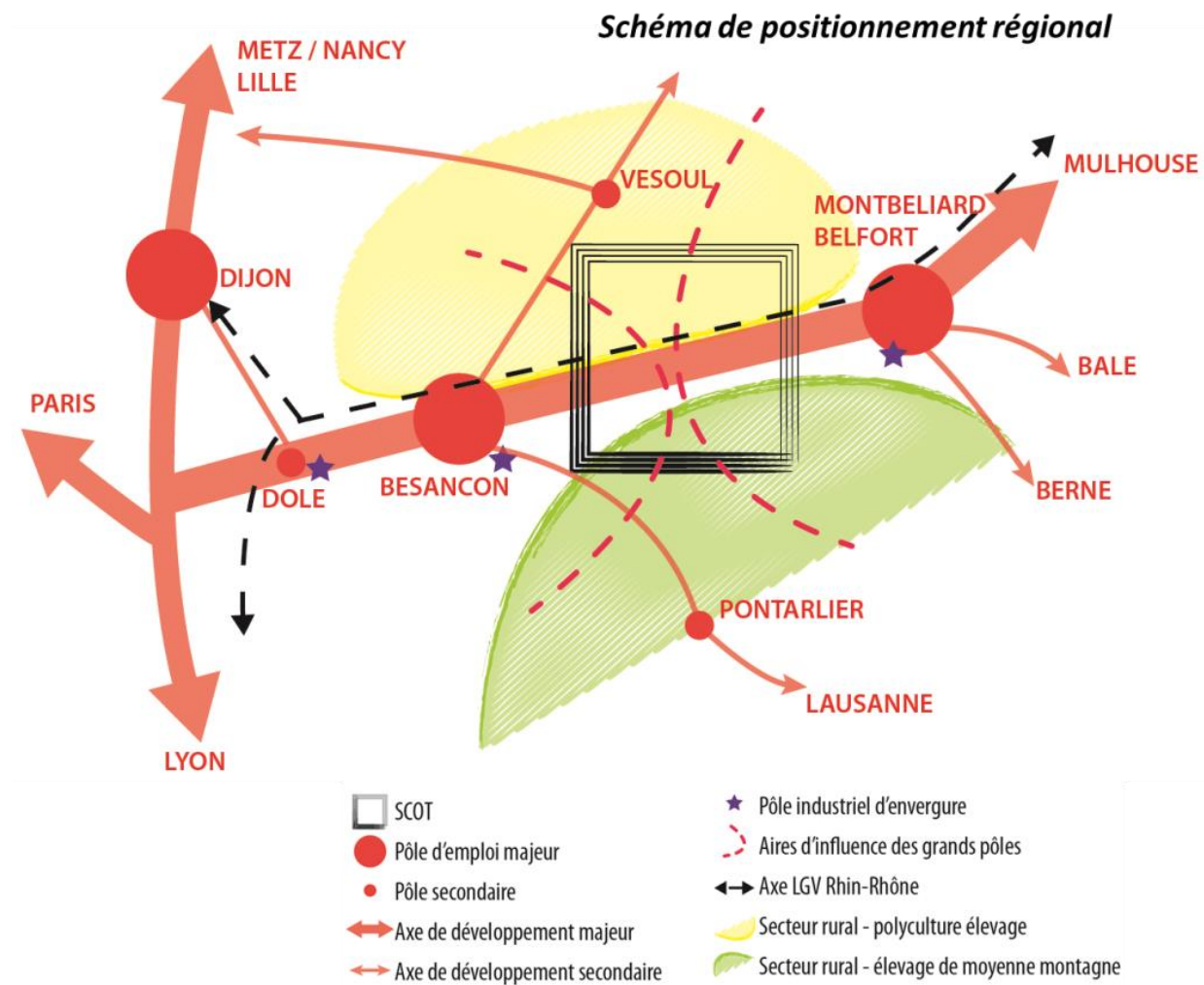
cyclotourisme. Ce potentiel mérite d'être exploité, sans oublier la diversité de l'offre touristique locale avec les plateaux du Jura et la vallée de l'Ognon au Nord.

- L'appartenance de 10 communes du Pays de Sancey-Belleherbe¹ au projet de Charte du PNR² du Doubs Horloger qui peut constituer une opportunité dans le cadre de la révision du SCoT notamment dans le traitement des enjeux environnementaux et le maintien d'une activité horlogère sur ces secteurs.



Entre 1999 et 2010, le territoire a connu une bonne évolution en termes de création d'emploi sur place, avec une croissance de +4,8%. Entre 2010 et 2015, cette évolution a été nulle à quasi nulle (0,1%). Elle a été suivie lors de la période suivante 2015-2021 d'une diminution du nombre d'emplois sur place (-1,9%) soit une perte de quasiment 200 emplois.

² Parc Naturel Régional



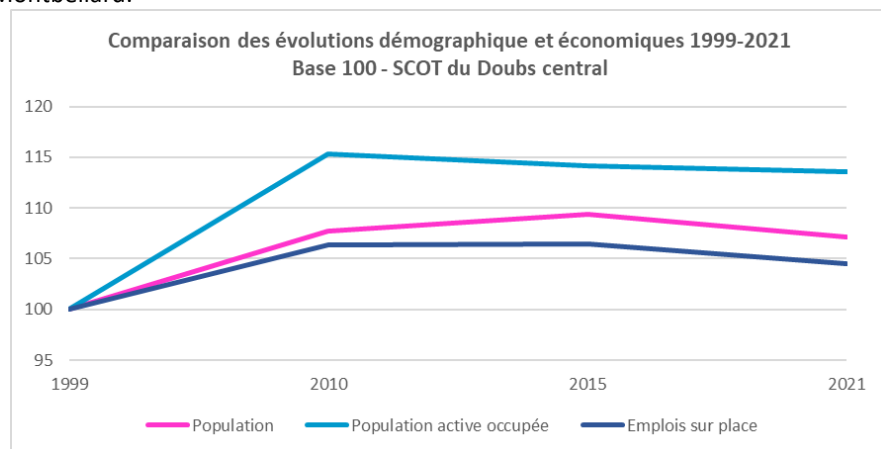
1.2. Une bonne résistance de l'emploi mais une perte de population active occupée

1.2.1. Une bonne résistance de l'emploi

La croissance de l'emploi a connu un coup d'arrêt avec la crise de 2008, la dynamique de création a stagné entre 2010 et 2015. Avec les derniers recensements de 2015 et 2021, on observe que l'emploi sur place a moins résisté qu'aux échelles supra-territoriales : -1,9% entre 2015 et 2021, contre 1,4% dans le Doubs et 0,2% en Région, 3,9% en moyenne nationale.

Le territoire est pourvoyeur d'une partie des emplois, avec 55% d'emplois sur place répondant aux besoins des actifs occupés résidents (9 100 actifs sur les 16 400 au total), sachant que 15% d'emplois sur place sont occupés par des résidents extérieurs au territoire (1 600 emplois sur 10 700 au total).

Néanmoins, la dynamique du territoire du SCOT du Doubs central reste liée à la bonne santé des zones d'emplois voisines, dont 45% des actifs du territoire dépendent : 20% de ces actifs vont travailler à Besançon et 15 à 20% chacun à Vesoul et à Montbéliard. Parmi ces pôles d'emploi, les dynamiques sont plutôt favorables à l'exception du pôle Montbéliard.



³ Les emplois situés à Rang et à Anteuil ne sont pas comptabilisés ici.

Territoire du SCOT du Doubs Central :

	1999	2010	2015	2021
Population	34 721	37403	37982	37213
Population active occupée	13 810	15927	15762	15690
Emplois sur place	9 767	10387	10399	10205

Source : INSEE

1.2.2. Des pôles urbains dynamiques dans la vallée du Doubs

La dynamique de l'emploi, en baisse entre 2015 et 2021, masque quelques disparités internes :

- La dynamique économique est marquée par 6 pôles, dont le rayonnement est plus ou moins étendu et conforté par le rayonnement des bassins Bisontin et de Montbéliard (périphérie de Montbéliard avec Sochaux, Héricourt, etc.).

Les trois premiers pôles économiques constitués autour de Baume-les-Dames, L'Isle-sur-le-Doubs, Pays de Clerval et leurs proches périphéries³ (zones d'activités près de l'A36, Europolys) regroupent près de la moitié des emplois du territoire (la commune de Baume-les-Dames regroupe 24% des emplois du SCOT avec 2460 emplois en 2021). Le desserrement organisé de l'emploi de Baume-les-Dames et de L'Isle-sur-Doubs à destination de zones périphériques n'est pas sans poser la question des déplacements journaliers des salariés et des consommateurs. Si Baume-les-Dames a perdu près de 230 emplois en 10 ans dont une soixantaine sur la période 2015-2021, Autechaux a eu la plus forte progression d'emplois du territoire, en lien avec le développement d'Europolys, zone d'activité importante du Doubs Central et identifiée d'intérêt régional. De la même manière, l'Isle-sur-le-Doubs a perdu des emplois au profit de Rang du fait de la zone d'activités qui y est présente (+25 emplois entre 2015 et 2021).

13% des emplois sont concentrés dans 3 autres pôles d'emplois du territoire avec les communes de Rougemont, Roulans et Sancey totalisant chacun plus de 400 emplois.

- Contrairement aux autres bourgs, Arcey et Roulans maintiennent une bonne dynamique économique avec, en 2021, la création de 33 emplois à Arcey

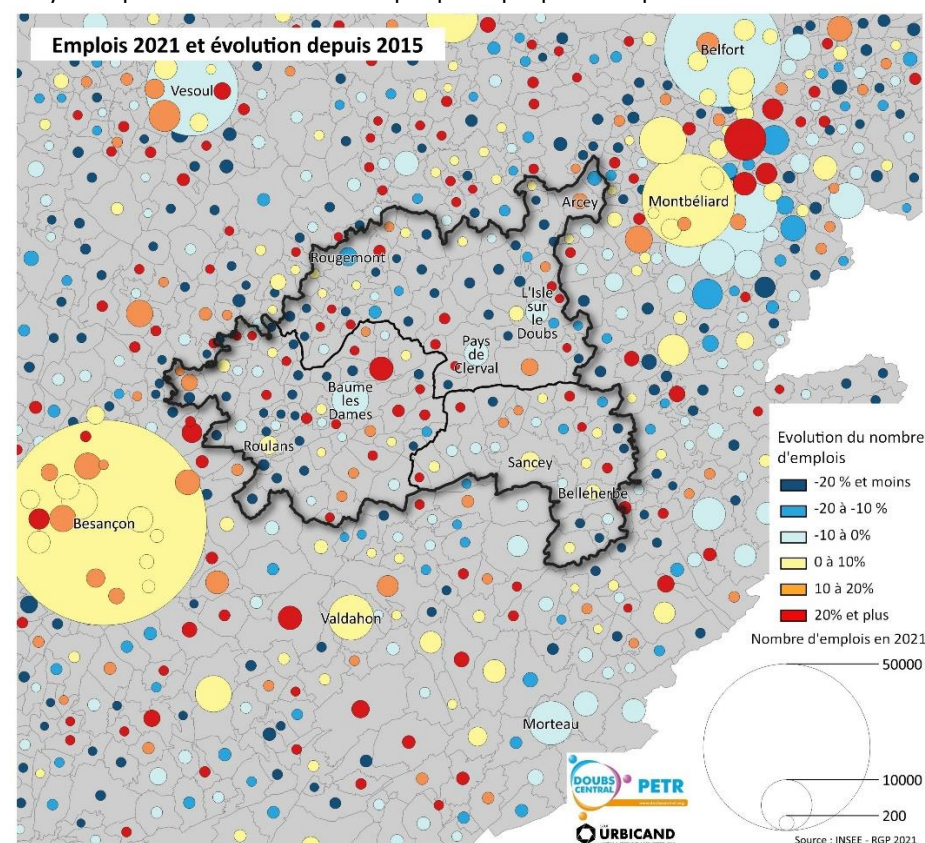
principalement dans les secteurs de l'agriculture, des commerces-services-transport et administratif) et 44 emplois à Roulans sur divers secteurs (construction, commerces – services – transport et administratif).

- Enfin, les villages ont une dynamique globalement inverse de celle des polarités puisqu'ils observent une croissance plus importante. Cette croissance générale masque toutefois des disparités au sein des villages avec certaines communes qui ont acquis de nombreux emplois par rapport à leur poids démographique (+26 emplois à Thurey-le-Mont, +36 à Anteuil et les communes situées en périphérie des pôles qui accueillent des zones d'activités) et environ 75 villages dont le nombre d'emplois a diminué en 2021.

	Emplois 2021	Evolution 2015-2021
CC des Deux Vallées Vertes	3837	-6,9%
dont Anteuil	319	12,7%
dont Arcey	231	11,1%
dont Pays-de-Clerval	917	-10%
dont L'Isle-sur-le-Doubs	805	-3,6%
dont Rang	206	2,1%
dont Rougemont	415	-11,4%
dont Cuse-et-Adrisans	68	66,9%
dont Autres communes rurales	877	-18,0%
CC du Doubs Baumoï	5119	1,5%
dont Baume-les-Dames	2458	-2,4%
dont Autechaux	857	48,7%
dont Roulans	421	4,7%
dont Thurey-le-Mont	281	10%
dont La Tour de Scay	46	-5,1%
dont Autres communes rurales	1057	-14,9%
CC du Pays de Sancey-Belleherbe	1248	1,2%
dont Belleherbe	217	5,8%
dont Sancey	457	6,1%
dont Vellerot-les-Belvoir	17	0%
dont Autres communes rurales	557	-4,0%
SCOT du Doubs Central	10205	-1,9%
Doubs	216652	1,4%
Bourgogne Franche Comté	1082788	0,2%
France Métropolitaine	26751149	3,9%

Source : Insee – RGP2015, 2021

Globalement, les communautés du Doubs Baumoï et du Pays de Sancey-Belleherbe gagnent, de façon très mesurée, des emplois. Les 6 pôles d'emploi font face à une certaine fragilité et tendent à perdre des emplois, en particulier à Rougemont (-11,4%) et au Pays de Clerval (-10%) où les baisses sont les plus fortes (respectivement -53 emplois et -101 emplois en 5 ans). Sur certains pôles, l'emploi s'équilibre grâce à la dynamique de la zone d'activités périphérique par exemple à Baume-les-Dames.



Ces dynamiques mettent en évidence un enjeu de redynamisation économique dans l'ensemble du territoire, en particulier la façade économique Est liée à la zone d'emploi montbéliarde.

1.2.3. Une diminution de la population active occupée, y compris dans les bourgs

En parallèle de ce taux d'emploi plutôt stable, le territoire enregistre, depuis 2010, une baisse de sa population active occupée. Cette situation interroge au regard des autres indicateurs, à savoir : 194 emplois, -769 habitants et -72 actifs occupés (entre 2015 et 2021).

Les principaux constats sont les suivants :

- La baisse de la population active occupée se remarque dans le ratio emplois/actifs du SCOT⁴ qui se maintient depuis 2015, passant de 0,66 emplois pour 1 actif à 0,65 en 2021. C'est notamment le cas du Doubs Baumois et des Deux Vallées Vertes qui par ailleurs ont accueilli le moins de nouveaux habitants à l'échelle du SCOT. Le ratio emplois / actifs, à la baisse depuis 2015 sur le Pays de Sancey-Belleherbe démontre la tendance résidentielle du secteur, avec 0,56 emplois pour 1 actif en 2015 pour 0,53 en 2021. A Sancey, cette baisse d'emploi et des actifs occupés s'accompagne d'une hausse de la population (inactifs, retraités notamment).
- Dans les bourgs principaux, la baisse de la population active occupée se poursuit, malgré une relative baisse des emplois, à l'image de Pays de Clerval qui propose 2 emplois pour 1 actif. Cette situation est particulièrement visible dans les bourgs de Baume-les-Dames, L'Isle-sur-le-Doubs et Rougemont. D'autres bourgs voient leur population active baisser, malgré la création d'emplois (exemple à Roulans). **Le fait que de plus en plus d'actifs travaillent dans les villes et habitent dans les villages accroît les problématiques de déplacement domicile-travail.**
- Les villages affichent une fonction économique moins affirmée, avec un ratio inférieur à 0,5 indiquant **un fort caractère résidentiel mais qui tend à se tasser** en raison de la diminution du nombre d'actifs résidents. C'est pour cela que le ratio emplois/actifs augmente légèrement sur les villages du Doubs Baumois et des Deux Vallées Vertes.

	Ration emplois/actifs occupés en 2015	Ration emplois/actifs occupés en 2021
CC des Deux Vallées Vertes	0,62	0,60
dont Anteuil	0,95	1,13
dont Arcey	0,33	0,36
dont Pays-de-Clerval	2,20	1,99
dont L'Isle-sur-le-Doubs	0,71	0,77
dont Rang	1,15	1,34
dont Rougemont	1,20	1,19
dont Cuse-et-Adrisans	0,34	0,59
dont Autres communes rurales	0,41	0,38
CC du Doubs Baumois	0,73	0,74
dont Baume-les-Dames	1,22	1,30
dont Autechaux	3,08	4,02
dont Roulans	0,81	0,86
dont Thurey-le-Mont	4,56	6,34
dont La Tour de Scay	0,40	0,35
dont Autres communes rurales	0,48	0,49
CC du Pays de Sancey-	0,56	0,53
dont Belleherbe	0,76	0,74
dont Sancey	0,88	0,85
dont Vellerot-les-Belvoir	0,37	0,43
dont Autres communes rurales	0,41	0,37
SCOT du Doubs Central	0,66	0,65
Doubs	0,96	0,94
Bourgogne Franche Comté	0,96	0,95
France Métropolitaine	0,98	0,98

Source : INSEE

Outre la vocation résidentielle des villages, on observe dans tout le territoire un vieillissement de la population active corrélé à un départ de jeunes actifs et de population qualifiée (forte attractivité des agglomérations voisines). Entre 2015 et 2021 la population active a vieilli, en cohérence avec le vieillissement global du territoire, avec une augmentation de 10 points des 55 ans et plus.

⁴ Clé de lecture : ratio qui indique le nombre d'emplois au sein du territoire qui existe pour une personne active occupée de ce même territoire. En comparaison, le Doubs à un ratio

emploi/actif plus important avec en 2016 0,96 emploi pour 1 actif occupé. Un ratio inférieur à 1 indique une tendance à la résidentialisation de la commune.

Cette situation reflète une certaine fragilité du territoire à être attractif, tant du point de vue des entreprises (conditions de travail, fidélisation, image, etc.) que des territoires eux-mêmes. Les actifs se tournent majoritairement vers les bassins d'emplois externes en particulier bisontin, générant une certaine résidentialisation des communes, y compris des bourgs principaux.

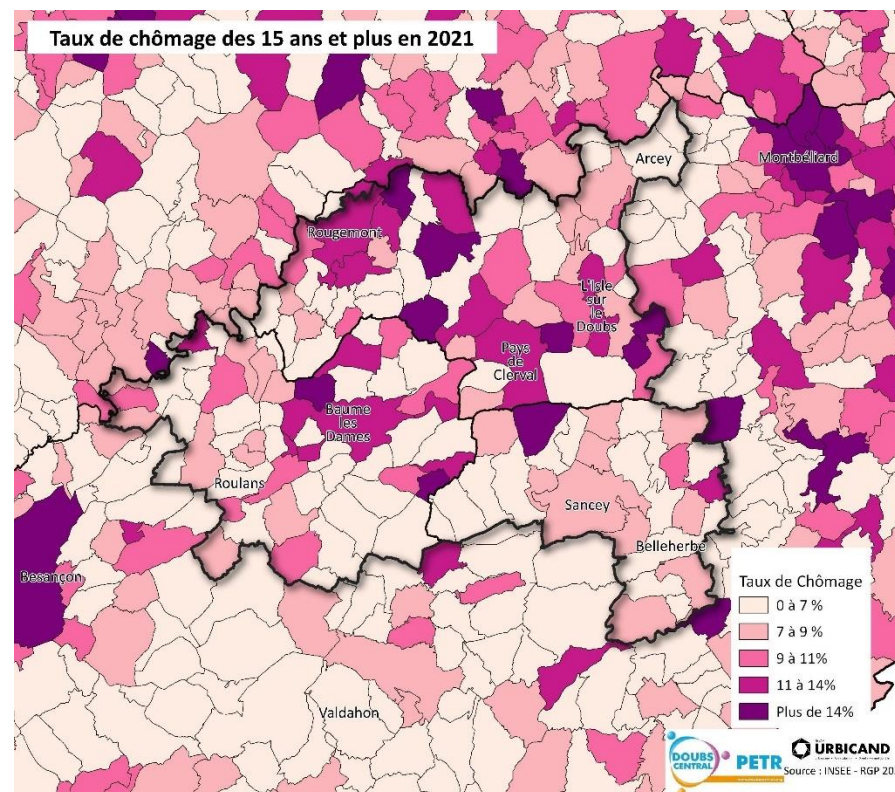
Localement, plusieurs phénomènes pourraient s'accroître à terme :

- *Les villages situés sur les franges du territoire pourraient se vider de leurs emplois et être encore davantage dépendants des emplois extérieurs au territoire du SCOT. Cette résidentialisation continuerait de générer une hypermobilité avec un accroissement des flux avec le risque d'une baisse d'attractivité résidentielle ;*
- *Les bourgs du territoire verraient leur emploi glisser progressivement dans des sites économiques périphériques, accentuant l'éloignement de l'emploi vis-à-vis des zones d'habitations et une relative perte d'attractivité.*
- *Certains bourgs perdraient en attractivité économique et urbaine, même si les effets des politiques de revitalisation ne sont pas encore visibles.*

1.2.4 Une dynamique de l'emploi qui ne parvient pas à contrebalancer la hausse tendancielle du chômage

Les résidents du territoire en âge de travailler connaissent un taux de chômage plutôt élevé, même s'il est inférieur à la moyenne régionale, avec quelques disparités selon les zones d'emplois. Les valeurs de référence les plus récentes sont disponibles par zone d'emploi pour Besançon, Belfort-Montbéliard-Héricourt et Vesoul. Les communes du territoire du SCOT se répartissent entre trois zones d'emplois de la région⁵.

⁵ Pour information, les deux tiers des communes appartiennent à la zone d'emploi de Besançon, et un tiers à la zone d'emplois de Belfort – Montbéliard – Héricourt. Seules deux communes appartiennent à la zone d'emploi de Vesoul : Cubry et Cubrial.



Au 4^e trimestre 2024, selon les données de Pôle emploi, le taux de chômage de la zone d'emploi de Besançon est de 6% soit inférieur à celui de la région (6,5%). Le tiers des communes concernées par la zone d'emploi de Belfort-Montbéliard-Héricourt est par contre beaucoup plus élevé (10,1% contre 7,1% à l'échelle nationale). Les données de l'INSEE de 2021 permettent d'avoir des données communales, même si la définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et du Pôle emploi.

Le taux de chômage dans le SCoT s'élève à 8,6% en 2021, mais reste en deçà des moyennes départementale et régionale (respectivement 10,9% et 10,8%). En 2015, ce taux progresse de +21% par rapport à 2010 (+312 chômeurs), soit une hausse supérieure à celle enregistrée à l'échelle du Doubs (+16,3%) et celle de la Région (+18,1%). En 2021 le nombre de chômeurs redescend quasiment au niveau de 2010

Les dynamiques des zones d'emploi de Besançon et de Belfort-Montbéliard-Héricourt sont bien distinctes, marquées par une dynamique plus « urbaine » d'un côté sur un périmètre très large (canton de Baume-les-Dames) et par une coloration « ouvrière » de l'autre (bourgs de Pays de Clerval et de l'Isle-sur-le-Doubs).

Du point de vue des demandeurs d'emploi, on note une stabilité du nombre de demandeurs d'emplois (catégorie ABC) sur la zone d'emploi de Besançon entre novembre 2018 et novembre 2019, et une progression de leur nombre, en particulier des jeunes.

Au final, le territoire du Doubs Central se trouve face à une légère progression de son nombre de demandeurs d'emplois, en parallèle d'une diminution du nombre d'offres d'emplois sur la même période. Cette situation masque **des difficultés de recrutement qu'ont certaines entreprises localisées sur le Doubs Central**. En effet, sur les établissements recruteurs de deux zones d'emplois du SCOT, la part des projets d'embauche difficile est supérieure à celle de la région, tandis que les projets de recrutements saisonniers sont moins importants. Le territoire du Doubs Central subit deux dynamiques différentes en matière de besoin en main d'œuvre.

- Côté zone d'emploi de Besançon, les demandeurs d'emplois sont majoritairement représentés par les ingénieurs et cadres au détriment des ouvriers, ce qui pose des difficultés aux entreprises et industries qui ont du mal à recruter sur ce corps de métiers. A savoir que les projets d'embauches d'ouvriers sont recensés comme étant les plus difficiles dans le Doubs, ils représentent 14% des projets de recrutement du Doubs en 2019. Pour autant, le métier le plus recherché parmi les recruteurs concerne le métier d'ouvrier qualifié de la manutention (cariste, préparation des commandes, ...) tandis que les demandeurs d'emplois recherchent majoritairement des métiers d'ouvriers non qualifiés (type opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballages ou encore montage assemblage mécanique). Les métiers recherchés concernent également le service à la personne notamment les services à domicile (aides ménagères, aides à domicile, travailleur familial, aide-soignant, ...) ce qui correspond bien à une partie des demandeurs

d'emplois. Globalement, 70% des projets de recrutements concernent des métiers de services (liés à la santé humaine, l'action sociale et le transport), 15% l'industrie, 7% le commerce et 6% seulement la construction. Si le domaine de la construction était en croissance rapide sur la période précédente, il semble plutôt se stabiliser pour les prochaines années.

- Côté zone d'emploi de Belfort-Montbéliard-Héricourt, les demandeurs d'emplois ont une plus forte proportion d'ouvriers au détriment des employés qualifiés. La faible proportion de diplômés en études supérieures et de catégories socio-professionnelles supérieures sur le territoire, peut poser des problèmes de recrutement local de cadres et dirigeants. Face au phénomène d'aspiration par les agglomérations urbaines voisines, l'attraction et surtout le maintien sur place à long terme des CSP+ via le développement d'une qualité de vie remarquable (cadre de vie, offre diversifiée de services, d'activités culturelles et de loisirs) est un enjeu que les communes du SCoT se doivent de relever. Parmi les projets d'embauche recensés sur la ZE de Belfort-Montbéliard-Héricourt, 58% concernent des services dont la santé, l'action sociale et les services administratifs suivis de 19% de projets d'embauche dans l'industrie, 13% dans les commerces et 9% dans la construction, soit légèrement plus que la zone d'emploi voisines.

D'une manière générale, les besoins de recrutement du territoire se tournent vers le domaine des services aux particuliers. De plus, au regard de l'important vieillissement de la population attendu pour ces prochaines années, les services à domicile notamment en faveur des personnes âgées risquent de se développer fortement : services de soins, de repas à domicile, aides ménagères, services administratifs, etc.

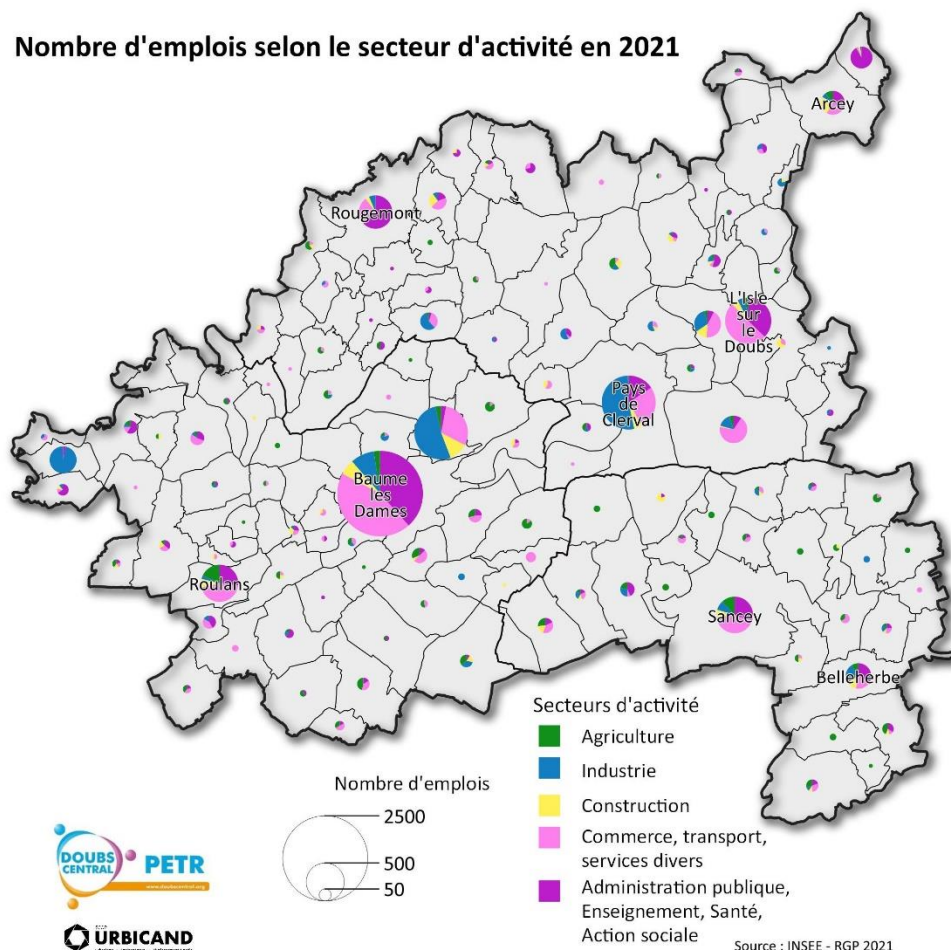
A l'avenir, il faut s'interroger sur la capacité du territoire à attirer les catégories socio-professionnelles pour « prendre la relève ». La mise en place d'une politique d'accueil grâce à des projets d'habitat diversifiés, la revitalisation des bourgs-centres et de Baume-les-Dames, ainsi que le développement de la mobilité, représentent donc une opportunité pour un gain de population active à court moyen terme dans les bourgs. Plus précisément :

- *Une offre de logements diversifiés a une incidence sur la capacité à attirer des salariés dans le secteur industriel, artisanal et tertiaire (gamme de logements dits « urbains », foyer de jeunes travailleurs, logements adaptés, etc.). De même, le statut de locataire influe sur la mobilité des actifs entre zones d'emploi. Les actifs propriétaires prédominants dans le territoire et en France, sont par définition moins mobiles.*
- *Le rôle de bourgs-gares à la fois pour créer de l'emploi sur place et attirer en porte à porte des actifs travaillant dans les gares régionales ;*
- *des moyens d'accompagnement aux échelles supra territoriales (Département et région) sont à envisager via les outils de mobilité : rapprochement des activités dans les centralités et/ou des pôles multimodaux de transport, amélioration du cadencement et de la ponctualité de l'offre TER, plan de déplacement interentreprises, etc.*

Ces phénomènes constituent un élément important à considérer et à débattre dans le cadre de la révision du projet de SCOT, à la fois :

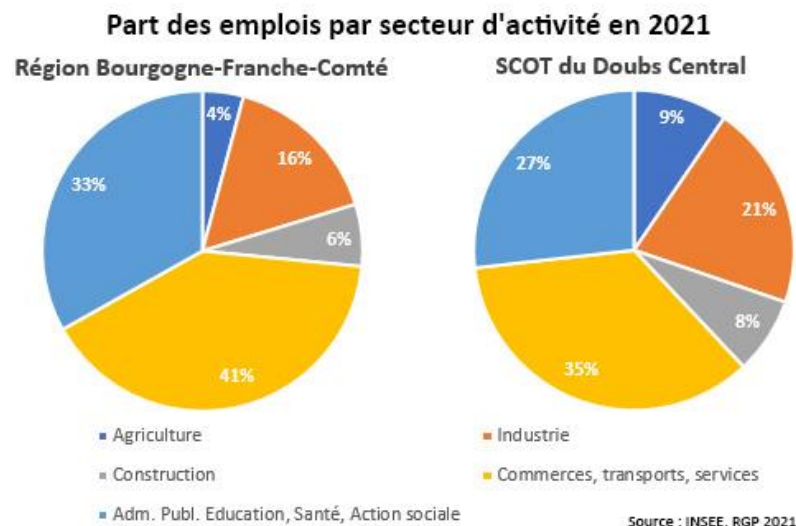
- *au regard des capacités d'accueil d'activités à organiser dans le territoire du SCOT,*
- *mais aussi de l'ajustement des besoins en logements, dans un « contexte économique ralenti ».*

Nombre d'emplois selon le secteur d'activité en 2021



1.3. Une tertiarisation de l'activité, mais un caractère industriel encore fortement ressenti

Le tissu d'emploi reste globalement stable, malgré une perte importante des emplois agricoles (-154 emplois) et industriels (-263 emplois). L'emploi présentiel est porté à la fois par le commerce-transport-services et par les services publics.



Le SCoT connaît une tertiarisation de l'emploi en forte progression (62% des emplois totaux soit +504 emplois en 5 ans) surtout dans les domaines des commerces, des transports et des services aux entreprises ; mais le phénomène reste moindre par à l'échelle régionale.

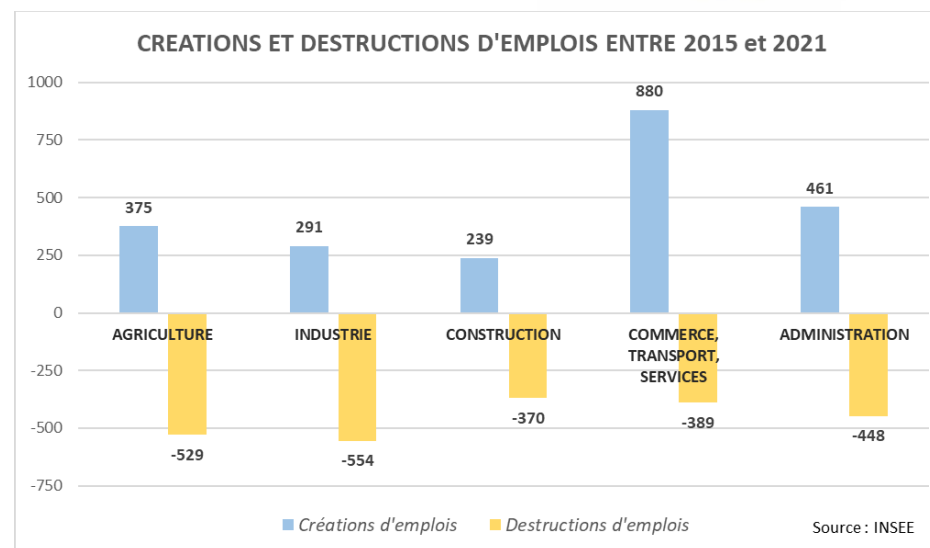
- Le secteur tertiaire est majoritairement représenté sur le Doubs Central avec une progression plus importante du secteur marchand (+491 emplois entre 2015 et 2021). Mais cette dynamique cache une destruction d'emplois importante avec 389 emplois détruits pour 880 emplois créés. Le secteur non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale) a une évolution moins importante (+13 emplois entre 2015 et

2021) et risque d'atteindre ses limites notamment dans les secteurs périurbains du Doubs Central. De même, ce sont 448 destructions pour 461 créations.

- En 2021, les activités industrielles représentent 21% environ des emplois, ce qui reste une moyenne supérieure à l'échelle départementale. Les activités industrielles, qui étaient auparavant liées à l'édition et au travail du bois (Imprimerie moderne de l'Est par exemple) se sont en partie renouvelées au travers de la transformation métallurgique, plastique et agro-alimentaire. Entre 2015 et 2021, la diminution des emplois liés à l'industrie reste mesurée (-11%) par rapport à la période précédente. Les industries sont regroupées autour des polarités principales comme la zone d'activité d'Autechaux, le Pays de Clerval, Rang avec l'Isle-sur-le-Doubs, Anteuil. Thurey-le-Mont ont également concernés par une grande part d'emplois liés à l'industrie. Laissey a également une part importante d'emplois liés à l'industrie mais qui a récemment diminuée suite à la fermeture de l'usine Bost en 2017 (140 salariés).
- L'agriculture est le troisième secteur pourvoyeur d'emplois sur le territoire, à hauteur de 9% des emplois. Pour autant, entre 2015 et 2021 on observe une perte de 154 emplois dans ce secteur d'activité .
- Enfin, le secteur de la construction représente 8% des emplois locaux en 2021 et a subi une baisse entre 2015 et 2021 avec plus de destructions d'emplois que de créations. Cette baisse d'emplois dans le secteur du bâtiment s'explique en partie par la conjoncture nationale liée à la crise du bâtiment.

De plus, le territoire compte plusieurs autres secteurs d'activités spécifiques tels que la transformation de matériaux et plasturgie en lien avec l'automobile, l'agro-industrie laitière et la filière bois-édition-imprimerie (filière bois avec 135 entreprises employeuses, pour un emploi total estimé à environ 280 emplois).

Si le domaine du service à la personne reste prometteur sur le territoire du Doubs Central, de nouveaux créneaux de l'économie productive peuvent représenter des opportunités de développement économique notamment l'innovation et la compétitivité via l'écologie industrielle, les biomatériaux, la croissance verte, le numérique, etc.



Concernant l'évolution de l'emploi par secteur d'activités, on note que trois domaines sont concernés par davantage de destructions que de créations d'emplois : le secteur de l'agriculture perd 154 emplois nets, l'industrie qui perd 263 emplois nets, et le domaine de la construction qui perd 131 emplois nets.

1.4. Un tissu d'entreprises diversifié et qui évolue

1.4.1. Une forte représentation des TPE, mais des « grandes » entreprises qui pèsent lourd dans la vallée du Doubs

L'activité économique se structure principalement le long de la vallée du Doubs, desservie par deux péages autoroutiers de l'A36 (à Rang et Autechaux).

Les communes de Baume-les-Dames, l'Isle-sur-le-Doubs et Pays de Clerval sont des bassins de vie, de consommation et de travail concentrant près de la moitié des emplois totaux du territoire. Baume-les-Dames offre la plus grande diversité d'activités professionnelles avec ses 573⁶ entreprises représentatives de tous les domaines d'activités, suivi dans une moindre mesure de l'Isle-sur-le-Doubs et le Pays de Clerval. Les autres bourgs se comportent plus comme des relais économiques et sectorisés.

Près de 90% des établissements économiques sont des TPE ...

Sur l'ensemble des établissements actifs présents dans le SCoT, plus de 30% ne compte aucun salarié et une autre majeure partie détient moins de 10 salariés. Ainsi, la plus grande majorité des entreprises du territoire sont des TPE présentes dans de nombreux domaines d'activités. Elles recouvrent l'essentiel des secteurs agricole, du bâtiment avec de nombreux artisans et tertiaire (administration publique, garages, hébergement-restauration, commerces, services). Si les TPE constituent la majeure partie du tissu économique du SCoT, elles ne rassemblent qu'un tiers des effectifs salariés (publics et privés).

... Mais une majeure partie des emplois salariés est portée par les PME

Le territoire compte environ 6% d'entreprises de type PME (petite et moyenne entreprise) ayant entre 20 et 249 salariés, dans divers secteurs dont :

- le secteur industriel de transformation et de sous-traitance, dont les unités sont souvent localisées au niveau des échangeurs autoroutiers, du pôle Pays de Clerval-Santoche-Anteuil et au sein de la zone Europols d'Autechaux (Delfingen, MBP, Profialis, Fromagerie de Clerval, Streit mécanique, etc.)

- le secteur présentiel (supermarchés, collèges, structures de santé et d'actions sociales) présentant l'un plus gros employeur du territoire à Baume-les-Dames et particulièrement présent à Rougemont et Sancey.

Un seul ETI (établissement de taille intermédiaire, entre 250 et 499 salariés) est recensé sur le territoire, dans la zone d'Europols à Autechaux, même si le groupe Streit est constitué de 6 établissements différents (dont le site de Santoche).

Tableau des principaux employeurs du territoire du SCoT

Raison sociale	Type d'activités	Effectifs	Commune
ITS (Industrie de Thermoformage et Mécano-Soudure - Groupe Maillard industrie)	Fabrication de pièces métalliques et conditionnement logistique automobile (plasturgie – métallurgie)	495	Autechaux (Europols)
STREIT (Mécanique, Groupe, Ingénierie)	Usinage, assemblage et co-développement de composants mécaniques	320	Pays de Clerval (dont site de Santoche)
DELFINGEN FR	Équipementier automobile mondial, leader dans les solutions de protection et de cheminement des réseaux électriques et fluides embarqués (10 ^e plus grosse industrie du Doubs)	240	Anteuil
CENTRE HOSPITALIER STE CROIX	Centre hospitalier	200 à 249	Baume-les-Dames
PROFIALIS	Éléments de construction, d'aménagement intérieur :	179	Pays de Clerval

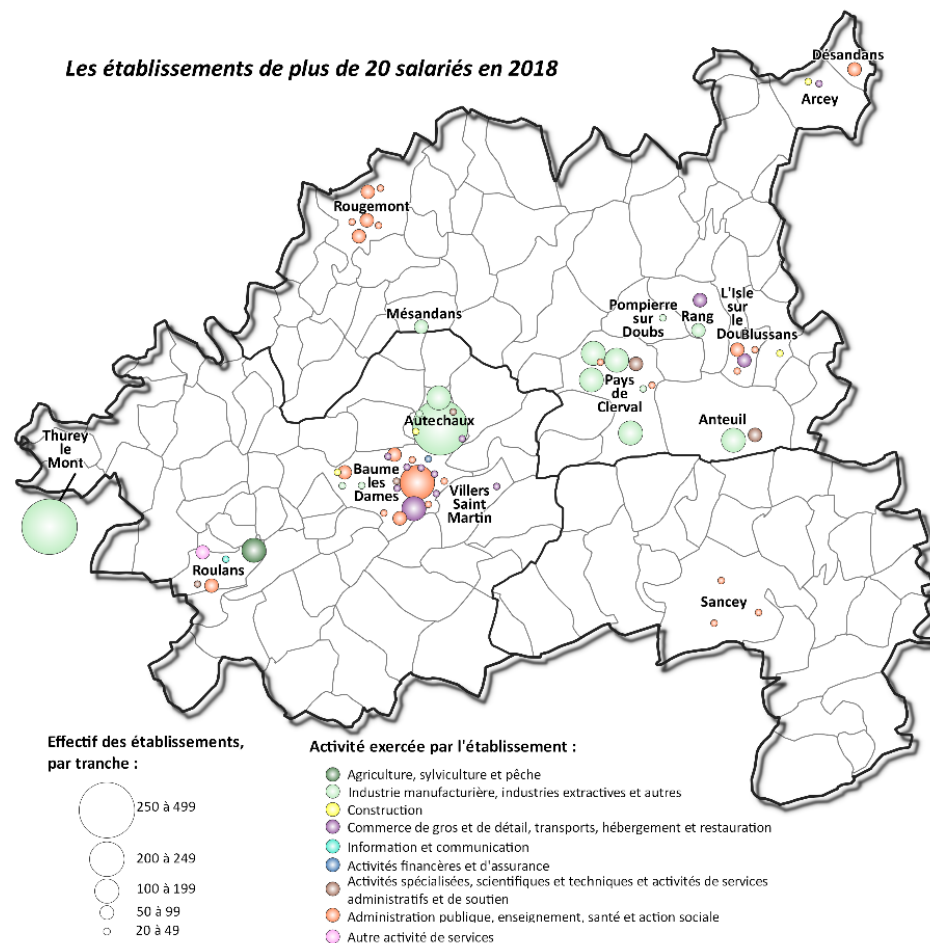
⁶ Entreprises ayant leur siège à Baume-les-Dames en dehors des établissements non-employeur. Les établissements non employeurs sont au nombre de 203.

	extrudeur de profilés de portes et fenêtre		
MBP (<i>Mécanique Baumoise de Précision</i>)	Usinage de précision	150	Autechaux (Europolys)
FROMAGERIE DE CLERVAL	Fabrication de fromages beurre, autres produits laitiers	142	Pays de Clerval
GENIA'TEST	Coopérative agricole d'élevage et d'insémination animale	129	Roulans
ERHARD CROISSANCE 7 (Groupe Erhard Pâtissier Glacier)	Usine de pâtisserie et fabrication de desserts surgelés (6 ^e plus grosse industrie du Doubs)	100 à 249	Thurey-le-Mont
LA BAUMOISE DE DISTRIBUTION	Hypermarché Super U	100	Baume-les-Dames

Source : Clap Sirene – CCI

Ces entreprises jouent un rôle primordial pour l'emploi local bien qu'elles puissent représenter une fragilité pour le territoire en cas de restructuration ou de fermeture. Les plus gros employeurs du territoire concernent des industries tournées vers la mécanique, la plasturgie et l'agroalimentaire,

La place des services commerciaux et de services non marchands (de type centre hospitalier) est moins affirmée que dans les grandes agglomérations voisines, même si on note le centre hospitalier et un établissement de grande distribution.



Source : Sirene 2018

Environ 20% des emplois salariés sont détenus par de grands groupes industriels :

- Le territoire compte moins d'une dizaine d'établissements appartenant à des groupes nationaux voire internationaux, aux premiers rangs desquels le Groupe Maillard Industrie (GMI) dont deux filiales (ITS et POLYTECH) sont localisées à Autechaux ; ERHARD CROISSANCE 7 appartenant au groupe Erhard Pâtissier Glacier à Thurey-le-Mont, la Fromagerie de Clerval implantée à Pays de Clerval et appartenant au groupe Ermitage ; l'entreprise PROFIALIS à Clerval spécialisée dans la menuiserie PVC (anciennement PLASTIVAL et rachetée en février 2013 par la firme hollandaise d'investissements privés OPENGATE CAPITAL) ; le groupe STREIT à Pays de Clerval avec deux filiales du groupe de fonderies Taïwanais Mei Ta ; ou encore l'équipementier automobile suisse DELFINGEN historiquement implanté à Anteuil.
- L'internationalisation de ces entreprises, susceptibles d'opérer des externalisations voire des délocalisations à l'étranger, interroge sur la pérennité de près de 20% d'emplois directs sur le territoire, sans compter les nombreux emplois dans les TPE et PME de sous-traitance dont les activités sont plus ou moins liées à ces entreprises.

1.5. L'aménagement économique : un enjeu d'aménagement et de développement

1.5.1. Un rythme de consommation foncière à vocation d'activités en diminution, qui s'est recentré sur les zones d'activités

Au regard des données de l'observatoire national de l'artificialisation, on observe que **la consommation d'espace à vocation économique (ou mixte) est relativement modérée** : entre 2011 et 2023 (13 ans), elle a été de 40,8 ha, soit 15% de la consommation foncière totale. La consommation annuelle moyenne est de 3,1 ha par an, répartie sur les trois EPCI. Les espaces agricoles sont les premiers espaces concernés par cette consommation.

En complément de ce constat, il est estimé que près de 80% des surfaces consommées pour de l'activité économique⁷ ont lieu dans les ZAE (donnée issue de l'analyse 2006-2017 par photo-interprétation). Quelques activités économiques se sont développées ou créées en dehors des ZAE et ont généré une légère consommation foncière : activités installées le long de la RD683 à Baume-les-Dames, à Roulans, l'Isle-sur-le-Doubs et autres petites communes.

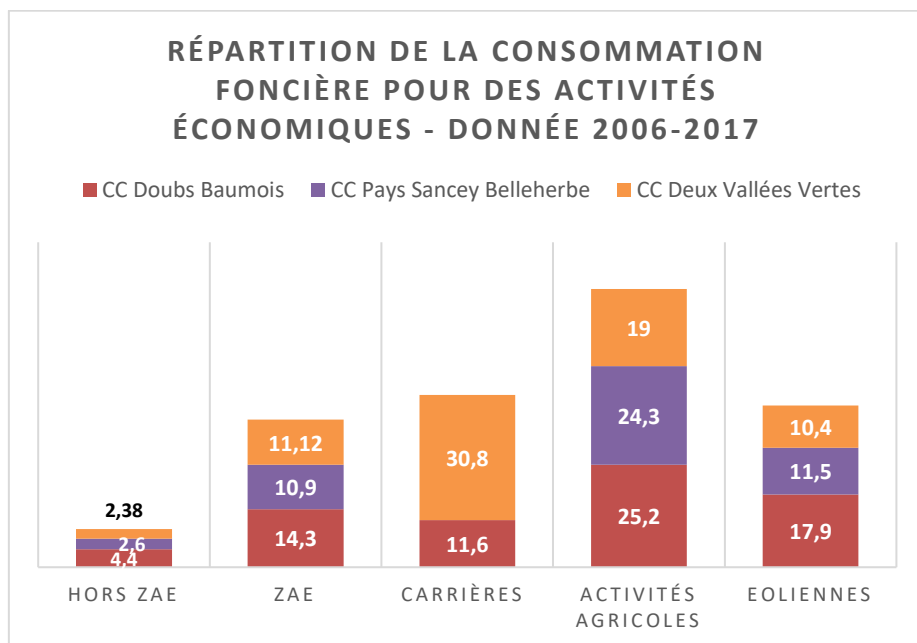
Le rapport entre superficie consommée en zones d'activités (de compétence intercommunale ou communale) et hors zone d'activités (sites privés) s'est inversé par rapport à la période 2001-2010. Il était respectivement de 33% en zones d'activités de compétence intercommunale ou communale et 67% hors zone d'activités sur la période 2001-2010. **Cette approche foncière montre la volonté politique d'accueillir les entreprises dans les zones d'activités adéquates, ainsi que l'attractivité de ces ZAE.**

A cette consommation foncière, il convient d'ajouter les bâtiments agricoles, les carrières et les éoliennes qui apportent une économie supplémentaire au territoire, et pour lesquels seule la donnée 2006-2017 est disponible :

- 6,2 ha par an pour les bâtiments agricoles,
- 3,6 ha par an pour la création ou l'extension de carrières (dont les chemins d'accès),

⁷ Hors activités agricoles, carrières et éoliennes

- 3,6 ha par an pour la création d'éoliennes.



Source : Urbicand – comparaison des ortho photo 2006 et 2017

Les ZAE du secteur de Baume-les-Dames (par ordre croissant Europolys, Champvans et Bois Carré) comptent pour près de 40% de la consommation foncière au sein des ZAE sur la dernière décennie.

Les autres ZA du territoire du SCoT étant presque pleines et le manque de foncier y compris hors zones d'activités a généré un report sur les zones d'activités, y compris d'Europolys.

Les vocations des ZAE varient suivant leur localisation : les zones proches de la vallée, longeant l'A36 et la RD683 accueillent des entreprises et activités assez importantes, avec une part élevée d'activités industrielles, quand les zones des plateaux accueillent plutôt des entreprises artisanales locales.

Les grands parcs d'activités à vocation plutôt industrielle se déploient préférentiellement dans la vallée du Doubs, à l'intérieur mais également en périphérie des gros bourgs, à proximité des échangeurs autoroutiers qui constituent des facteurs d'attractivité importants pour les grandes entreprises :

- **Le pôle de Baume-les-Dames – Autechaux en lien avec la zone d'Europolys** compte près de 40 ha répartis sur deux secteurs (Europolys I et II et Europolys III). D'intérêt régional, cette zone d'activité à vocation à accueillir des entreprises d'envergure et nécessitant des besoins fonciers importants. Europolys s'est développée en réponse à la saturation des zones d'activités de Baume-les-Dames (48 ha occupés sur les 60 ha de zones d'activités économiques et commerciales et 3 ha seulement de surfaces disponibles à la commercialisation notamment sur Bois Carré) et de l'existence de ZI de la Prairie en zone inondable. L'extension du parc d'activité sur une vingtaine d'hectares a été conçue dans une approche environnementale de qualité, en veillant au développement d'un parking de covoiturage (actuellement non réalisé mais en projet) pour les salariés. La ville de Baume-les-Dames étant particulièrement contrainte par les risques naturels (inondation en particulier), les installations dans la zone d'Autechaux ont beaucoup concerné des transferts d'entreprises depuis la vallée. Une entreprise est encore en zone inondable, d'où des besoins futurs à anticiper pour permettre les transferts.



Europolys III à Autechaux

- **La zone de Delfingen-les-Bottes-Douraises** d'une vingtaine d'hectares à Anteuil. Abritant l'un des plus gros employeurs du territoire, 13 ha de terrains sont encore disponibles et réservés à l'établissement Delfingen.



Zone de Delfingen à Anteuil

- **Le pôle de l'Isle-sur-le-Doubs / Rang** avec l'Espace Industriel de Rang et la Combe Rosier à l'Isle-sur-le-Doubs. D'une vingtaine d'hectares, la ZAE de Rang est en bonne partie occupée, avec 5 hectares de surfaces restant à aménager et à commercialiser. Une plateforme APRR déjà artificialisée pourrait être réutilisée et permettre l'accueil de nouvelle(s) entreprise(s) sans générer une nouvelle consommation foncière (renouvellement). La ZAE de la Combe Rosier est occupée à plus de 50%, les surfaces disponibles et commercialisables sont réduites (1 ha) et le PLU prévoit une extension d'environ 6 ha pour le développement économique de la commune.



ZAE la Combe Rosier à l'Isle-sur-le-Doubs

- **Le Pôle Clerval/Santoche** (à peu près de 25 ha) est arrivé à saturation, ne permettant plus qu'à quelques entreprises de se développer grâce à une réserve foncière déjà acquise (dont Streit Industries). Une extension d'environ 2 ha est projetée dans le PLU de Pays de Clerval.



Profialis à Pays de Clerval

Au total, sur les 290 ha de foncier occupé ou projeté répartis dans les différentes zones d'activités du territoire du Doubs Central, 13 hectares sont encore disponibles et commercialisables pour permettre le développement des entreprises existantes en premier lieu et accueillir de nouvelles entreprises en second lieu. Les surfaces en cours d'aménagement ou en projet représentent une capacité complémentaire, à moyen terme, de 65 hectares.

Plusieurs petites zones artisanales sont présentes en dehors de ces ZAE, notamment dans les secteurs du Pays de Sancey Belleherbe, de Rougemont, d'Arcey, et quelques communes du Doubs Baumois. Les zones artisanales de Vellevans et Vellerot-lès-Belvoir sont les plus importantes en termes de surface.

1.5.2. Des capacités à reconsidérer dans une logique de renouvellement urbain

Un potentiel foncier plutôt concentré dans l'Est du territoire

En 2025, le territoire comptabilise environ 290 ha répartis dans une quarantaine de zones d'activités économiques (communales ou intercommunales) et de sites privés (cf. tableaux ci-après) :

- **180 ha environ sont déjà occupés** par des entreprises, et **23 hectares déjà commercialisés**, en attente des projets des entreprises.
- **13 ha constituent des surfaces disponibles** à court terme, immédiatement commercialisables,
- **65 ha sont en projet mais non encore commercialisables** :
 - 18 hectares sur lesquels des acquisitions foncières ont déjà été réalisées ;
 - 47 hectares en projet (identifiés ou non dans les documents d'urbanisme) sur lesquels aucune acquisition foncière n'a été réalisée.
- S'ajoutent à cela **environ 5 hectares de surfaces non valorisables** pour le développement, réservées pour espaces verts ou bassins de rétention.

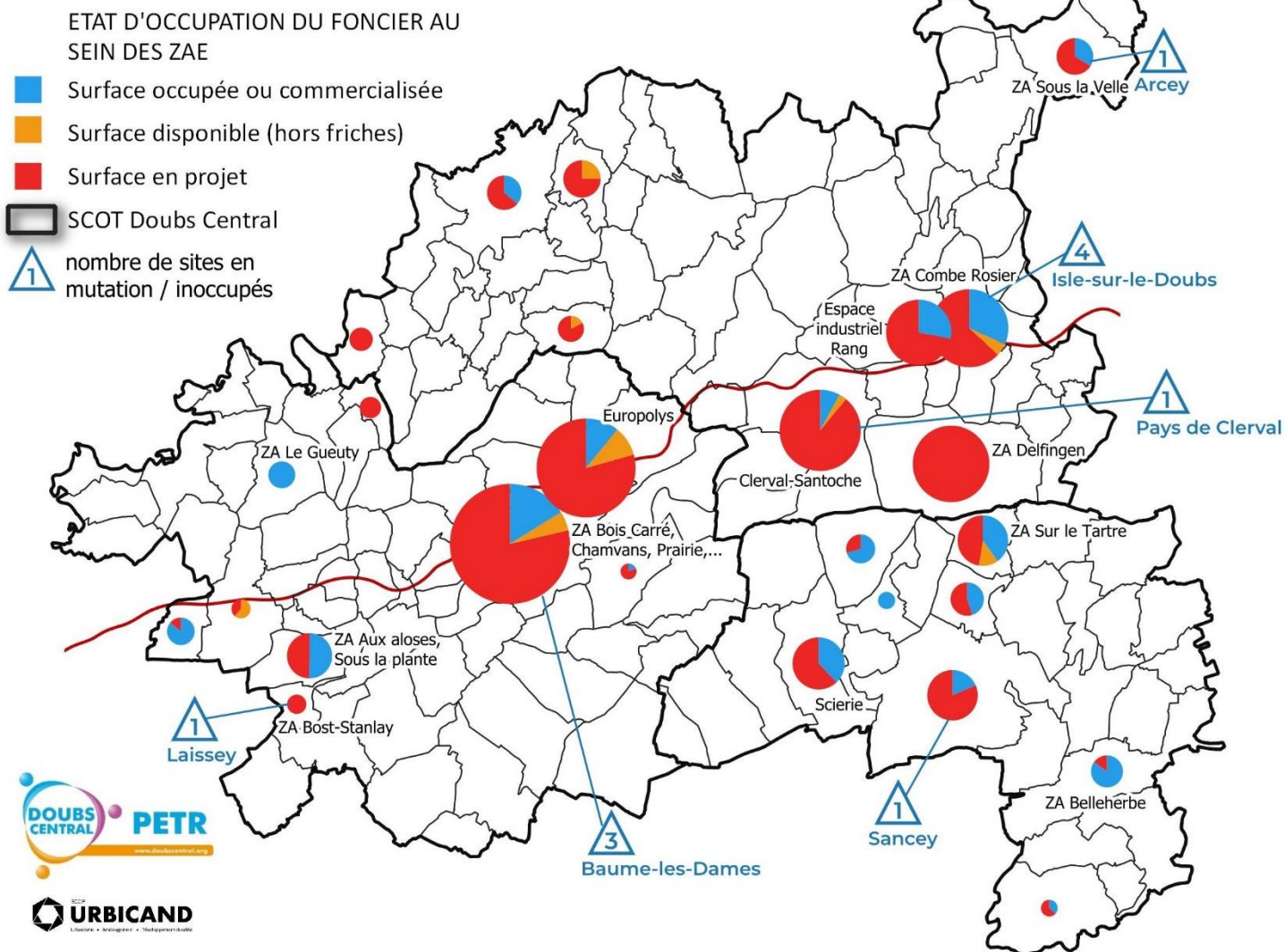
NB : le repérage du potentiel foncier tient compte de l'évolution en cours de certains PLU générant un déclassement ou susceptible de l'être (aux dires des entretiens des maires ou des prises de position des personnes publiques associées).

L'offre à une échelle large

Cette offre est en concurrence avec les capacités d'accueil économiques des grandes agglomérations. L'offre foncière et immobilière des agglomérations voisines est significative avec plusieurs centaines d'hectares de foncier disponible et en réserve dans le Grand Besançon et Pays de Montbéliard agglomération notamment, à savoir :

- Le quartier Viotte (20 000 m²),
- La gare d'Auxons (5000 m²),
- Le réinvestissement économique des sites automobiles de Sochaux-Vesoul (candidat au projet « Territoires d'innovation de grande ambition »), dont la partie Nord du site PSA (50 ha pour l'installation de sous-traitants), et l'extension de Technoland sur le Pays de Montbéliard Agglomération
- Les projets d'extension ou de développement de zones d'activités d'intérêt départemental : + 20 ha à Rioz, près de 40 ha pour le projet de création de la ZAE Marchaux-Chaudefontaine (TPE, PME), etc.

BILAN FONCIER DES ZAE



Détail des capacités et projets en ZAE – CC2V

Communes	ZAE ou Site d'intérêt communautaire / communal	A : Surface totale de la ZAE (y compris projets)	B : Dont Surface déjà bâtie / artificialisée	Dont Surface non bâtie / non artificialisée					
				C : Dont surfaces sans investissements publics réalisés (projets sans mise en œuvre concrète)	D : Dont surfaces avec acquisitions foncières réalisées	E : Dont surfaces avec acquisitions et aménagements réalisés (= surfaces commercialisables <u>non vendues ou réservées</u>)	F : Dont surfaces déjà aménagées <u>et</u> commercialisées (ventes récentes ou réserves d'entreprises installées)	G : Dont surfaces réservées pour espaces verts / environnementaux, bassins de rétention...	H : TOTAL Surface non bâtie / non artificialisée
CC Deux Vallées Vertes									
RANG	ESPACE INDUSTRIEL DE RANG	18,7	11,8	0,0	5,0	0,0	0,90	1,01	6,91
ISLE-SUR-LE-DOUBS	LA COMBE ROSIER	25,2	13,8	6,32	0,97	1,30	2,08	0,66	11,33
ARCEY	ZA SOUS LA VELLE	5,57	3,56	1,82	0,05	0,0	0,11	0	1,98
CUSE-ET-ADRIANS	LE PRE ROND	5,9	4,1	0,0	0,0	1,43	0,24	0,08	1,75
ANTEUIL	ZA DELFINGEN-LES-BOTTES- DOURAISE	24,2	11,29	0,0	0,0	0,0	13,00	0	13,00
PAYS DE CLERVAL	ZA PAYS DE CLERVAL CENTRE	21,37	20,67	0,0	0,0	0,82	0,00	0	0,82
	CLERVAL - SANTOCHE	5,92	3,6	2,18					2,18
MESANDANS	EN CHANDIN	2,76	2,32	0,0	0,0	0,49	0,00	0	0,49
AVILLEY	AVILLEY	2,26	2,26	0,0	0,0	0,0	0,00	0	0
ROUGEMONT	ROUTE DE BESANCON	0,36	0,36	0,0	0,0	0,0	0,00	0	0
	ROUTE DE GOUHELANS	2,77	2,77	0,0	0,0	0,0	0,00	0	0
	ZONE 1AUX - RUE DES JUIFS	1,77	0,0	1,77	0,0	0,0	0,00	0	1,77
ISLE-SUR-LE-DOUBS	ZONE COMMERCIALE LIDL	0,71	0,00	0,71	0,0	0,0	0,00	0	0,71
TOTAL CC 2VV		117,49	76,53	12,80	6,02	4,04	16,33	1,75	40,94
		100,00%	65,14%	10,89%	5,12%	3,44%	13,90%	1,49%	34,85%

Détail des capacités et projets en ZAE – CCDB

Communes	ZAE ou Site d'intérêt communautaire / communal	A : Surface totale de la ZAE (y compris projets)	B : Dont Surface déjà bâtie / artificialisée	Dont Surface non bâtie / non artificialisée					
				C : Dont surfaces sans investissements publics réalisés (projets sans mise en œuvre concrète)	D : Dont surfaces avec acquisitions foncières réalisées	E : Dont surfaces avec acquisitions et aménagement réalisés (= surfaces commercialisables <u>non</u> vendues ou réservées)	F : Dont surfaces déjà aménagées <u>et</u> commercialisées (ventes récentes ou réserves d'entreprises installées)	G : Dont surfaces réservées pour espaces verts / environnementaux, bassins de rétention...	H : TOTAL Surface non bâtie / non artificialisée
CC Doubs Baumois									
ROULANS	ZA SOUS LA PLANTE	5,7	1,49	4,25	0	0	0	0	4,25
BAUME-LES-DAMES	BOIS CARRE	20,1	8,13	7,32	0	2,73	1,81	0,05	11,91
AUTECHAUX/VERNE	EUROPOLYS I ET II	35,40	22,58	0,00	3,82	3,96	3,24	1,92	12,94
	EUROPOLYS III	5,5	5,5	0,0	0	0	0	0	0,00
TOUR DE SCAY	ZONE ARTISANALE "LE GUEUTY"	3,0	0,0	3,0	0	0	0	0	3
LAISSEY?	ZA BOST-STANLEY	1,5	1,54	0,0	0	0	0	0	0
ROULANS	AUX ALOSES	2,7	2,7	0,0	0	0	0	0	0,0
BAUME-LES-DAMES	ZAC DE CHAMPVANS-LES- BAUME	8,93	6,19	0,0	2,33	0,35	0	0,06	2,74
	ZI LA PRAIRIE	18,90	17,10	0,0	0	0	1,10	0,63	1,73
	ZA commerciales zone basse	5,31	5,31	0,0	0	0	0	0	0,00
	ZA Cour	1,27	1,06	0,0	0	0	0,21	0	0,21
	ZI DE NECCHIE	6,0	6,0	0,0	0	0	0	0	0
AUTECHAUX	Autechaux (ZA communale)	1,38	0,79	0,59	0	0	0	0	0,59
POULIGNEY-LUSANS	ZA Archamp	1,53	0,59	0,00	0	0,94	0	0	0,94
BATTENANS-LES-MINES	ZA PETITES FRERES	1,9	1,9	0,0	0	0	0	0	0,00
CHATILLON-GUYOTTE	CHATILLON-GUYOTTE	3,1	0,44	2,7	0	0	0	0	2,70
VILLERS-SAINT-MARTIN	SITE HUOT	1,05	0,86	0,19	0	0	0	0	0,19
TOTAL CC DB		123,31	82,18	18,05	6,15	7,98	6,36	2,66	41,20
		100,00%	66,65%	14,64%	4,99%	6,47%	5,16%	2,16%	33,41%

Détail des capacités et projets en ZAE – CCPSB

Communes	ZAE ou Site d'intérêt communautaire / communal	A : Surface totale de la ZAE (y compris projets)	B : Dont Surface déjà bâtie / artificialisée	Dont Surface non bâtie / non artificialisée					
				C : Dont surfaces sans investissements publics réalisés (projets sans mise en œuvre concrète)	D : Dont surfaces avec acquisitions foncières réalisées	E : Dont surfaces avec acquisitions et aménagements réalisés (= surfaces commercialisables <u>non</u> vendues ou réservées)	F : Dont surfaces déjà aménagées <u>et</u> commercialisées (ventes récentes ou réserves d'entreprises installées)	G : Dont surfaces réservées pour espaces verts / environnementaux, bassins de rétention...	H : TOTAL Surface non bâtie / non artificialisée
CC Pays de Sancey Belleherbe									
VELLEROT LES BELVOIR	ZA SUR LE TARTRE	11,7	1,57	0,0	4,24	1,32	3,45	1,23	10,24
VELLEVANS	AU JARDY	0,37	0,17	0,20	0,0	0,0	0,00	0	0,20
	AU BAS DU ROSSELOT - SCIERIE	10,90	6,80	4,07	0,0	0,00	0,00	0	4,07
SANCEY	GRANDE RUE / ROUTE DE CLERVAL	1,52	1,52	0,00	0,0	0,0	0,00	0	0,00
	ZONE UY CENTRE	7,58	5,11	1,95	0,0	0,00	0,44	0	2,39
	ZONE UY SANCEY LE LONG	1,52	1,52	0,0	0,0	0,0	0,00	0	0,00
BELLEHERBE	ZA SUR LES MUROTS ET AU FOURNEY	4,20	0,63	3,59	0,0	0,0	0,00	0	3,59
RAHON	LA GRANMANNIERE-DESSOUS	4,59	2,52	2,07	0,0	0,0	0,00	0	2,07
CHAZOT	LES PERREREY	1,22	0,0	1,22	0,0	0,0	0,00	0	1,22
CROSEY-LE-GRAND	ZA SOUS LA VELLE	1,19	0,0	1,19	0,0	0,0	0,00	0	1,19
	ZA PLANCHE COMBE BONNE DOUCE	2,31	1,02	1,27	0,0	0,0	0,00	0	1,27
BRETONVILLERS	ZONE UX - AUX	1,19	0,73	0,43	0,0	0,0	0,00	0	0,43
TOTAL CCPSB		50,04	21,59	15,99	5,99	1,32	3,89	1,23	28,42
		100.00%	43.15%	31.95%	11.97%	2.64%	7.77%	2.46%	56.79%

Un potentiel de reconquête de friches plutôt dans les bourgs

Le territoire compte **quelques sites industriels en friche** qui reflètent en partie l'historique économique du Doubs central (une partie des sites historiques ont complètement disparu dans le paysage urbain). On notera en particulier les sites suivants :

- A Baume-les-Dames, sont dénombrés 3 sites : les sites de Necchie, de Sogea, et les anciens ateliers municipaux. Ces sites sont concernés par des projets de renouvellement, notamment en lien avec la politique de revitalisation de la ville. L'objectif est de privilégier soit une mutation résidentielle et urbaine, soit une réoccupation par d'autres activités. Les activités existantes « de dimension industrielle » ont vocation à être transférées dans des sites plus adaptés, notamment la zone d'activités d'Autechaux.



Site Sogea (bâtiments techniques et administratifs), rue des Glycines, 1,07 ha



site de Necchie(Ex-friche IME), Baume-les Dames, 2 ha



Anciens ateliers municipaux, rue des Glycines, 0,26 ha (soit 1,3 ha environ le site au total).

- A l'Isle sur le Doubs, sont dénombrés 4 sites dont :
 - le site des usines Japy implanté historiquement sur l'île. Une bonne partie des bâtiments a été détruit et un jardin d'interprétation a été mis en place sur le site. Un bâtiment de 1911 reste présent. Ce site n'est, a priori, pas propice à des projets de renouvellement urbain du fait des travaux de valorisation touristique déjà engagés. Une réhabilitation du bâtiment existant peut toutefois être envisagée pour lui redonner un usage tout en conservant sa valeur patrimoniale.
 - D'autres sites sont concernés par des projets de réhabilitation, notamment l'ancien Garage Colombo, l'ancien site Ravi, et l'Hôtel de la Marine dans le centre bourg.
- A Laissey, l'ex-site Bost-Stanley (0,8ha) a été cédé à la Communauté de Communes du Doubs Baumeois. Des travaux de dépollution et une remise aux normes ont été réalisés sur les trois bâtiments du site. Chaque bâtiment aura sa vocation : accueil d'une entreprise en transit ou lieu de stockage pour le bâtiment le plus récent mais aussi pépinière d'entreprise dans l'ancienne forge. Le troisième bâtiment devrait accueillir des associations et des activités touristiques.
- A Pays de Clerval, le secteur gare est partiellement en friche, et fait l'objet d'un projet de réhabilitation en cours de finalisation.
- A Sancey, l'ancien site du camping restaurant de la Baume, occupé partiellement par une activité de maraîchage, est en cours de réhabilitation.
- A Arcey, un ancien hangar agricole est identifié et représente un potentiel de mutation.
- Dans le reste du territoire, d'anciens sites productifs disséminés constituant un **petit patrimoine industriel à dominante plutôt rurale** : moulins, forges, mines et carrières, scieries. Historiquement, de nombreuses tuileries existaient sur le territoire, mais il en reste peu de traces aujourd'hui. Ces sites présentent un intérêt en termes de valorisation touristique et sont moins adaptés pour des changements d'usage dans le cadre du renouvellement urbain.

Au final, le recensement des principales capacités de mutation identifie une dizaine de sites déjà connus (études de revitalisation de bourgs). Les études relatives aux bourgs de Rougemont et de Sancey n'ont pas fait apparaître de friches en tant que tel.

Le potentiel équivalent foncier est estimé à une dizaine d'hectares. Mais, il ne saurait constituer un potentiel valorisable en tant que tel. Certains sites sont tombés en friche, du fait d'une inconstructibilité du site. D'autres sites sont concernés par des projets de reconquête en cours de finalisation (site de la Baume à Sancey, secteur gare à Pays de Clerval...).

Une adéquation à trouver entre les besoins et les potentiels

A horizon 2035-40, l'estimation des besoins nécessaires au maintien et à l'accueil d'activités économiques nécessitera de s'appuyer sur plusieurs variables :

- le rythme de consommation foncière passée, en baisse par rapport au SCOT approuvé en 2016 ;
- le potentiel d'accueil (foncier et immobilier) estimé à 13 ha disponibles à court terme, et 65 ha en cours d'aménagement ou en projet ;
- les plafonds fixés au SCOT approuvé en 2016 de 78 ha en zone d'activités et de 45 ha hors zone d'activité.

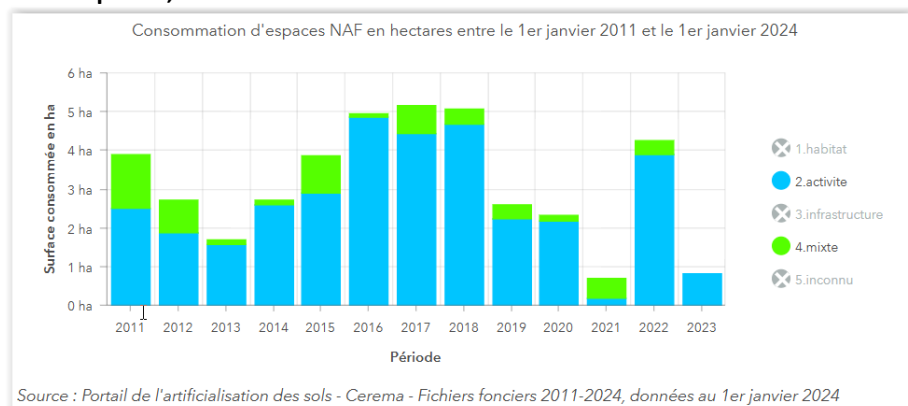
Pour rappel, le potentiel foncier, bâti ou artificialisé, a priori destiné à des usages économiques, se décline ainsi :

- 13 ha de surfaces disponibles à court terme (commercialisables)
- 65 ha de sites en cours d'aménagement ou en projet,
- Une dizaine d'hectares d'espaces mutables mais très partiellement valorisables pour l'accueil d'activités (mutations en cours de finalisation sur certains sites, contraintes fortes sur certains sites, changements de vocation potentiels sur d'autres).

Pour rappel, ces dernières années, le territoire a affiché **une consommation foncière de 3,1 hectares par an** entre 2011 et 2023, issus majoritairement de terres agricoles. Toutefois, cette tendance masque une disparité et en particulier un fort ralentissement des implantations suite à la crise du COVID 19, entre 2019 à 2021, comme l'illustre le détail sur le graphique ci-dessous.

En outre, les demandes d'implantation restent élevées, et l'offre disponible trop basse (13 hectares disponibles sur l'ensemble du SCoT), ce qui a limité de fait la consommation d'espace à vocation économique ces dernières années, sous-évaluée par rapport au besoin réel. Les capacités dans l'existant (cession de bâtiments, implantation dans des locaux vacants) ont été largement valorisées, et sont à ce jour marginales.

De ce fait, le besoin pour la période future est davantage estimé à une moyenne de 4 à 5 ha par an, soit 80 à 100 ha sur 20 ans.



Les sites en cours d'aménagement ou en projet peuvent sembler importants. **Mais dans le cadre de la révision du SCOT, des réflexions gagneront à être portées sur l'anticipation des besoins et la cohérence avec la politique de revitalisation des bourgs et de renouvellement urbain :**

- Une part de ce potentiel foncier est directement lié à l'évolution des entreprises déjà implantées (surfaces disponibles et projets d'extension d'établissements) ;

- Certaines zones d'activités ou tènements sont d'ores et déjà gelés (servitudes) ou remis en question pour des raisons agricoles ou paysagères dans le cadre de l'évolution des plans locaux d'urbanisme. Des potentiels sont donc à retrouver sachant que la zone d'Europolys II est impactée par la proximité d'éoliennes. Il en est de même pour la zone industrielle et commerciale de la Prairie dont l'évolution est limitée par les contraintes réglementaires (PPRI) et l'ancienneté de la zone et des bâtiments.
- **La recomposition urbaine des bourgs principaux nécessite un montage complexe d'opérations « à tiroir »** : une réoccupation des friches industrielles en milieu urbain pour des besoins résidentiels et, en parallèle, **un report d'activités (les plus nuisantes ou avec besoins d'agrandissement) dans des zones d'activités dédiées dans et hors des bourgs**. C'est le cas à Baume-les-Dames, via la friche (site de Necchie) et Europolys (transferts et nouvelles entreprises) ou encore de Pays de Clerval via la zone de Santoche. Le potentiel foncier économique sera donc impacté par ces transferts d'activités ;
- S'agissant des **capacités de mutation offertes par la présence de friches d'anciennes usines, leur vocation future semble être davantage urbaine**, même si les usages sont à définir site par site : résidentiel, équipements, activités peu nuisantes (bureaux, services, artisanat), tourisme, renaturation.

2. L'industrie

2.1. Des activités industrielles encore importantes dans le paysage économique local

En 2021, l'industrie pèse pour 21% des emplois totaux du territoire (2200 emplois), ce qui démarque le territoire par rapport aux moyennes nationales (12%) ou régionales (16%).

Le territoire bénéficie d'un savoir-faire industriel reconnu et relativement solide du fait de la diversité de ses activités, mais reposant essentiellement sur des activités traditionnelles :

- La moitié des emplois industriels sont liés à la transformation des matériaux (métal / plastique / bois). Les entreprises industrielles et artisanales du territoire ont développé des savoirs avérés dans la transformation de ces matériaux, notamment à destination de la construction,
- une partie des entreprises industrielles reste liées l'industrie automobile en particulier dans le secteur de Pays de Clerval et Baume-les-Dames (Delfingen, MCPP, Streit mécanique d'une part et MBP, Groupe Maillard d'autre part). Néanmoins, la sous-traitance est moins forte dans le territoire que par le passé, le groupe PSA basé à Montbéliard-Sochaux et Vesoul repositionnant ses sous-traitants sur site ou dans un rayon de 10 mn maximum,
- le savoir-faire historique dans le domaine de l'édition et de l'imprimerie, potentiellement vecteur d'image, a été conforté via le transfert de l'entreprise « phare » IME Estimprim dans la zone Europolys II. Cette imprimerie franc-comtoise de référence nationale est spécialisée dans la cartographie notamment des cartes Michelin,
- enfin, la culture horlogère, bien que peu pourvoyeuse d'emploi, est présente dans le secteur de Sancey-Belleherbe, avec quelques ateliers⁸.

Plusieurs activités fondent les piliers de l'économie industrielle du territoire :

- la métallurgie / transformation de matériaux

- agro-industrie laitière
- l'édition, l'imprimerie et la reproduction
- la plasturgie
- l'horlogerie.

Cette diversité d'activités est un atout important, pour protéger les emplois du territoire des effets d'une crise économique dans l'un ou l'autre de ces secteurs.

Dans ce cadre, le territoire du SCoT du Doubs central s'inscrit dans le premier territoire d'industrie de France, retenu à l'appel à projet Territoire d'innovation de Grande Ambition (TIGA), concernant à la fois les zones d'emploi de Montbéliard et de Belfort.

2.2. Des activités fragiles qui emploient de moins en moins

Ce secteur industriel continue de perdre des emplois sur la dernière période (-11% entre 2015 et 2021), en passant de 2 470 emplois industriels en 2015 à 2 207 en 2021⁹.

L'Isle-sur-le Doubs connaît plusieurs fermetures d'usines ces dernières années, dont les entreprises Climent (délocalisé à Voujeaucourt) et GFD en 2009 (43 personnes à reclasser sur les sites de Bourogne et de St-Etienne – 26 refus) ou encore de transferts d'établissements tels que Bost-Stanley à Laissey.

On note une certaine fragilité des emplois industriels sur plusieurs plans :

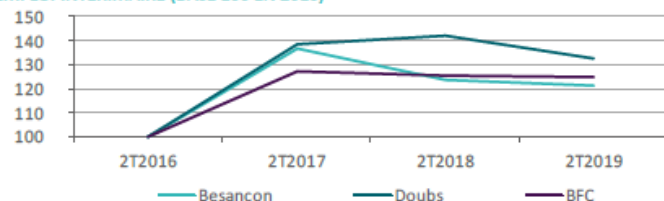
- **Ces emplois sont détenus par un petit nombre de grandes entreprises.** Les entreprises industrielles de plus de cinquante salariés (ITS, FROMAGERIE DE CLERVAL, PROFIALIS, DELFINGEN, IME, MBP, STREIT) concentrent environ 1800 emplois, soit 73% de l'emploi industriel du territoire et 17% de l'emploi total. Le fait que trois-quarts de l'emploi industriel local repose sur une dizaine de grands établissements peut s'avérer une faiblesse en cas de faillite ou de délocalisation d'une de ces entreprises.
- **La baisse des emplois intérimaires**, en parallèle des emplois totaux, dénote une difficulté à pérenniser des emplois. Cette baisse est observée sur les deux zones d'emplois et particulièrement chez les 25-49 ans, tandis qu'une

⁸ Soutien de ces activités dans le cadre du projet de PNR du Doubs Horloger

⁹ 2 774 emplois industriels en 1999

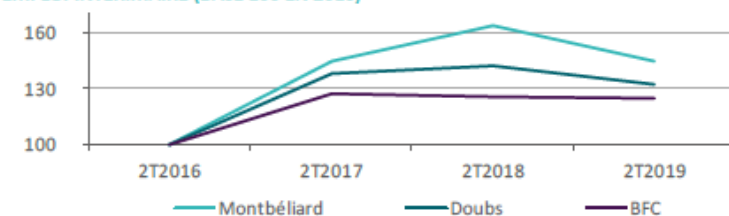
hausse des emplois est recensée chez les jeunes et les seniors de la zone d'emploi de Besançon. L'industrie est le principal utilisateur de l'intérim (cela concerne plus de la moitié des emplois intérimaires) notamment sur la zone d'emploi de Montbéliard.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI INTÉrimAIRE (BASE 100 EN 2016)



Champ : Cumul des missions en fin de mois (total y compris agriculture).
Source : Pôle emploi - Données brutes provisoires

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI INTÉrimAIRE (BASE 100 EN 2016)



Champ : Cumul des missions en fin de mois (total y compris agriculture).
Source : Pôle emploi - Données brutes provisoires

- **Le vieillissement de la main d'œuvre pose la question de son renouvellement**, notamment du remplacement massif de ces départs à la retraite par une main d'œuvre qualifiée, et le cas échéant sur l'offre (quantitative et qualitative) de formations professionnelles en la matière.
- **Mais, quelques perspectives d'embauche.** Le territoire connaît également l'installation d'entreprises, en particulier dans la zone d'activités Europolys, permettant d'atteindre à court terme les 1 000 emplois. Des besoins sont exprimés pour l'embauche d'environ 80 salariés par le groupe Delfingen. Enfin, des projets limitrophes peuvent générer quelques retombées locales (renforcement de la maroquinerie de luxe à Valdahon et Pays de Montbéliard, ainsi que le projet de transfert d'un établissement PSA à Hérimoncourt vers Vesoul (centre mondial pour les pièces détachées).

3. Le secteur tertiaire

Les emplois du secteur tertiaire sont en progression de +15% sur le territoire par rapport à 2015 (+504 emplois en 2021, 6600 emplois). Ce secteur qui se porte bien, représente néanmoins une part moindre de l'emploi total (56%) en comparaison des moyennes départementale (73%) et nationale (79%). Cette situation est liée à la pérennité des activités agricoles et industrielles traditionnelles.

Cette économie est dite présentielle, de par le caractère local des activités de production de biens et de services, et du public satisfait (habitants et/ou usagers locaux). Elle est essentiellement liée :

- Pour moitié aux commerces et aux services aux entreprises, notamment les services de transport et de logistique liés à la présence de grands groupes industriels, avec 3751 emplois en 2021 ;
- Pour l'autre moitié aux pôles administratifs et de santé, aux activités d'enseignement, culturelles et sociales, aux services à la personne, avec 2849 emplois en 2021.

3.1. Les services à la personne en phase de stabilité et un secteur marchand des services à l'entreprise et des commerces en légère croissance

Les services à la personne sont globalement en augmentation sur les dernières années, mais avec une stagnation du secteur non-marchand (administrations, services publics...), alors que le secteur marchand est en croissance ((+491 emplois entre 2015 et 2021),

Les services à la personne jouent un rôle notable dans l'emploi local, à l'image du centre hospitalier de Baume-les-Dames qui figure parmi les trois plus gros employeurs du territoire et qui rayonne au-delà du PETR. Il en est de même pour les réseaux ADMR et d'Hygiène Sociale de Franche-Comté (foyers de vie) qui emploient entre 200 et 250 salariés sur tout le territoire (principal employeur du secteur de Rougemont).

Par ailleurs, Baume-les-Dames confirme sa position de pôle de santé local avec la nécessité de moderniser et d'enrichir l'offre de soins et à destination des personnes âgées. La ville souhaite d'ailleurs obtenir le label d'hôpital de proximité (critères de vieillissement, de pauvreté, de ruralité et d'accès aux médecins généralistes).¹⁰

Des besoins d'extension de certains EHPAD sont également exprimés à Sancey en premier lieu et de manière plus ponctuelle des logements pour personnes âgées à Rougemont, Isle-sur-le-Doubs et Baume-les-Dames. *Cf. partie équipements du diagnostic.*

Même si les regroupements de la plupart des services publics ont été faits au sein de maisons de services, les services publics restent menacés dans les bourgs-centres avec les trésoreries qui ont fermées à Rougemont et Clerval.

D'autres projets ont été réalisés ou sont en cours : création de pôles scolaires avec cantine, périscolaire, etc., de même que le rassemblement de médecins, infirmières, etc. dans des pôles médicaux. Le contrat local de santé à l'échelle du PETR du Doubs Central, signé en 2019, vise à permettre de renforcer les moyens notamment à Pays de Clerval et Sancey (pénurie de médecins généralistes).

Les activités liées au maintien de population vont vraisemblablement continuer de croître en direction des résidents, tant des personnes âgées que de la petite enfance et de la jeunesse. Les services d'accueil et les offres culturelles et de loisirs devraient également continuer de se développer pour accroître l'attractivité du territoire et faciliter l'installation d'actifs dont le niveau de qualification est recherché par les entreprises locales.

Toutefois, concernant le secteur public, la marge de croissance de l'emploi demeurera faible étant donné les réductions budgétaires actuelles et encore prévisibles.

¹⁰ - part de la population âgée de plus de 75 ans (> à la moyenne nationale de 9%)
- part de la population vivant sous le seuil de pauvreté
- la ruralité (densité de population < au seuil de 150 personnes par km2, indicateur OCDE) (> à la moyenne nationale de 14,3% i.e. part de la population ayant 60% ou moins du revenu médian



Pôle médical et social de Rougemont.

Alors qu'il ne restait plus qu'un médecin dans le bourg, le nouveau pôle médical passif et classé PER de Rougemont a permis d'attirer de nouveaux médecins et spécialistes (médecins généralistes, services de l'ADMR, infirmières libérales, dentiste, psychologue, gériatre,...)

Une dynamique des activités tertiaire de services (autres que ceux à la personne) principalement due à l'emploi industriel

Du fait de la prégnance industrielle et agricole sur le territoire, on note plusieurs sociétés de plus de 20 employés dans le domaine :

- du service aux entreprises (informatiques, conseil, compatibilité...) telles que CONSEIL ELEVAGE 25-90, SYNERGIE EST @RSOE à Roulans et Baume-les-Dames/Autechaux avec environ 250 emplois,
- du transport/logistique (telles que les entreprises SOTRAMAN, LOCAVI et CARS MOUCHET, mais aussi de l'emploi intérimaire (ADECCO, MANPOWER).

en 2012). Je pense que la dernière parenthèse sur le revenu médian doit être placée au niveau du deuxième tiret sur la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté.
- part des médecins généralistes 14 pour 100 000 habitants (< à la moyenne nationale de 99 praticiens pour 100 000 habitants)

3.2. Les opportunités liées au coworking et au télétravail

Le coworking est un nouveau mode d'organisation du travail basé sur un espace de travail partagé mis en place dans le but de favoriser les échanges et les synergies entre les entrepreneurs qui y sont présents. Ce mode de travail est en plein développement en lien avec le déploiement du très haut débit et des distances qui peuvent s'allonger entre lieu de travail et lieu de vie, ou tout simplement pour des entreprises ou entrepreneurs qui n'ont pas besoin d'avoir des bureaux « fixes ». Ces lieux, permettant à la fois l'autonomie et l'échange, sont de plus en plus développés sur des secteurs stratégiques (moyennes villes, proche des gares, etc.) mais également dans le milieu rural. Si le coworking est davantage ciblé pour les entrepreneurs, le milieu rural a plutôt vocation à développer des « Tiers Lieux » c'est-à-dire des espaces où l'on travaillera ensemble et qui peuvent prendre des formes variées.

« Le tiers lieu est donc un espace de travail collaboratif, public ou privé, installé dans des locaux adaptés et raccordés au haut débit. Il ne s'agit pas seulement d'une simple location de bureaux et de salles de réunion ; dans les tiers lieux le matériel aussi est mutualisé : imprimantes et machines de production fonctionnent en réseau et sont accessibles de plusieurs postes de travail... » Journal de l'éco.

La période du confinement de mars à mai 2020 a bousculé pour l'ensemble de la population les modes de travailler et le rapport au domicile. Le télétravail était tout de même déjà en cours de développement. Une part importante de la population active vit loin voire très loin de son lieu de travail, générant des déplacements coûteux aussi bien en temps qu'en argent. Si le télétravail se développe également fortement, il a toutefois ses avantages et ses inconvénients car il nécessite d'avoir un espace aménagé et dédié au travail à la maison ce qui ne peut pas être le cas de tout le monde. De plus, le télétravail peut rendre les échanges difficiles en fonction des professions et personnalités. Le coworking permet de rompre l'isolement, le concept est notamment très intéressant pour les porteurs de projet et les entrepreneurs travaillant seuls et de chez eux (travailleurs indépendants, travailleurs mobiles, télétravailleurs). Lorsque l'espace de coworking est utilisé par des professionnels du

même secteur d'activité, les échanges entre les membres permettront de s'enrichir mutuellement, de créer des synergies, des groupes de travail, des associations de compétences... L'esprit de groupe contribue au renforcement de la motivation et de la productivité. Ces tiers lieux ou espaces de coworking implantés dans les bourgs peuvent être des solutions alternatives pour une partie de la population active qui pourrait travailler à proximité directe de son domicile.

Un projet de Tiers Lieu est programmé à Sancey en lien avec l'AMI Bourg-centre. En effet, un cabinet de conseil a réalisé une étude pour définir les besoins d'un espace de Tiers Lieu sur le territoire. Cet espace doit allier « autonomie et collaboration ». A l'échelle de la CCPSB, Les communes de Sancey, Belleherbe et Lanans sont pressenties pour accueillir ce type d'espace qui peut prendre des formes variées.

3.3. Le tourisme

3.2.1. L'offre touristique

L'offre touristique est relativement diversifiée sur le territoire, avec plusieurs atouts mis en avant pour capter les visiteurs :

- Les activités de pleine nature sont bien développées : randonnée, VTT, escalade, pêche, canoë (sur l'Ognon uniquement, peu ou pas sur le Doubs), le golf de Bournel... Le cyclotourisme est un atout important pour le Doubs central, avec la présence de l'EuroVeloroute 6, itinéraire de découverte qui traverse le territoire le long du Doubs, la voie verte passant par Rougemont, etc. Le territoire accueille également un réseau dense d'itinéraires de promenade et de randonnée pédestre et VTT, en partie inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Concernant les itinéraires de Grande Randonnée, on retrouve des itinéraires structurants : GR59 qui traverse le territoire, GRP des 7 rivières, GRP du Pays de Montbéliard (boucle de proximité dans le secteur de Sancey / Belleherbe).

- La découverte d'espaces naturels constitue également une activité importante, avec quelques sites « phares » : la vallée du Cusancin, la Source Bleue, les roches de Nans, la vallée du Dessoubre et les étangs sur le secteur de Rigney.
- Le tourisme fluvial est développé en particulier dans la vallée du Doubs, avec la présence de haltes fluviales à Baume-les-Dames, Clerval, l'Isle sur le Doubs. L'offre tend plutôt à diminuer, les activités de bateaux promenade n'étant plus proposées à Baume les Dames et la halte fluviale de Clerval ne fonctionnant plus pour le moment. Celle-ci fait toutefois l'objet d'un projet de déplacement (tout en restant sur la commune) en lien avec l'AMI Bourg-centre.
- La découverte des villages et du patrimoine constitue un atout valorisé localement, avec quelques sites mis en valeur : château de Belvoir (entre 7000 et 10000 visiteurs par an), Hôtel des Sires de Neufchâtel, maison Saint Joseph Marchand, patrimoine bâti religieux (églises et abbayes), cités de caractères (Baume-les-Dames, Rougemont et Belvoir)...
- L'offre « culturelle » est également développée en parallèle. Plusieurs musées sont proposés sur le territoire : musée de la Mémoire et de la Paix (Clerval, environ 2000 visiteurs par an), musée de géologie et minéraux, musée du fer

blanc... Des équipements culturels sont également proposés dans les principales polarités, en particulier à Baume les Dames (médiathèques, bibliothèques, cinéma, Grenier des arts...) et l'exception du cinéma de Charmoille. L'Isle-sur-le-Doubs a également un projet de développement d'une salle culturelle au rayonnement intercommunal en lien avec l'AMI Bourg-centre.

- Le territoire accueille un équipement touristique important avec le Parc de loisirs pour enfants « Les Campaines », à Accolans, qui a accueilli en 2024 environ 40 350 visiteurs.
- Enfin, on peut mettre en avant l'existence d'une offre « événementielle » pour les visiteurs et pour les habitants, de plus en plus développée sous l'effet des politiques de développement auparavant soutenues par le Pays (compétence actuellement intercommunale) : visites guidées, randonnées nocturnes, cinéma de plein air, visites de fruitières, ... Les intercommunalités ont mis en place une certaine ingénierie afin de valoriser l'offre touristique existante : le territoire compte deux offices du tourisme et des bureaux d'informations touristiques. Le futur PNR du Doubs Horloger doit également être un levier à la valorisation touristique du territoire particulièrement sur le secteur de Sancey-Belleherbe.

La carte ci-après présente un recensement des activités touristiques sur le territoire. L'offre touristique est particulièrement concentrée dans la vallée du Doubs (Baume-les-Dames en particulier), dans le secteur de Rougemont et dans le secteur de Sancey/Belleherbe.

Dans ce dernier secteur, le développement du Parc Naturel Régional du Doubs Horloger représente une opportunité en matière de développement touristique pour les prochaines années.



Carte touristique – source CDT25

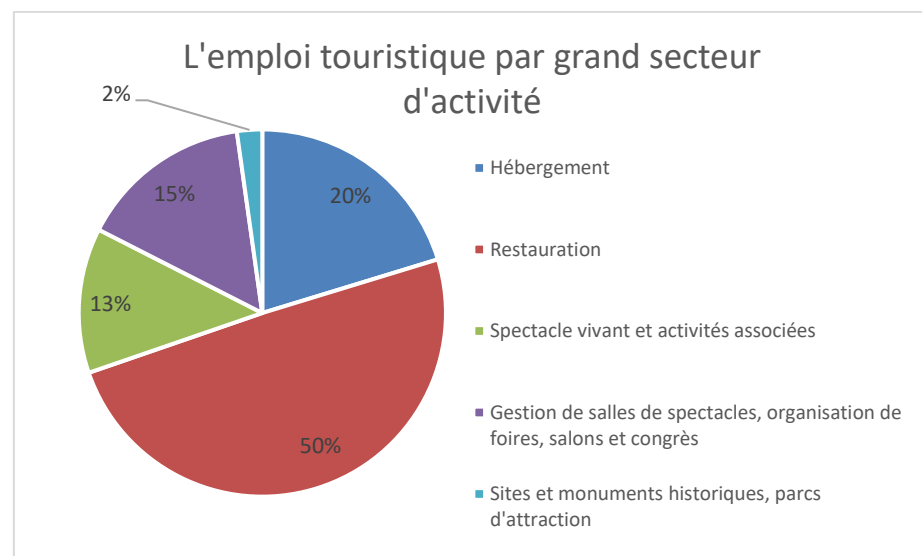


3.2.2. L'emploi touristique

Le territoire accueille des activités touristiques importantes, avec environ 180 établissements employeurs et 360 emplois touristiques « directs » (environ 3,5% de l'emploi total). Ces données n'intègrent pas l'emploi fortement lié aux activités touristiques (commerce, activités sportives en particulier), et il est important de considérer que l'emploi « indirect » lié au passage de visiteurs sur le territoire est important.

La restauration, puis l'hébergement, représentent les principaux secteurs employeurs liés au tourisme sur le territoire. Bon nombre d'établissements de restauration dépendent donc des flux touristiques, notamment estivaux, pour fonctionner.

En matière de répartition territoriale, les emplois touristiques sont particulièrement importants dans les Communautés du Doubs Baumoises (200 emplois soit 4% de l'emploi de l'EPCI) et des Deux Vallées Vertes (près de 130 emplois soit 3%).



3.2.3. La fréquentation touristique

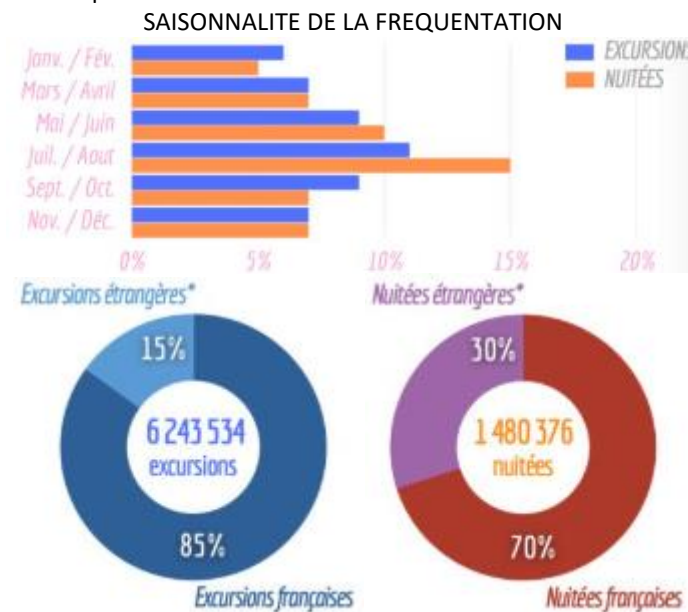
Le territoire accueille des fréquentations touristiques non négligeables, avec en 2024 :

- Environ 6 243 534 excursions sur le territoire, avec en particulier une clientèle française en provenance de Haute-Saône (21%), du Territoire de Belfort (11%), du Haut-Rhin (10%).

15 % de ces excursions sont faites par des touristes étrangers, en provenance d'Allemagne pour moitié, puis de Suisse et des Pays Bas.

- Environ 1 480 376 nuitées sur l'année, avec en particulier des visiteurs en provenance de Haute-Saône (8%), du Rhône (5%) et du Bas-Rhin (4%).

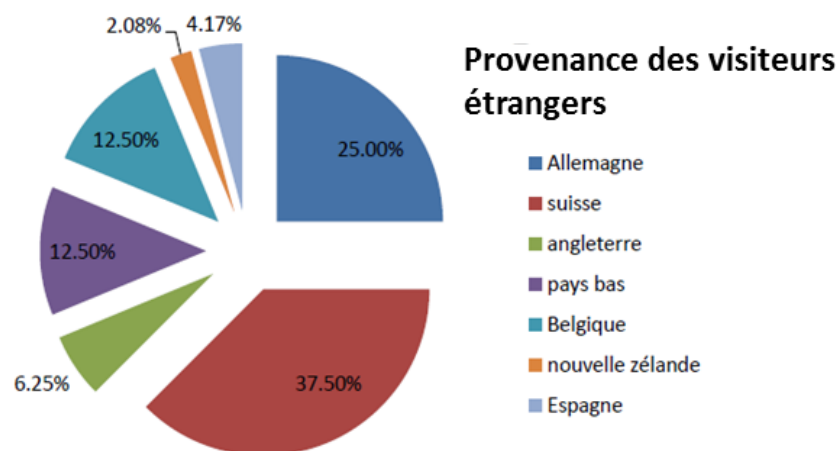
Ces fréquentations présentent la particularité d'être concentrées sur la période estivale et sur la présaison (entre avril et juin). La saisonnalité des fréquentations peut s'expliquer par l'importance de l'offre « en extérieur », et la forte représentation des hébergements de plein air sur le territoire.



Source : CDT 25

En 2013, une enquête clientèle a été organisée à l'échelle de l'ancien périmètre du PETR du Doubs central. Cette enquête avait permis de faire ressortir des points clés sur la fréquentation, qui restent globalement d'actualité :

- En termes de « perception » des atouts touristiques du territoire, l'enquête avait souligné l'importance du tourisme « nature », premier atout du PETR selon les visiteurs. Les paysages ressortent également comme une des qualités fondamentales du territoire.
- En termes d'activités pratiquées, l'enquête avait fait ressortir des activités structurantes : cyclotourisme (sur l'Eurovéloroute), visite des villes et villages, randonnée, visite de musées et châteaux.
- En termes de clientèle, l'étude avait mis en évidence la représentation majoritaire de la clientèle française (60%), en provenance de la Région ou des régions limitrophes. Les clientèles étrangères étaient également présentes, en provenance majoritairement de Suisse et d'Allemagne, ce qui montrait l'attractivité du territoire à la fois en proximité et à l'international.



Source : enquête de fréquentation 2013 – Ancien périmètre

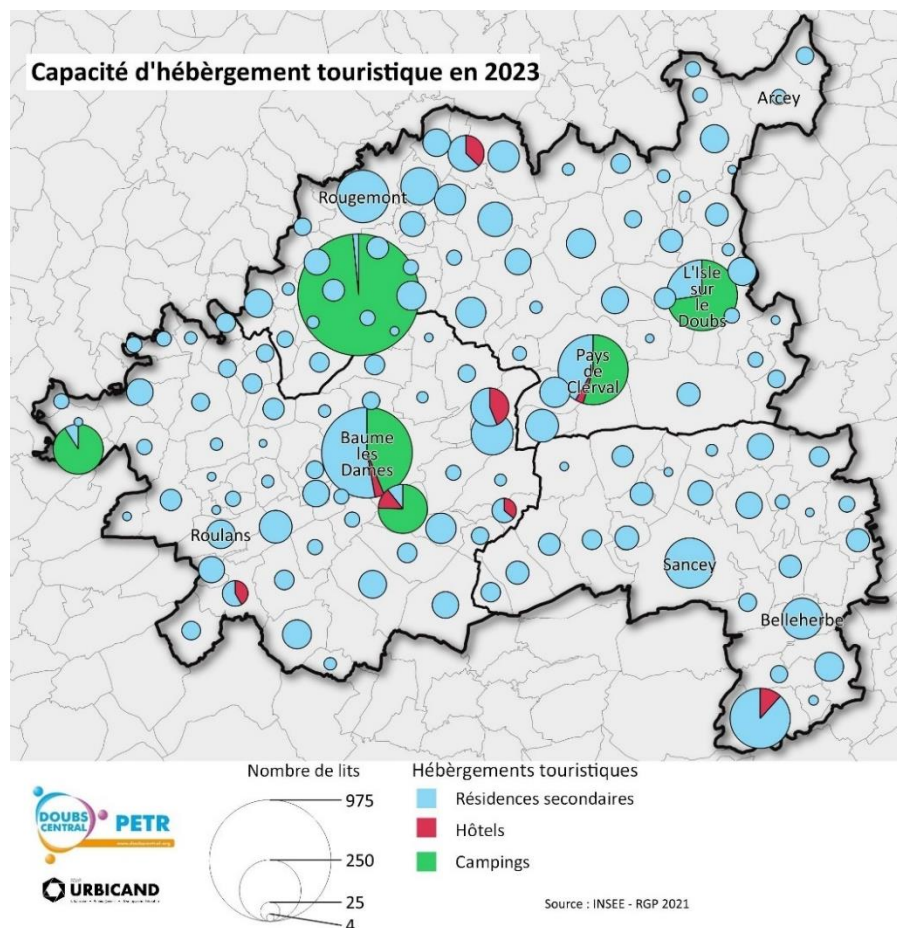
3.2.4. L'offre en hébergement touristique

L'offre d'hébergements touristiques est relativement importante sur le territoire, avec plus de 278 hébergements marchands représentant plus de 5 019 lits. A ces capacités s'ajoutent des capacités notables dans les résidences secondaires (plus de 4 715 lits en hébergements « non marchands »). La tendance est au renforcement des capacités d'hébergement depuis le début des années 2000, avec en particulier un développement de l'hébergement marchand.

Les données de la fréquentation en hôtellerie, disponibles en 2018 et 2019, permettent de caractériser les dynamiques :

- Elles confirment une représentation importante des visiteurs français, les visiteurs étrangers étant plus représentés dans les hébergements de plein air.
- Les hôtels ont accueilli sur 2018-2019 entre 75% et 80% de clientèle française, pour des durées moyennes de séjour qui restent courtes (1,5 jour environ) ce qui représente un enjeu pour le territoire qui souhaite allonger la durée des courts séjours. Le taux d'occupation de l'hôtellerie est convenable, avec environ 45% d'occupation à l'année. Les durées de séjour en hébergements de plein air sont également plus importantes.

	Types d'hébergements	Nb d'hébergts	Nb de lits touristiques	Cumul
Marchands	Meublés	193	1004	5019
	Chambres d'hôtes	37	285	
	Hôtels	12	311	
	Camping	9	2601	
	Gîtes de groupes	23	525	
	Hébergements collectifs	4	293	
Non marchands	Résidences secondaires	943	4 715	4 715

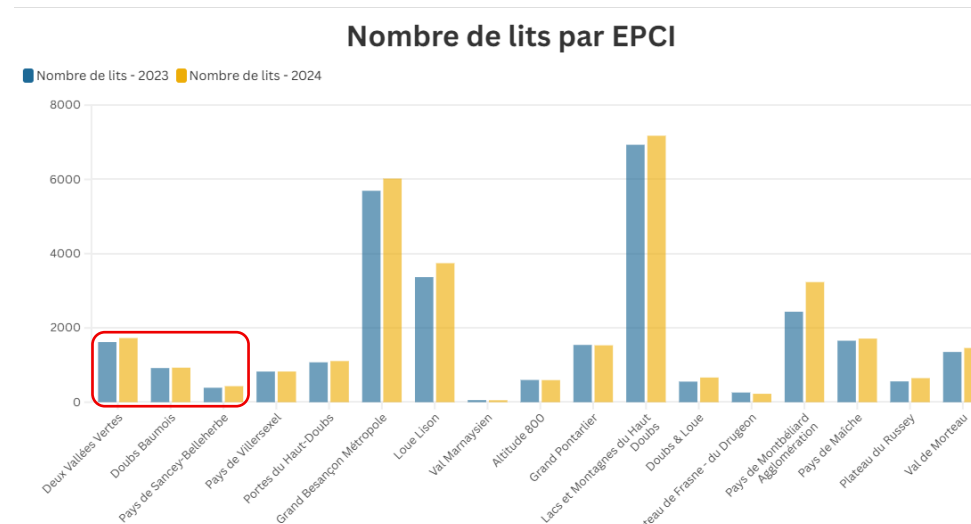


Plusieurs enjeux de développement de l'offre d'hébergements marchands, soulignés dans le précédent SCoT, sont toujours d'actualité :

- Un enjeu de développement de l'offre d'hébergements « ruraux » (gîtes et chambres d'hôtes, hébergements insolites...), les attentes des visiteurs pour ce type de produits étant importantes ;
- Un enjeu de qualification de l'offre en hôtels et en campings, en particulier à Baume les Dames et l'Isle sur le Doubs.

En ce qui concerne les lits touristiques, en comparaison avec les autres pays touristiques, le Doubs central est plutôt bien doté (16%) après le Haut-Doubs (32%) et le Grand Besançon (19%).

Au niveau intercommunal, au sein du pays touristique de Doubs Central c'est la Communauté de Communes de deux vallées vertes qui concentre le plus de capacité, suivi par le Doubs Baumois

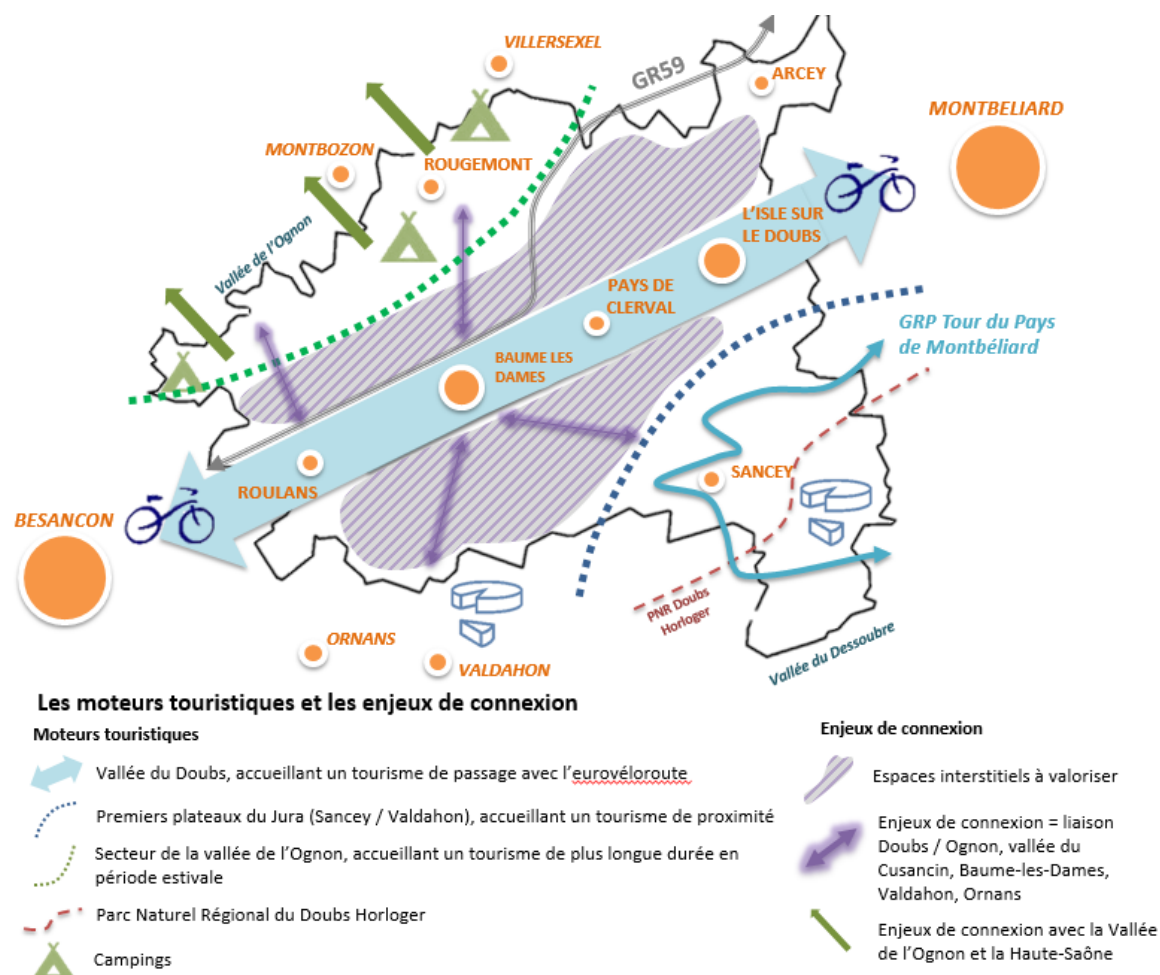


Source : Doubs Tourisme

Entre 2023 et 2024, le territoire a gagné environ 300 lits en meublés et 80 lits en gîtes de groupes, la répartition des lits dans les autres types d'hébergements est restée sensiblement la même.

3.2.5. Synthèse des enjeux d'aménagement touristique

Le schéma ci-dessous présente de manière synthétique les grands enjeux de valorisation des dynamiques touristiques, et de connexion entre les différents secteurs d'attractivité.



4. Le volet commerce

NB : L'analyse régionale a été effectuée sur la base des données Icode (Implantation locale des COMmerces de DETail) de la Direction Générale des Entreprises de 2016. Néanmoins, cette base est relativement incomplète pour le territoire du SCoT, compte tenu du secret statistique mis en place depuis quelques années (<10 commerces). Aussi, seule l'approche régionale est intéressante via cette source de données, pour identifier l'armature commerciale.

En complément, ont été exploitées la Base Permanente des Equipements (INSEE) et de la prospection terrain. Ce travail sera enrichi à terme par l'étude des flux commerciaux par communauté de communes (CCI Bourgogne-Franche-Comté, été 2020).

4.1.1. Une offre commerciale certes diversifiée mais largement dépendantes des agglomérations urbaines

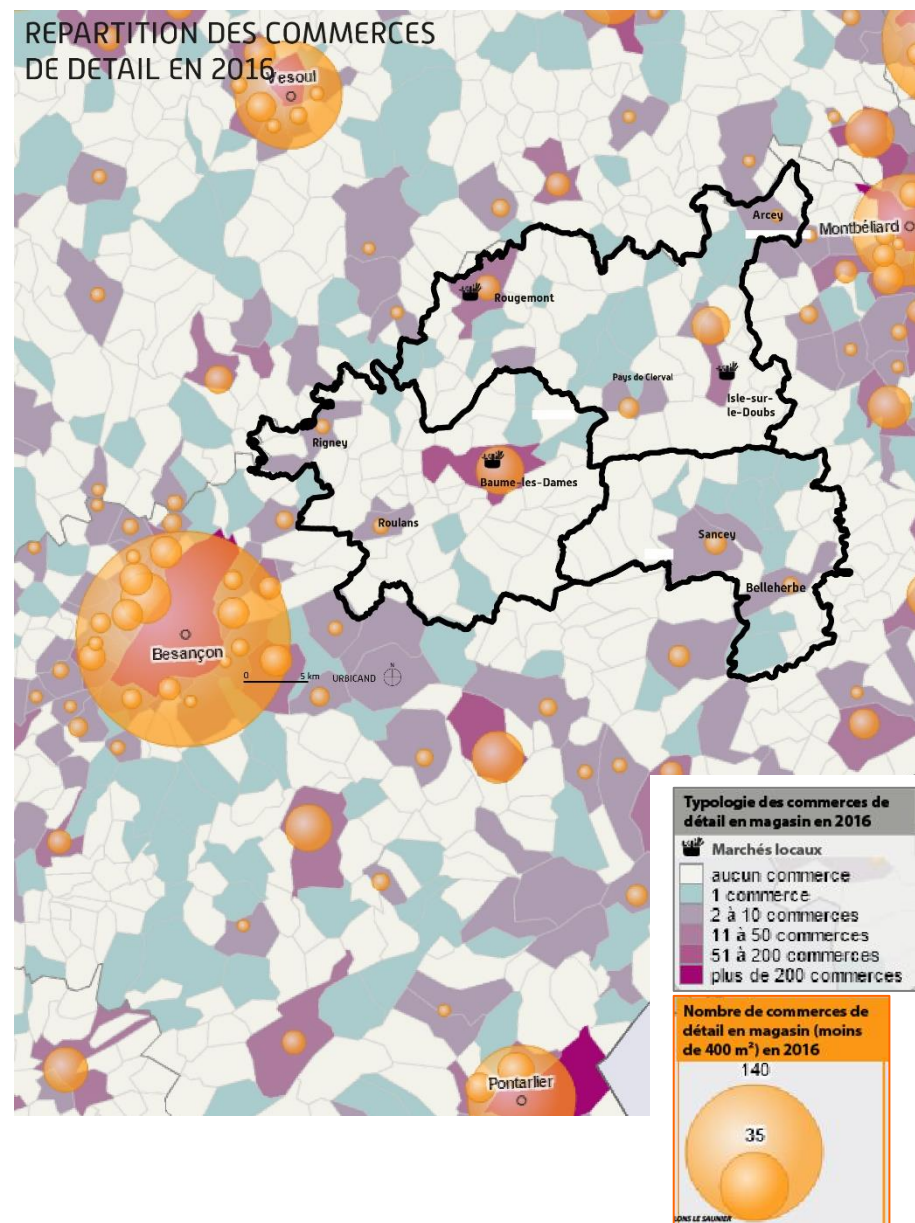
L'analyse de la localisation des commerces traditionnels met en évidence le poids de Baume-les-Dames et de L'Isle sur le Doubs dans l'armature commerciale du territoire.

Au-delà, le territoire du SCoT du Doubs central est situé entre les deux agglomérations majeures de Besançon et de Montbéliard dont les pôles commerciaux sont accessibles en moins d'une heure de voiture.

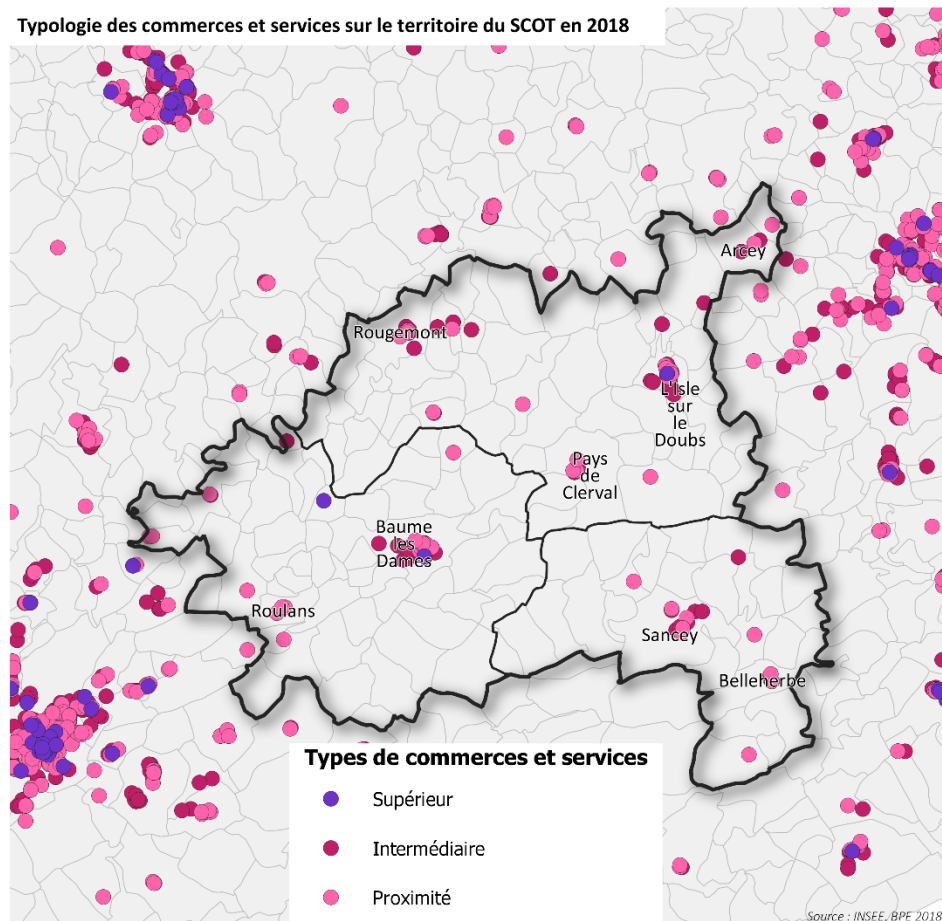
Si le pôle de Besançon continue de croître (zone de Chalezeule et de Valentin), celui de Montbéliard est plus fragile générant autant d'ouverture que de fermeture de points de vente.

Les habitants du territoire font largement leurs achats dans les commerces de ces agglomérations, où l'offre est complète et diversifiée. Ces pratiques sont naturelles et à mettre en lien avec les nombreux déplacements domicile travail vers ces agglomérations.

D'autres polarités aux extrémités du territoire exercent une certaine influence, telles que Saône, Maîche, Valdahon, Héricourt et Vesoul (dans une moindre mesure).



Typologie des commerces et services sur le territoire du SCOT en 2018

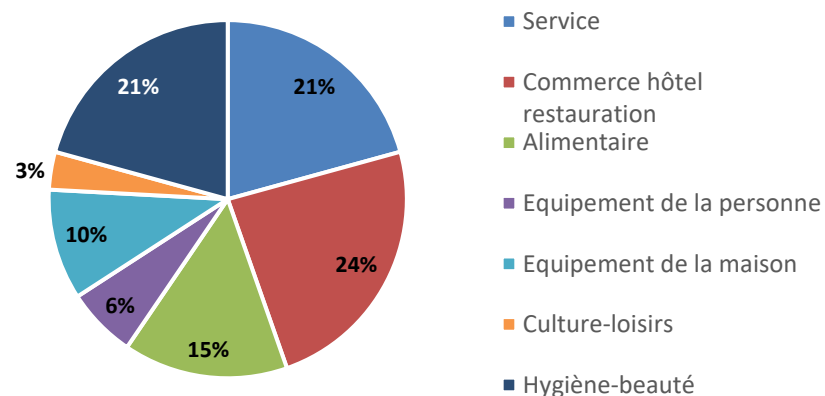


A l'appui de la base permanente des équipements de 2018, le territoire du SCoT regroupe environ 410 établissements de commerces et services :

- Baume-les-Dames est la commune la mieux dotée avec plus de 110 établissements (28% des établissements du territoire),

- Vient ensuite L'Isle-sur-le-Doubs (75 établissements et 18% du total), puis Sancey, Rougemont et Pays de Clerval avec chacun une vingtaine d'établissements,
- Certains pôles relais présentent une offre alimentaire plus limitée, avec une petite enseigne alimentaire. Arcey ne comporte qu'un supermarché (11 établissements, sans de commerces de bouche), tandis que Belleherbe dispose d'une supérette avec plusieurs points de vente de circuits courts (10 établissements).
- A noter le décalage dans la commune de Roullans entre le poids démographique et économique d'une part et l'offre alimentaire d'autre part, les habitants ne disposant que d'un multi-service et d'une boucherie.
- Enfin, 96 des 139 communes (70% des communes) ne disposent d'aucune offre alimentaire.

Répartition des établissements par secteur en 2018



Les secteurs de l'alimentation, des services, équipement de la maison et de l'hygiène-beauté sont bien représentés, tandis que ceux de l'équipement de la personne et de la culture-loisirs le sont beaucoup moins.

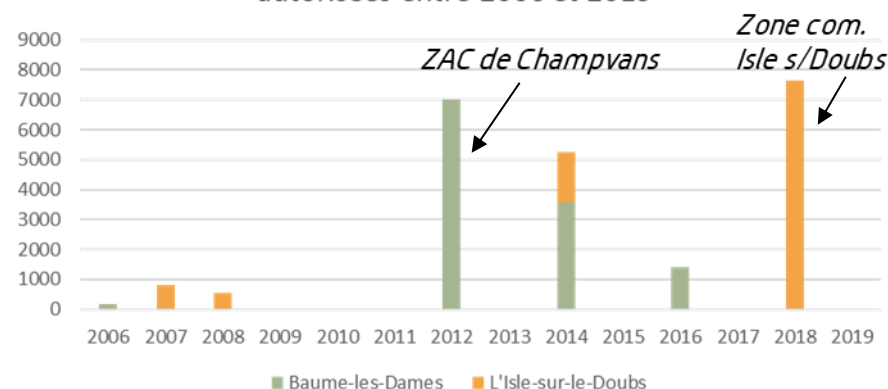
Cette offre sédentaire est complétée par la présence de quelques marchés hebdomadaires et mensuels :

- 2 marchés hebdomadaires :
 - Rougemont : Tous les vendredis place du marché (matinée)
 - L'Isle-sur-le-Doubs : Tous les vendredis place du Champ de foire (matinée) + 3^e lundi de mois place du Champ de foire (matinée)
- 3 marchés mensuels :
 - Clerval : 2^e mardi du mois (matinée)
 - Sancey : 4^e mercredi du mois Grande rue de (matinée)
 - Baume-les-Dames : 1^{er} jeudi du mois place de Gaulle de (matinée)
- Une offre en circuits courts bien développée : 56 fermes dites « diversifiées », AMAP,...

4.1.2. Une évolution importante des surfaces de vente sur les deux bourgs principaux

Depuis 2012, le territoire a connu une augmentation significative de son plancher commercial, avec 11 918 m² de surfaces supplémentaires (décisions CDAC de surfaces de vente de plus de 1000m²), à Baume-les-Dames (10 970m²) et L'Isle-sur-le-Doubs (1689 m²). **Cela porte le plancher commercial à plus de 33 700 m².**

Historique des implantations commerciales autorisées entre 2006 et 2019



Clé de lecture : les « pics » d'implantations commerciales en 2012 et 2014 s'expliquent par l'ouverture de la ZAC de Champvans à Baume-les-Dames. De la même manière, avec la zone commerciale de l'Isle-sur-le-Doubs en 2018.

Ces évolutions ont concerné essentiellement :

- La création de la zone commerciale de Champvans à Baume-les-Dames avec 2 supermarchés, 1 magasin de bricolage qui a déjà connu un projet d'extension depuis sa création et quelques cellules commerciales (équipement de la personne, culture-loisirs, alimentaire),
- L'extension de supermarchés existants à L'Isle-sur-le-Doubs et Baume-les-Dames.

L'autorisation de création d'un ensemble commercial de 7649 m² à L'Isle-sur-le-Doubs (décembre 2018) n'est pas intégré dans le décompte de la surface de plancher commercial. Ce projet de reconquête de la friche GFD n'a pas encore abouti en 2020.

La création du site de Champvans à Baume-les-Dames est désormais en service. Elle fait suite au besoin de l'ancien Intermarché, contraint par le PPRI, de s'étendre. Ce projet avait pour objectif initial de renforcer et de diversifier l'offre commerciale sur le territoire en vue de maintenir la population sur place.

Au final, ce sont surtout les offres alimentaires qui se sont étoffées et ponctuellement l'offre non-alimentaire sur Baume-les-Dames. Cela a probablement permis de renforcer l'emprise commerciale sur ces deux secteurs, même si l'évasion commerciale reste inévitable sur l'alimentaire (restauration hors domicile, courses mensuelles) et sur le non-alimentaire (concurrence bisontine notamment).

En complément, la densité commerciale est plutôt élevée à Baume-les-Dames et L'Isle-sur-le-Doubs avec des surfaces de vente totale de commerces de détail respectivement de 3500 m² et de 3800 m² pour 10 000 habitants (au-dessus de la moyenne bisontine).¹¹

4.1.2. La structuration urbaine de l'offre commerciale

Globalement, 53% des commerces et services sont implantés au sein d'une centralité urbaine et commerciale (hors zones périphériques). Cette moyenne est en défaveur des centralités dans les bourgs principaux, à Baume-les-Dames, Sancey et Arcey (respectivement 43%, 50% et 42%). A contrario, les bourgs de L'Isle-sur-le-Doubs, Pays de Clerval et Rougemont maintiennent une forte concentration de leurs points de vente avec 65% minimum des établissements de commerce et de service dans les centralités.

Les bourgs et centres-villes du territoire, au premier rang desquels Baume-les-Dames, sont confrontés à la désertification de leurs petits commerces. De nombreux locaux sont vides et ne trouvent pas repreneurs à Baume-les-Dames et L'Isle-sur-le-Doubs. Rougemont connaît un léger regain d'attractivité avec le retour de quelques commerces de bouche en centre-bourg, mais cela ne doit pas éclipser les nombreuses cellules commerciales restées vides. A l'échelle des villages, de nombreuses boulangeries/épiceries ont fermé, l'offre n'étant qu'en partie compensée par les tournées ambulantes (assurées par les commerçants des secteurs de L'Isle-sur-le-Doubs, Pays de Clerval et Rougemont).

Le développement de moyennes et grandes surfaces commerciales en périphérie dans les zones d'activités de L'Isle-sur-le-Doubs et de Baume-les-Dames ne fait qu'amplifier le phénomène de fermeture (concurrence) et d'exode (délocalisation) des activités commerçantes en cœur de ville.

Depuis 2015, les cinq bourgs de Baume-les-Dames, L'Isle-sur-le-Doubs, Pays de Clerval, Rougemont et Sancey mènent une politique de **revitalisation du bourg-centre, visant à renforcer la place des centralités : image, fonctionnalité, poids démographique, attractivité commerciale et touristique. Par ailleurs, une opération de revitalisation de territoire (ORT) est développée sur Baume-les-Dames.**

Les effets ne se font pas encore sentir, d'autant plus avec la création en parallèle de la zone commerciale de Champvans à Baume-les-Dames.

Si l'on trouve peu de friches commerciales sur le territoire, la principale concurrence des centralités réside dans le transfert/installation progressive de « commerces de flux » en entrée de ville et le long des traversées. Ce phénomène dévitalise inévitablement les centralités historiques et leurs linéaires commerciaux.

La reconquête des locaux vides en centre historique, difficilement mobilisables du fait de leur insertion dans le tissu bâti historique étroit et vétuste, et de leur difficulté d'accès (stationnement, livraisons, etc.), représente un enjeu majeur pour le dynamisme des bourgs et des villes de Baume-les-Dames et L'Isle-sur-le-Doubs. Concernant Baume-les-Dames, fortement contrainte par le PPRI, il est primordial d'anticiper le phénomène de délocalisation des centres commerciaux pour s'agrandir (même si actuellement il n'y a plus beaucoup de commerces en zone inondable), ce qui viderait un peu plus encore le centre historique et multiplierait les friches commerciales en fond de vallée.

¹¹ Source : Icode



Rougemont

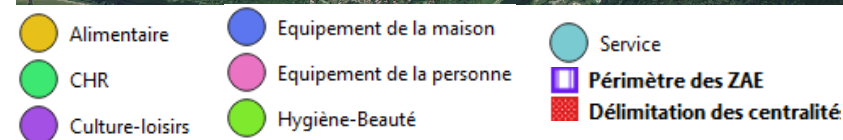
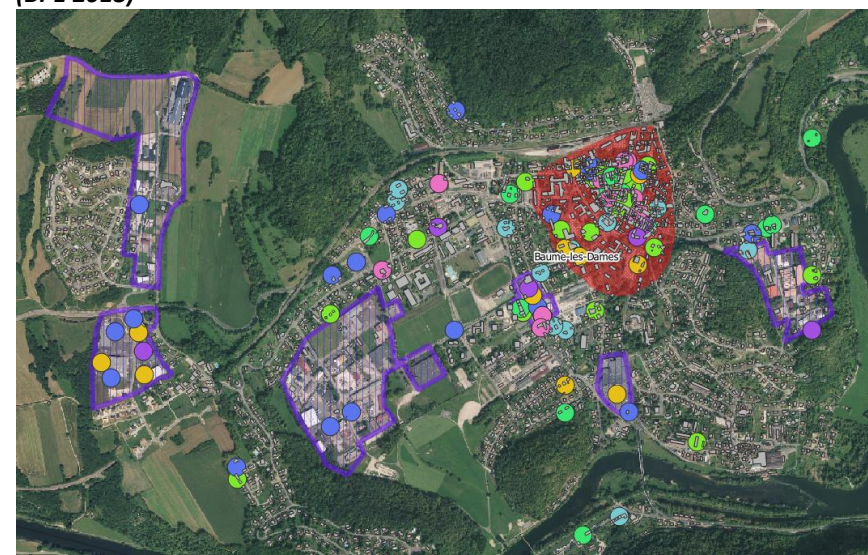


Baume-les-Dames



L'Isle-sur-le-Doubs

Localisation des commerces et de services dans les centralités à Baume-les-Dames (BPE 2018)¹²



La ville de Baume-les-Dames s'appuie sur une offre hebdomadaire complète et diversifiée, qui s'est étoffée avec l'ouverture de la zone commerciale de Champvans. Cette offre concerne :

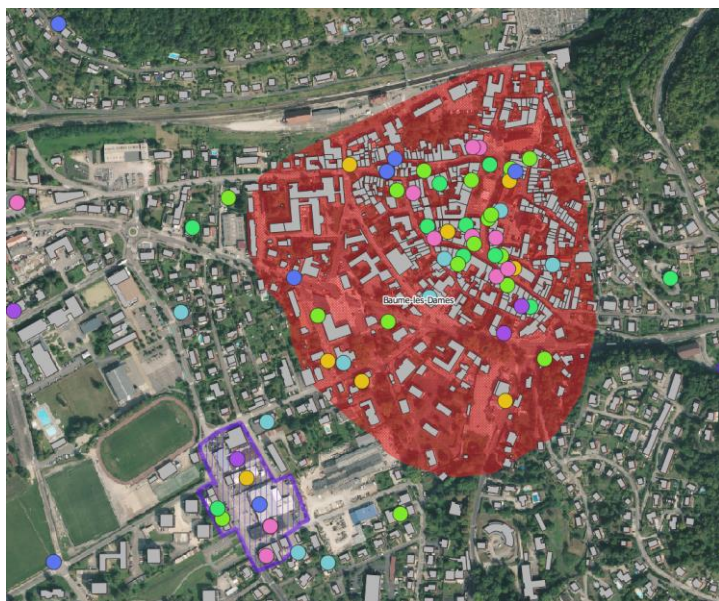
- 2 hypermarchés : Super U et Lidl
- 1 supermarché : Intermarché
- Des surfaces spécialisées de bricolage : Bricomarché, Point P, Doras, Gamm vert, Weldom,

¹² Cartes réalisées à partir de la base permanente des équipements de 2018 (INSEE). Les périmètres de centralités sont déterminés selon la concentration commerciale. Données non exhaustives.

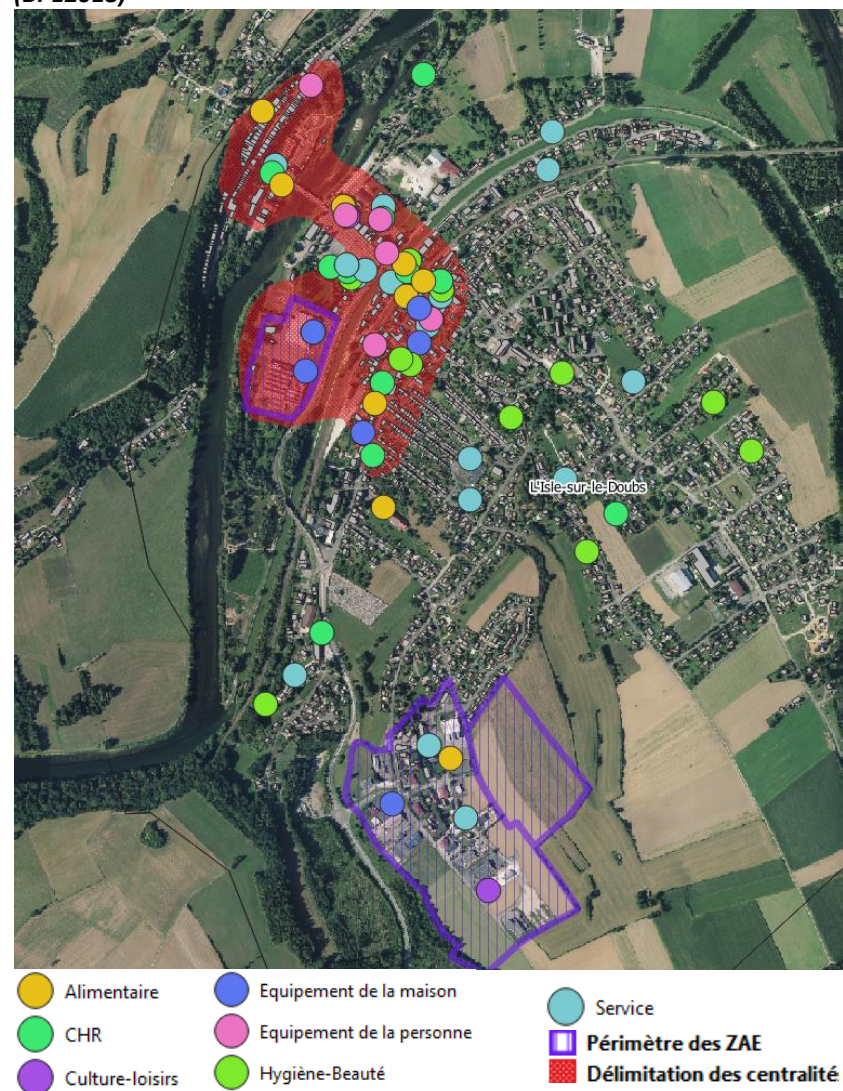
- Des surfaces spécialisées diverses : Sport 2000, Action, LA HALLE, BAUME SPORTS, L'île aux trésors, expert, Meubles messager pilot, Avenir Vérandas, Agence de communication Révélateur, etc.
- De nombreux points de services (micro-crèche, salle de sport) et de vente (commerces et artisans).

Néanmoins, le tissu commercial est plus faiblement concentré qu'ailleurs dans sa centralité : en moyenne 43% des établissements sont situés dans le cœur historique, alors que la moyenne nationale est aux alentours de 50 à 60% (et la moyenne du territoire du SCoT à 54%).

Cette part est d'autant plus préoccupante pour l'alimentation, les services et la culture-loisirs que l'on retrouve davantage hors centralité. Cette situation s'explique par une diffusion progressive des « commerces de flux » le long de l'avenue du président Kennedy et la rue de la Prairie et plus récemment en périphérie. La fragilité commerciale du centre-bourg y est donc encore bien présente et doit faire l'objet d'un recentrage fort sur la base de la politique de revitalisation urbaine.



Localisation des commerces et de services dans les centralités à L'Isle-sur-le-Doubs (BPE2018)¹³

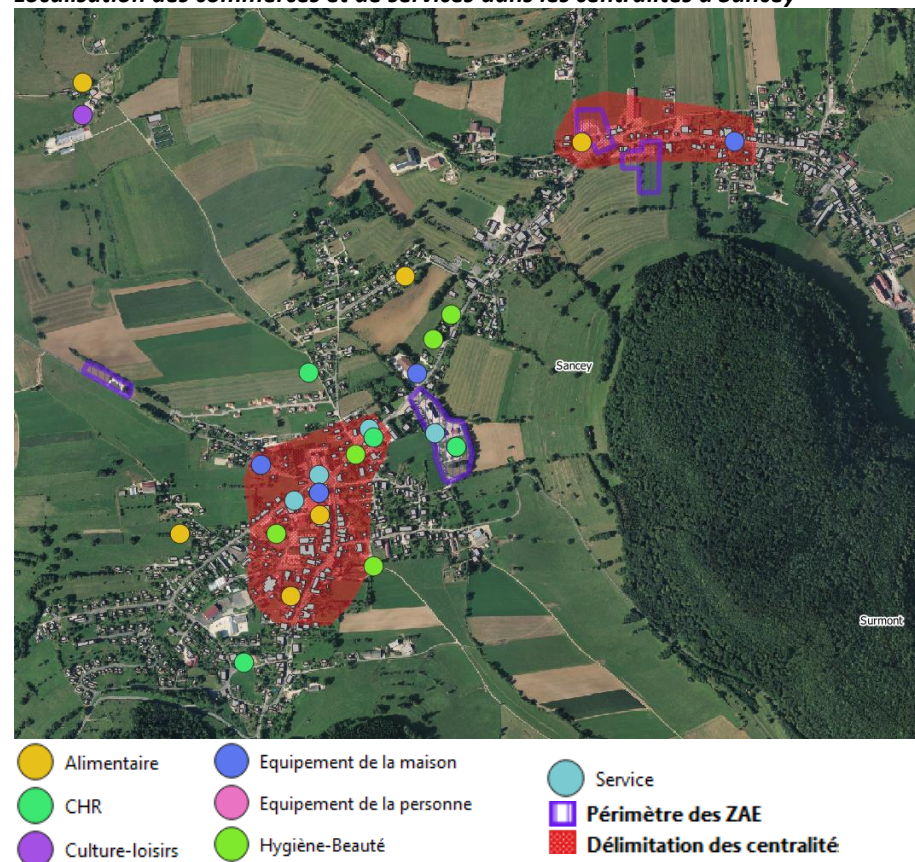


La ville de l'Isle-sur-le-Doubs concentre également une offre commerciale diversifiée, avec la présence :

- De grandes enseignes commerciales alimentaires Intermarché, Lidl, Aldi. L'enseigne Intermarché a reçu l'autorisation de transfert-agrandissement de son site pour une surface de vente passant de 4561 m² à 7649 m² (autorisation en 2018), mais n'a pu concrétiser encore son projet,
- et spécialisées : Bricomarché, Marché aux affaires, Pro&Cie, Streit graineterie, Technivert comtois, serres Drezet, etc
- des commerces et services.

La ville concentre plutôt bien son offre commerciale et de services, avec 68% des établissements dans la centralité, malgré la présence d'une zone commerciale et artisanale périphérique.

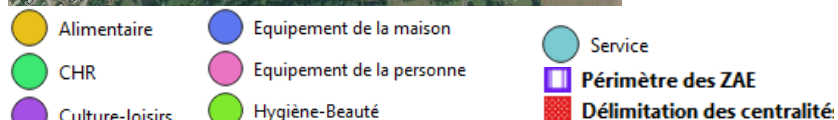
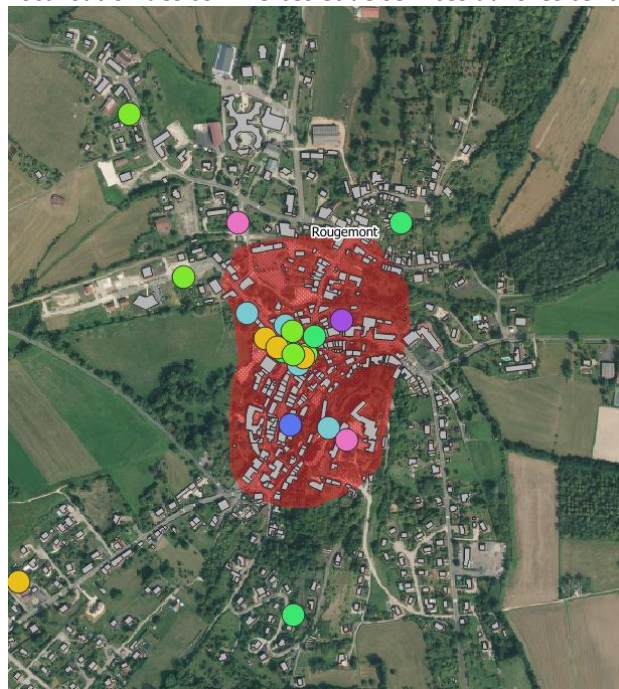
Localisation des commerces et de services dans les centralités à Sancey



En dehors des deux polarités commerciales de Sancey (anciennement centre-bourg de Sancey-le-long et Sancey-le-Grand), Sancey compte un supermarché (Maximarché) et 1 magasin spécialisé de bricolage (Gamm vert).

Les établissements y sont modérément concentrés, compte tenu de l'étirement géographique du bourg. On constate par ailleurs l'implantation de points de vente commerciaux ou de services en sortie de bourg (boucheries, fruitière).

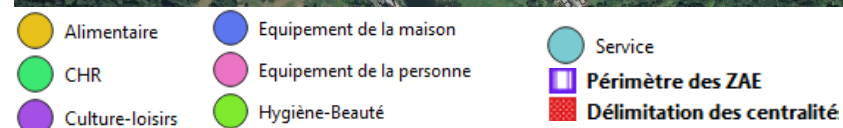
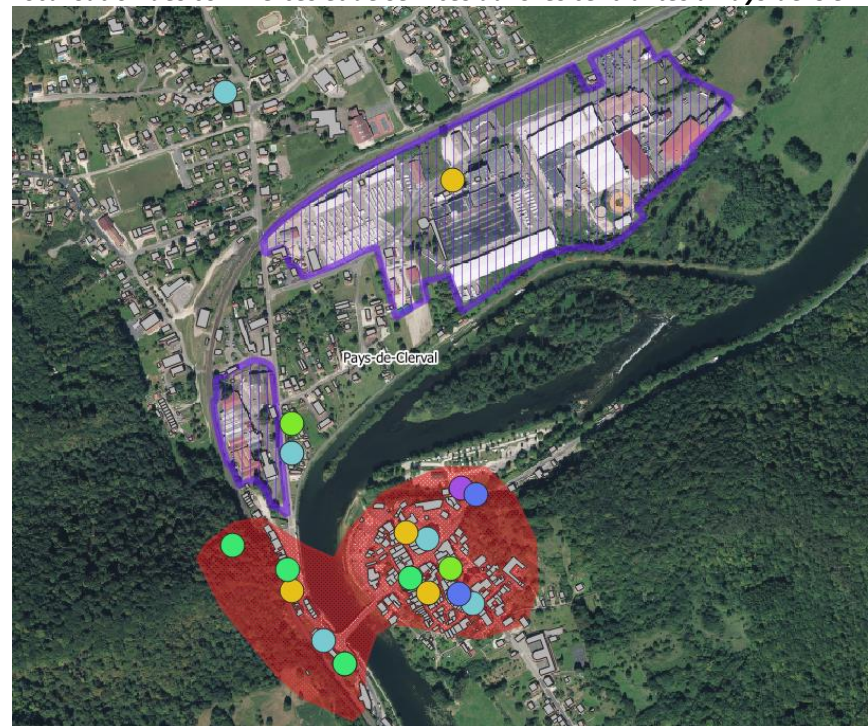
Localisation des commerces et de services dans les centralités à Rougemont



Rougemont affiche l'une des plus fortes concentrations de ses établissements de commerces et de services, avec un supermarché et quelques commerces spécialisés. Les services y sont particulièrement présents du fait d'équipements de santé, sanitaires et sociaux.

Peut se poser la question de besoins alimentaires et non-alimentaires qui pourraient être complémentaires compte tenu de la dynamique économique et touristique du bourg.

Localisation des commerces et de services dans les centralités à Pays-de-Clerval



Pays de Clerval affiche l'une des plus fortes concentrations de ses établissements de commerces et de services, même si le bourg possède beaucoup moins d'établissements que les autres : une supérette et plusieurs fromageries et boucheries.

Cette situation peut s'expliquer par la proximité de l'offre de Baume-les-Dames et de l'Isle-sur-le-Doubs. Enfin, la dominante industrielle permet le maintien des cafés-restaurants.

Localisation des commerces et de services dans les centralités à Arcey (BPE2018)

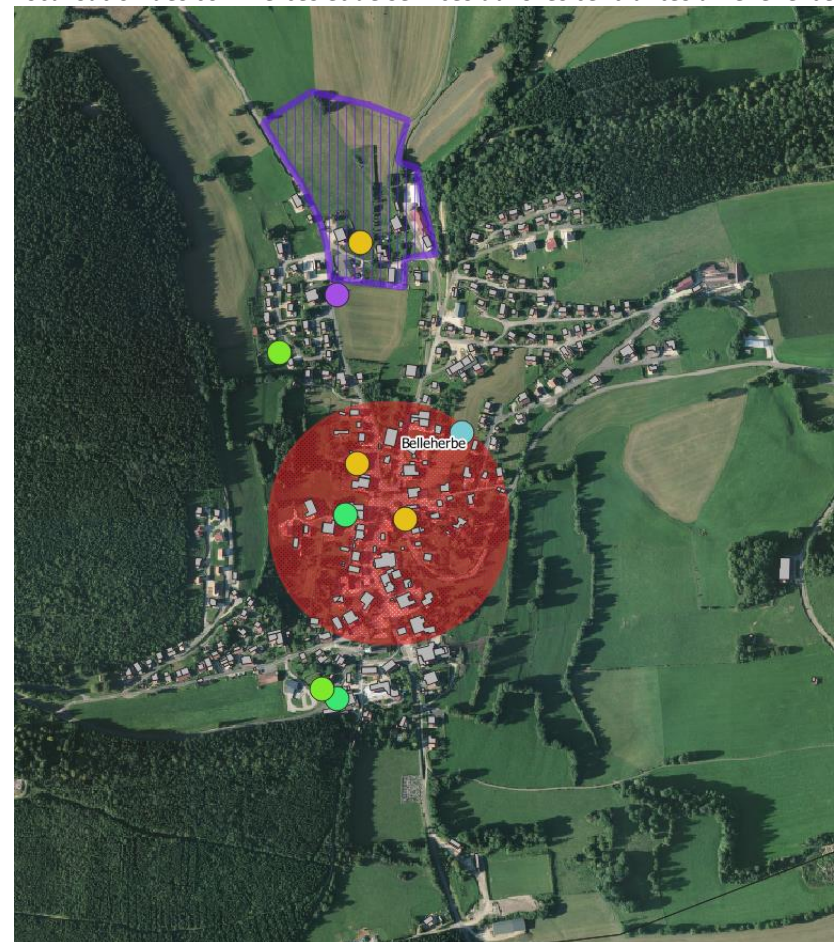


- | | | |
|---|---|--|
| ● Alimentaire | ● Equipement de la maison | ● Service |
| ● CHR | ● Equipement de la personne | ■ Périmètre des ZAE |
| ● Culture-loisirs | ● Hygiène-Beauté | ■ Délimitation des centralités |

L'offre en commerces et services du bourg d'Arcey est polarisée par le supermarché implanté récemment en périphérie, ainsi que quelques commerces.

Même si le bourg possède beaucoup moins d'établissements que les autres, les points de vente ont tendance à s'implanter le long de la RD683.

Localisation des commerces et de services dans les centralités à Belleherbe (2018)



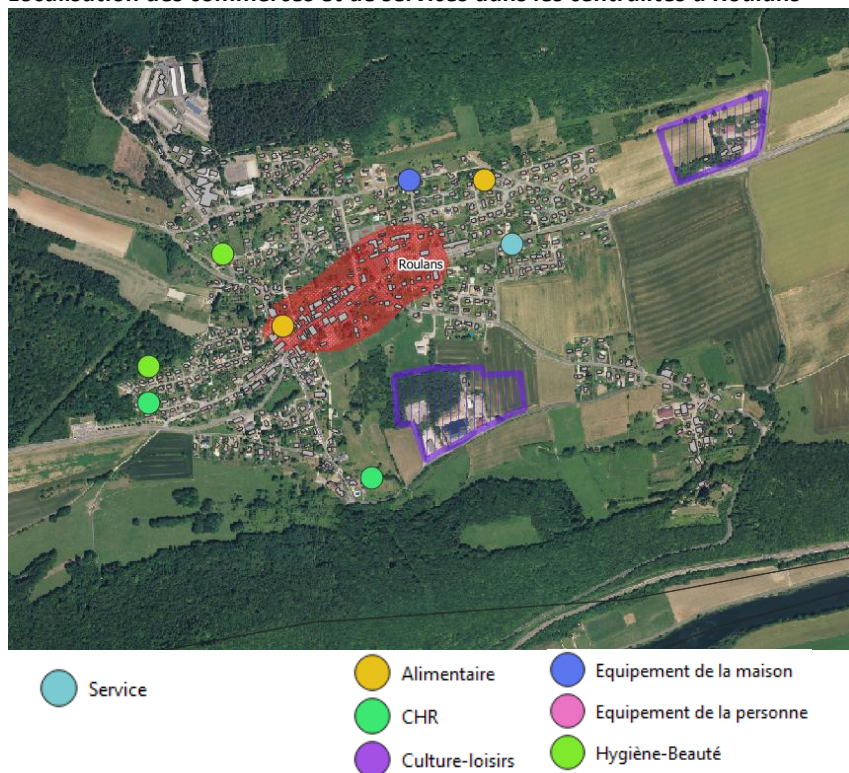
- | | | |
|---|--|--|
| ● Alimentaire | ● Equipement de la maison | ● Service |
| ● CHR | ● Equipement de la personne | |
| ● Culture-loisirs | ● Hygiène-Beauté | |
| | ■ Périmètre des ZAE | |
| | ■ Délimitation des centralités | |

Contrairement au bourg de Sancey, l'offre s'appuie très peu sur les services et donc au final uniquement sur les établissements de commerce.

L'offre y est plutôt concentrée avec une bonne diversité alimentaire (supérette, boulangerie, plusieurs fromageries et boucherie) et de 2-3 magasins spécialisés (jardinerie, électroménager,...). **Son éloignement des agglomérations et la forte dimension agricole peut expliquer cette bonne diversité, d'enseignes indépendantes.**

commerciales proches (Champvans à Baume-les-Dames, la Roche-les-Beaupré et Chalezeule). La création d'établissements de commerces et de services est à souhaiter dans un bourg connaissant une bonne dynamique démographique et économique. La question du recentrage de ses fonctions dans la centralité se pose également.

Localisation des commerces et de services dans les centralités à Roulans



Enfin, le bourg de Roulans est le seul à disposer d'une offre aussi limitée et aussi diffuse. Cela s'explique notamment par la proximité du bourg à des zones

Malgré la présence de quelques commerces de base (alimentaires) ou d'un café-restaurant dans de multiples villages du territoire, les communes restent largement multi-polarisées par les deux villes du SCoT en ce qui concerne les achats du quotidien, mais aussi et surtout par les agglomérations bisontine et montbéliardaise qui proposent une offre commerciale (alimentaire et d'équipement) supérieure et bien plus diversifiée.

Les enjeux pour le tissu commercial et de services du territoire sont de :

- *Répondre aux besoins des publics en mutation : familles monoparentales, diversité des revenus, vieillissement, précarité de certaines populations, dans un contexte de stabilité de la population.*
- *S'adapter aux besoins de tous publics (actifs, seniors, génération z, télétravailleurs,...) et aux besoins nouveaux générés par l'e-commerce (livraison notamment),*
- *Maintenir des centralités dynamiques avec :*
 - o *Le maintien et l'installation de services-équipements dans les centralités, vitaux pour générer du flux commerçant,*
 - o *La limitation des commerces de sorties de bourg*

A ce titre, le volet commerce du SCoT méritera d'être précisé pour consolider les politiques de revitalisation des centres-bourgs.

La dynamique de l'offre commerciale et de services est aussi intimement liée :

- *Aux dynamiques démographiques et touristiques,*
- *A l'accueil de ménages à plus hauts revenus, favorisant des montées de gamme et une plus grande diversité de types de commerces.*

L'offre commerciale actuelle paraît globalement satisfaisante à l'échelle du SCoT, complémentaire à celle proposée par les agglomérations. En effet, le développement de surfaces commerciales pour capter les consommateurs ne semble pas pertinent à l'échelle du SCoT du fait de la proximité de l'offre des agglomérations.

S'agissant des besoins quotidiens, certains bourgs sont moins dotés que d'autres, notamment selon la présence de site de circuits-courts (comté notamment). Des besoins complémentaires pourraient s'exprimer dans les bourgs de Roulans et Rougemont.

5. Les activités agricoles

5.1. Des activités agricoles très présentes, mais fragiles

Le territoire du Doubs central accueille des activités agricoles importantes, avec un petit peu plus de 432 exploitations en activité recensées en 2020. Les espaces agricoles représentent des surfaces conséquentes, avec de 43 965 hectares exploités en 2020 (Surface Agricole Utile), soit environ 45% du territoire.

En matière d'emploi, le secteur agricole représente en 2021 plus de 1000 emplois sur place, soit 9,5% environ de l'emploi total, ce qui est important par rapport à la moyenne régionale (4,1%)¹³. A ces emplois s'ajoutent des activités agroalimentaires importantes, en particulier liées à la fromagerie. Le secteur agroalimentaire représente environ 280 emplois supplémentaires (hors boulangerie / pâtisserie).

En termes de Production Brute, la PBS (Production Brute Standard) des exploitations du territoire représente un potentiel productif majeur, à hauteur d'environ 50 millions d'euros.

Le territoire présente une situation intermédiaire entre deux régions agricoles caractérisées par des éléments différenciant :

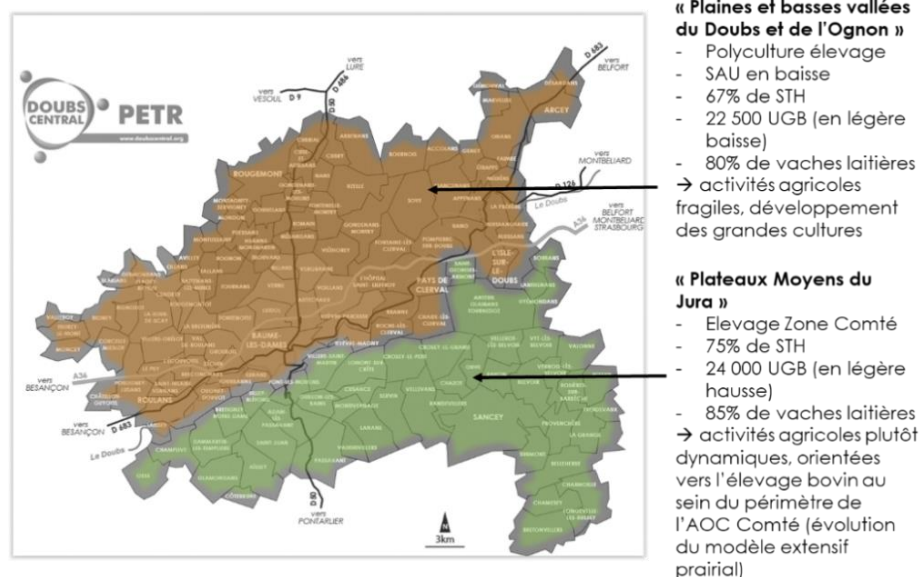
- les plaines et basses vallées du Doubs et de l'Ognon, au Nord : relief moins accidenté qu'au sud, propice à la diversification, situé majoritairement hors zone AOC,
- et les Plateaux Moyens du Jura, au Sud : relief de montagne plus marqué et un contexte pédo-climatique adapté à l'élevage, poussé également par le zonage AOC Comté

L'activité majoritaire est l'élevage bovin lait, qui concerne près des deux tiers des exploitations. Les activités fromagères s'appuient très largement sur les AOP fromagères (Comté en particulier, Morbier dans une moindre mesure).

Le territoire n'échappe pas aux grandes tendances nationales en matière d'évolution générale des activités agricoles :

- Le tissu d'exploitation évolue rapidement, avec une diminution du nombre d'exploitations (-24,6% d'exploitations entre 2010 et 2020), qui se confirme par rapport aux décennies précédentes. Parallèlement, la Surface Agricole Utile moyenne des exploitations augmente (+41% entre 2010 et 2018), cependant le nombre d'emplois connaît une légère diminution (-54 emplois dans le domaine agricole entre 2011 et 2016).
- Entre 2010 et 2020, on constate une légère hausse de la Surface Agricole Utile (SAU) globale à l'échelle du territoire, notamment au niveau des « Plateaux Moyens du Jura ». Cela peut s'expliquer par l'installation de nouvelles exploitations sur le territoire (la SAU étant liée aux exploitations présentes sur le territoire), ou par une tendance à la remise en exploitation de prairies dans la zone AOC Comté. Des parcelles identifiées préalablement en prés-bois (mais déjà exploitées) peuvent également avoir été déclarées récemment en surfaces enherbées, d'où la hausse de SAU.

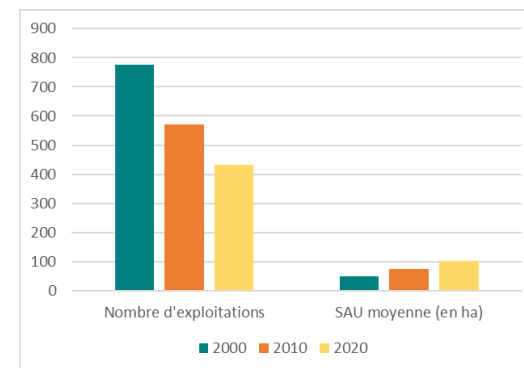
¹³ Source donnée RGP 2021, INSEE.



5.2. Des tissus d'exploitation en forte mutation

Comme évoqué ci-avant, on constate sur le territoire une forte diminution du nombre d'exploitations, associée à une augmentation des superficies moyennes exploitées.

Parallèlement à ces grandes tendances, on constate une augmentation des formes collectives d'exploitation, comme les GAEC ou les SARL, ce qui est cohérent avec les modes de fonctionnement des grandes et très grandes exploitations : volonté de mutualiser les moyens de production pour faire des économies d'échelle. La part d'exploitations individuelles diminue progressivement mais reste majoritaire (60% des exploitations).



	SCOT - PRA "Plateaux Moyens du Jura"			SCOT - PRA "Plaines et basses vallées du Doubs et de l'Ognon"		
	2010	2020	Evolution	2010	2020	Evolution
Nombre d'exploitations	281	212	-27%	290	220	-22%
Surface Agricole Utile (SAU, ha)	19790	19765	-15%	23190	24197	22%
SAU moyenne par exploitation (ha)	70	93	17%	80	110	56%

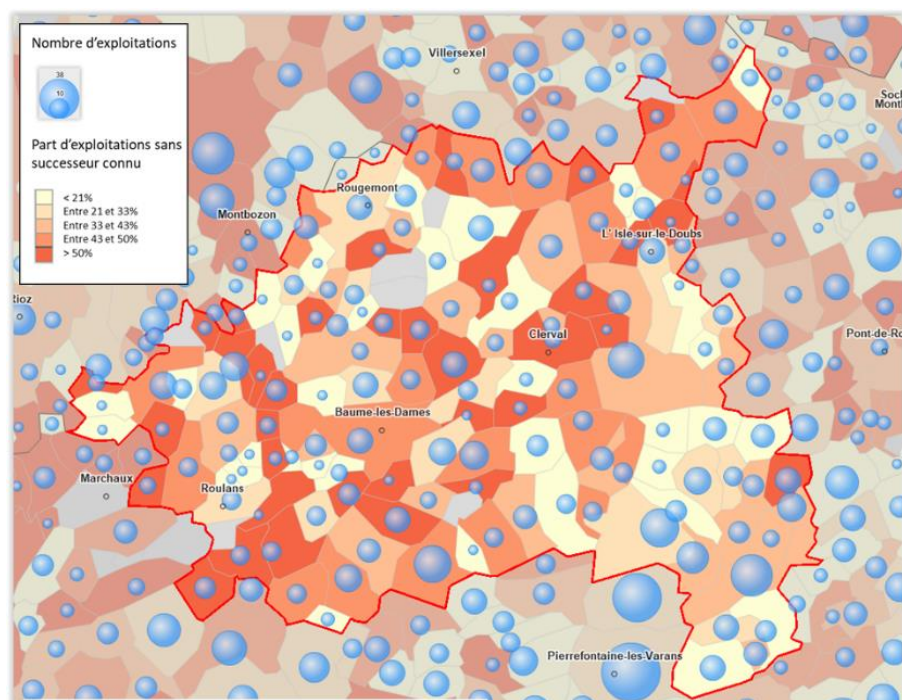
Un enjeu de renouvellement et de transmission des exploitations

Le renouvellement des exploitations agricoles constitue un enjeu majeur pour les prochaines décennies, 75% des exploitants ayant plus de 40 ans (part cependant inférieure à la moyenne nationale). Les difficultés de renouvellement sont en partie compensées par l'augmentation des surfaces agricoles moyennes des exploitations, mais cette augmentation risque d'atteindre ses limites du fait des problématiques qu'elle génère (ex : hausse des charges d'investissement lors des reprises, augmentation des distances d'exploitation).

Environ 40% des exploitations n'ont pas de successeurs connus à l'échelle du territoire, ce qui questionne les possibilités de reprise à moyen terme (ce pourcentage reste moins élevé qu'en moyenne à l'échelle nationale). La part d'exploitations sans successeurs connus est particulièrement importante dans le secteur des Plaines et basses vallées du Doubs et de l'Ognon.

Plusieurs paramètres complexifient les perspectives d'installation / transmission sur le territoire :

- Au niveau de la filière lait standard, les difficultés de valorisation des productions risquent de générer des arrêts d'activités (réorientation des cheptels vers l'engraissement).
- Au niveau de la zone Comté, les pressions foncières sont très fortes et complexifient les nouvelles installations (difficulté d'accès au foncier).
- De manière générale, des structures agricoles orientées vers l'élevage qui ont beaucoup capitalisé ces dernières années, et qui représentent donc des investissements considérables pour des reprises hors cadre familial.

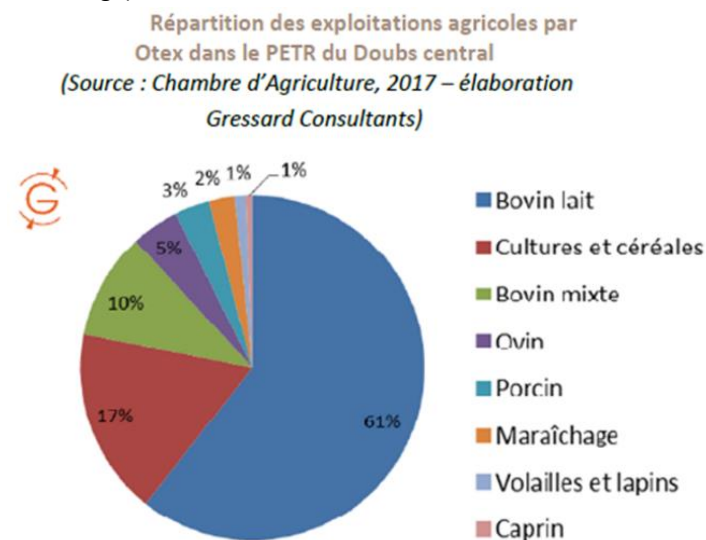


Exploitations sans successeur connu

5.3. Une orientation dominante vers l'élevage bovin lait

Une orientation historique vers l'élevage bovin lait

La filière bovin lait représente la filière majoritaire à l'échelle du territoire, avec près des 2/3 des exploitations concernées (orientation technico-économique majoritaire dans le tissu d'exploitations), de bonnes capacités de valorisation économique avec les AOC fromagères (notamment en zone AOC Comté), et des activités de transformation bien implantées localement. Il faut souligner que la valorisation du lait varie fortement entre les filières, avec un écart d'environ 40% des prix de valorisation entre la filière Comté (550-600 € / 1000 litres) et la valorisation standard (355 € / 1000 litres, jusqu'à 420 € / 1000 litres pour le cahier des charges « Grand Cru » de l'Hermitage).



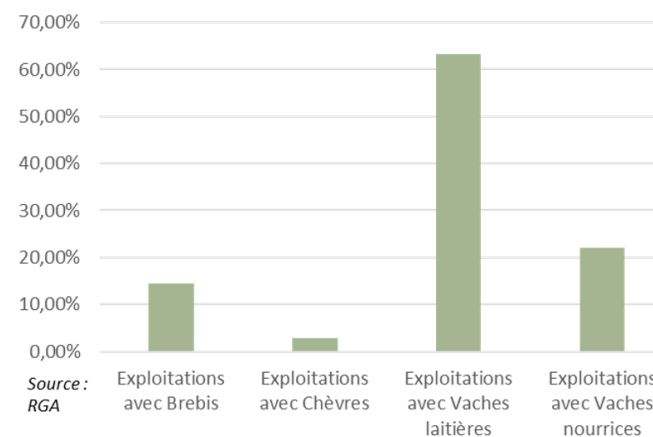
La suppression des quotas laitiers a fortement impacté les dynamiques des filières laitières sur le territoire, en particulier pour la filière standard. Au niveau de la filière Comté, la mise en place des « plaques vertes » allouées aux fruitières a permis de

maîtriser l'évolution des volumes, bien qu'ils tendent à augmenter progressivement. Face à la suppression des quotas, de nombreuses exploitations en filière standard, se situant sur les zonages d'appellation, se sont réorientées vers les AOP Morbier et Comté. Pour les autres, deux options se sont présentées face aux difficultés économiques :

- réorientation de la production lait vers des ateliers d'engraissement qui ont permis de pérenniser les exploitations et de profiter des ressources fourragères et céréalières plus présentes sur la Petite Région Agricole des plaines et basses vallées du Doubs et de l'Ognon,
- arrêt complet de l'atelier élevage voire de l'activité agricole.

Le cheptel global du territoire est important, avec plus de 46 500 UGB recensées (RGA 2010). Ce cheptel tend toutefois à diminuer, avec une diminution de 6% observée entre 2000 et 2010, liée à une baisse du cheptel de vaches laitières principalement. Cette tendance à la diminution s'est poursuivie entre 2010 et 2020 mais de manière moins importante.

En 2010 et en 2020, les exploitations accueillent près de 25 000 vaches laitières, soit 83% du cheptel bovin du territoire. Les autres activités d'élevage sont présentes (brebis, et ovins dans une moindre mesure) mais concernent moins de 20% des exploitations.

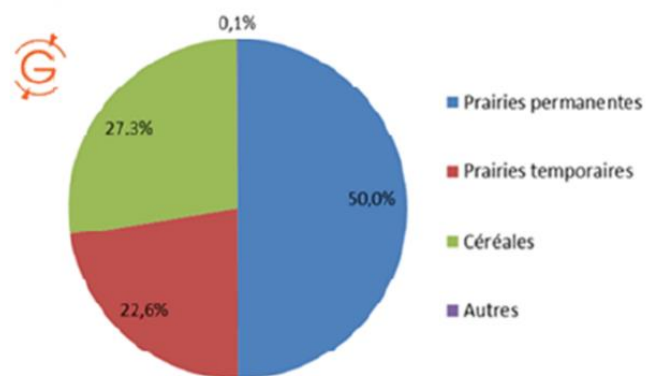


Une forte représentation des prairies permanentes, qui s'explique par la présence des activités d'élevage

Conséquence de la présence forte des activités d'élevage sur le territoire, les prairies y sont fortement représentées, notamment en zone Comté majoritairement occupée par des prairies permanentes.

Au final, les prairies représentent près des 3/4 des surfaces cultivées sur le territoire, et les prairies permanentes en représentent la moitié (données 2017). La place des surfaces labourées a progressivement augmenté dans les années 1980 et 1990, au détriment des prairies permanentes (développement des céréales notamment dans les vallées, et des prairies temporaires dans les plateaux du Jura). Toutefois, depuis le début des années 2000, l'équilibre entre les surfaces toujours en herbe et les surfaces labourées s'est stabilisé. Les surfaces en grandes cultures ont même eu tendance à diminuer, au profit d'une augmentation des prairies temporaires.

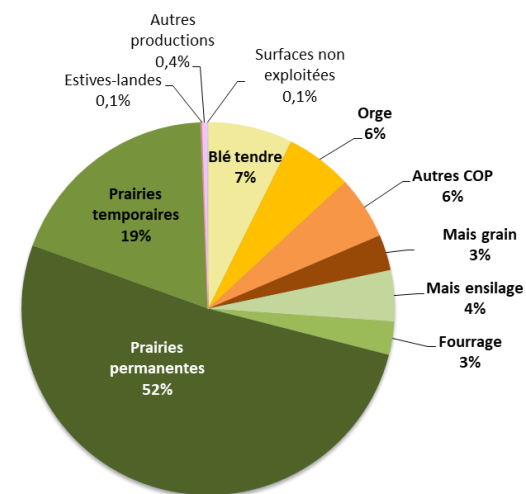
Exploitation de la SAU sur le Doubs central
(Source : Chambre d'Agriculture, 2017 – élaboration
Gressard Consultants)

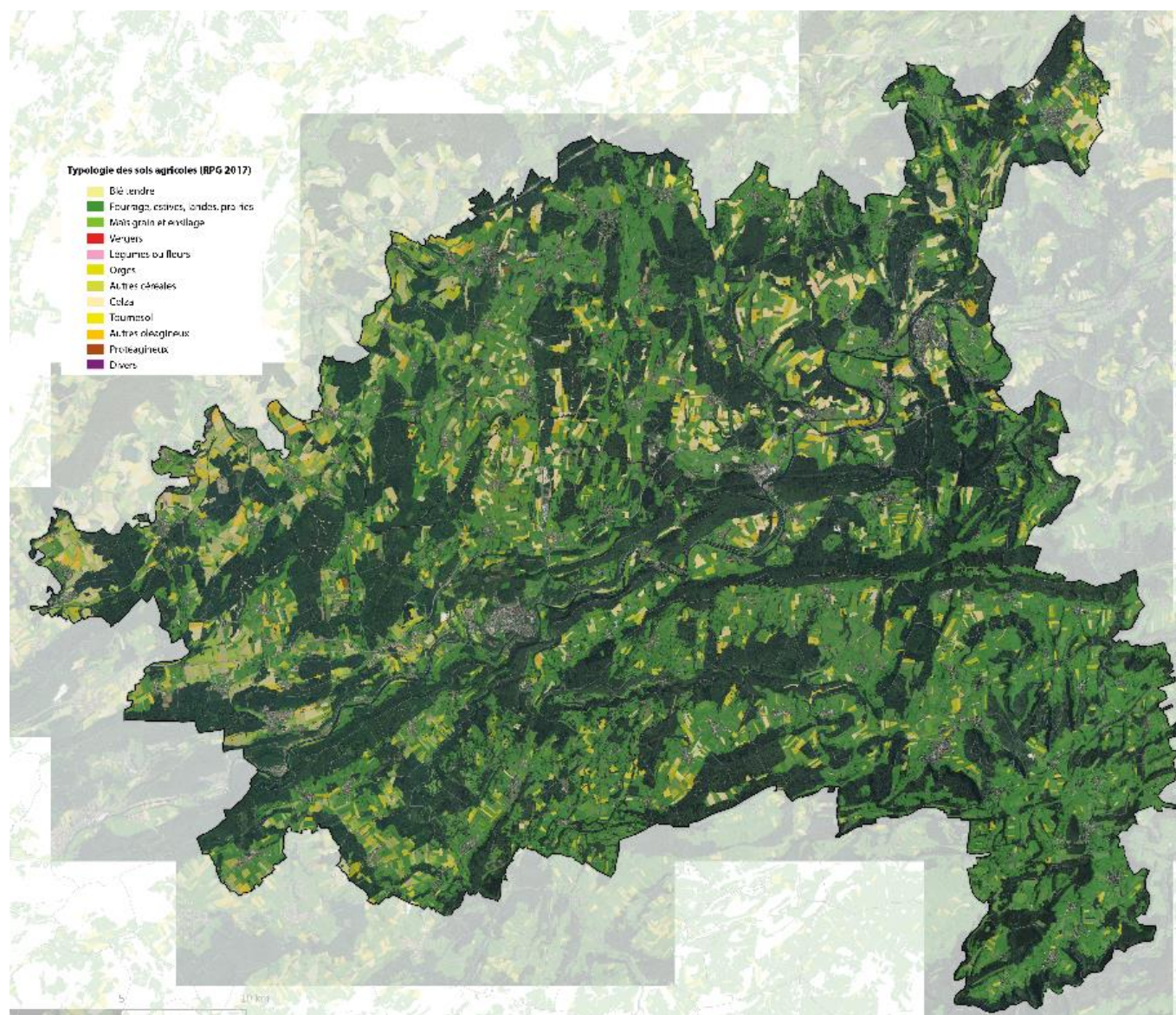


Concernant la filière céréales, les données du dernier RGA donnent des informations complémentaires concernant l'évolution de la SCOP (surface en céréales, oléagineux et protéagineux), avec en particulier une augmentation des surfaces cultivées en blé tendre, et une diminution de la production d'orge et de maïs.

Sur les périodes plus récentes, la diminution des productions en maïs se confirme, et un développement du méteil est observé (blé, pois, avoine, seigle, vesce). La diversification des surfaces en culture représente une tendance forte sur le territoire, avec l'implantation de nouvelles cultures pour répondre aux enjeux de l'alimentation animale : betterave fourragère, lin protéagineux, luzerne fourragère...

Finalement en 2017, la répartition des sols se fait encore majoritairement à destination de l'élevage avec 71% de surfaces enherbées et 7% de surfaces destinées directement à l'alimentation animale. Le reste se répartit entre la production de blé (7%), d'orge (6%), le maïs grain (3%), la triticales (1%), l'avoine et le seigle (<1%) → une production céréalière essentiellement concentrée au nord du territoire, sur les zones de vallée.





Figures : Répartition des sols agricoles en 2017 (source : déclarations PAC, RPG 2017 ; traitement : Blezat Consulting)

Des enjeux forts d'autonomie alimentaire des exploitations, notamment en zone Comté

La diversification de l'assolement représente un enjeu au niveau de la zone AOP Comté, car l'autonomie alimentaire des exploitations représente un des principaux éléments du cahier des charges de l'AOP. Les exploitations peinent en particulier à produire localement les cultures nécessaires pour l'apport azoté (tourteaux de soja). La **réforme en cours du cahier des charges de l'AOP** devrait apporter de nouvelles mesures qui risquent d'impacter les systèmes d'exploitation et le paysage agricole du secteur :

- Concernant le fourrage, 80% minimum d'aliments devront être « origine zone Comté » dont 70% provenant de l'exploitation ;
- Si la betterave ou le maïs vert (*maïs ensilage*) sont utilisés pour alimenter le troupeau, ils devront être produits sur l'exploitation ;
- Dans la ration de base des vaches laitières, 95% du fourrage sec devra provenir de la zone ;
- Les surfaces prises en compte pour le calcul de la référence de productivité seront celles incluses ou tangentes à un cercle de 25 km de rayon autour du point de traite principal ;
- Les exploitations devront justifier de l'élevage d'au moins 3 génisses par an par tranche de 100 000 litres de lait produits.

Un développement de la betterave fourragère est observé sur le secteur, à la place de céréales plus classiques (maïs notamment), car le potentiel de production est bon, l'apport protéique est plus élevé, et les élevages constituent un débouché local. Des contractualisations se mettent également en place entre producteurs de fourrage et éleveurs déficitaires en stock fourrager. Ces pratiques devraient donc être amenées à se développer avec l'évolution du cahier des charges de l'AOP Comté.

Au-delà de la zone Comté, le développement des complémentarités de production entre les zones hautes (alpages et production de fourrage) et les zones basses (céréales et fourrages complémentaires) représente un enjeu pour améliorer l'autonomie du territoire en matière d'alimentation animale. Actuellement la

complémentarité est très limitée, et le système laitier est globalement déficitaire (fourrage et aliments).

5.4. Des activités et outils de transformation structurants pour les filières

Les activités agroalimentaires représentent un volume d'emplois important, avec environ 750 emplois sur place, mais avec une part importante d'emplois dans le secteur de la boulangerie – pâtisserie (emplois assez peu en lien avec les filières locales). Les activités de transformation « locales » et en particulier les fromageries et activités de charcuterie (dans une moindre mesure) représentent plus de 250 emplois.

La présence des fromageries sur le territoire, avec un maillage relativement complet dans le secteur des plateaux du Jura, est structurante pour le fonctionnement des filières laitières.

Au-delà des fromageries listées dans le tableau ci-après, il convient de souligner que des agriculteurs du SCOT dépendent de la fromagerie de Bouclans, qui est limitrophe au territoire. La fromagerie de Pays de Clerval (l'Ermitage) pèse également fortement dans les circuits de collecte et de transformation locaux.

Dimensionnement des fromageries du territoire :

Fruitière	Volume collecté	Nombre d'éleveurs adhérents	Nombre d'Exploitations Agricoles	Nbre de salariés (Equivalent Temps Plein)	Produits proposés
Belleherbe	9 ML	50	31	6	Beurre, crème, fromage + autres produits
Sancey	5,8 ML	34	16	12	Cancoillotte, fromages, crème 5-10% en vente directe et 90% aux affineurs

Lomont	4 ML (dont 50% pour l'Hermitage et 50% à façon)	20	11	3	
Passavant - Chazot	5 ML		23		Fromages, miel, vins...

Les activités de transformation de viande sont localisées de manière plus diffuse sur le territoire, au même titre que les activités de la filière pain. On constate également le développement d'activités locales de brasserie, en lien avec les tendances de diversification des filières agricoles.

Concernant la filière viande, dont dépend aussi en grande partie la filière lait qui valorise les vaches de réforme, l'opérateur principal sur le PETR est Franche Comté Elevage (FCE), qui propose plusieurs services :

- Un service de transformation/ découpe/ conditionnement au travers de la filiale « Les éleveurs de la Chevillotte » avec 3 sites situés à Valdahon (31 km de Baume-les-Dames), Besançon (40 km de Baume-les-Dames) et Marly (57) ;
- Un service d'abattage multi-espèces (bovins, veaux, chevaux, moutons) avec la Société Bisontine d'Abattage à Besançon ;
- Un service de commercialisation grâce à ces 3 centres d'allotement gérés par la Coopérative FCE/ SICA la Chevillotte (site de la Chevillotte, de Vellefaux et de St Germain les Arlay).

De manière globale, plusieurs outils d'abattage sont présents à proximité du PETR pour la filière viande (*entre parenthèse, la distance depuis Baume-les-Dames*) :

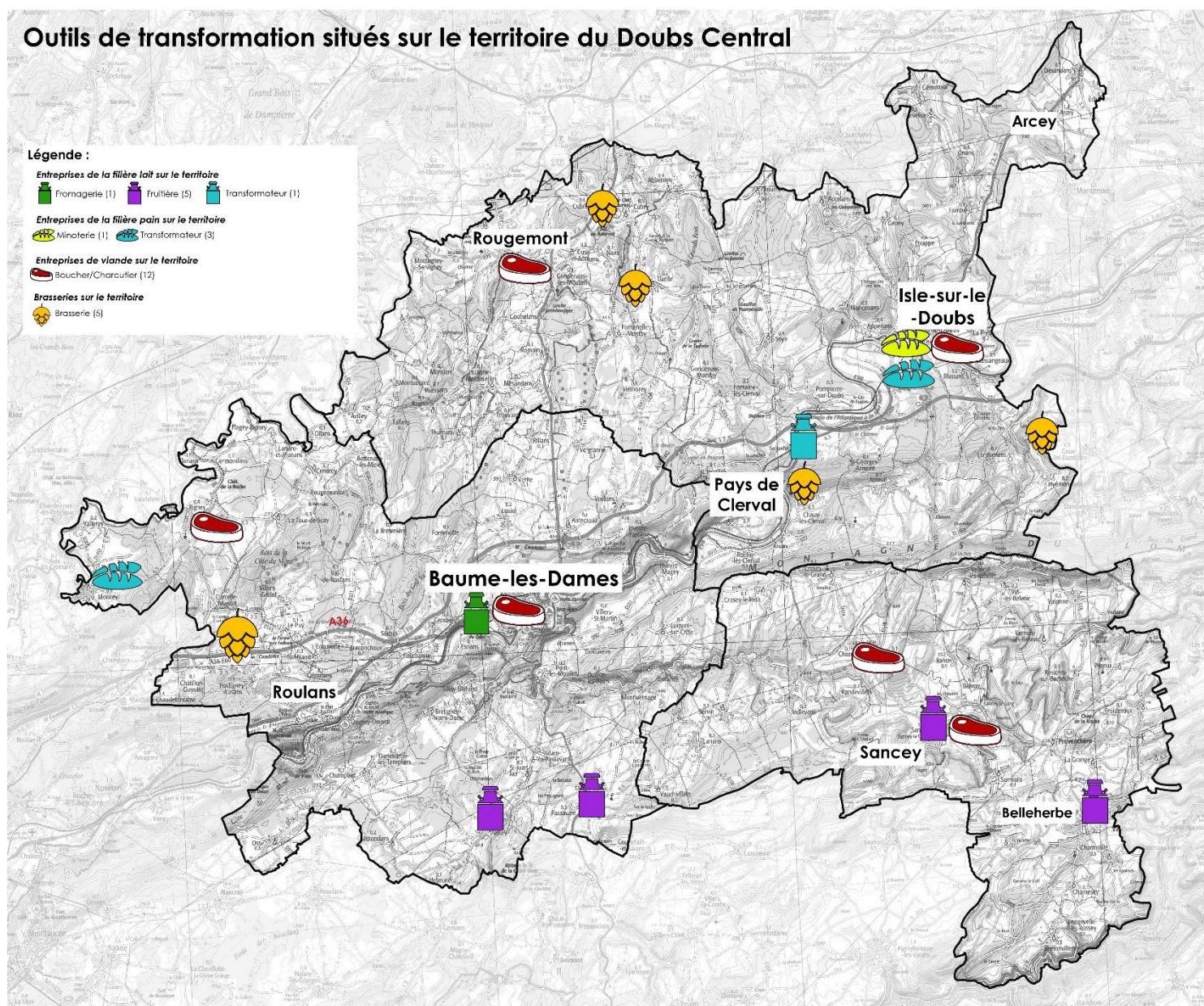
- Luxeuil (65 km) : multi-espèces sauf porcs (13 000 tonnes/an)
- Vesoul (43 km) : porcs ; abattoir représenté par un collectif d'éleveurs ; prestations pour vente directe
- Valdahon (31 km) : porcs (20 000 tonnes de viande/an), Franche Comté Elevage

- Besançon (40 km) : multi-espèces (27.000 bêtes/ an) ; Franche Comté Elevage
- Pontarlier (61 km) : bovin, porcs et ovins (1.200 tonnes de viande/ an)
- Lons-le-Saunier (133 km) : cheval

Concernant la filière porcine, plusieurs points méritent d'être soulignés :

- On retrouve plusieurs élevages structurants, notamment à Baume-les-Dames (élevage avec activité maternité) et sur les plateaux (porcheries montées par des fromageries). Quatre ateliers de diversification sont également présents sur le PETR, principalement en vente directe.
- La filière s'appuie sur des signes de qualité – une Indication Géographique Protégée (IGP) et un signe « Label Rouge ».
- Le développement de « nouvelles » porcheries de taille importante (> 500 bêtes) est relativement complexe, du fait des procédures réglementaires en particulier. Cela pèse sur la filière qui connaît des problématiques de renouvellement du tissu d'exploitations (Franche Comté Elevage identifie un déficit de bêtes par rapport à la demande et l'importation depuis la région Bretagne est importante en volume).
- Le maintien des outils de transformation représente un enjeu fort sur le territoire, avec un recours à des équipements extérieurs assez important (abattoirs de Valdahon et de Pontarlier). La fermeture de l'abattoir de Montbéliard (Voujeaucourt) a tendu à pénaliser la filière.
- Concernant la deuxième transformation, on retrouve quelques tuyés sur le territoire (avec en premier lieu le tuyé de Mésandans), et des salaisons (Fumé de Voitre, salaisons comtoises à Belleherbe en particulier).

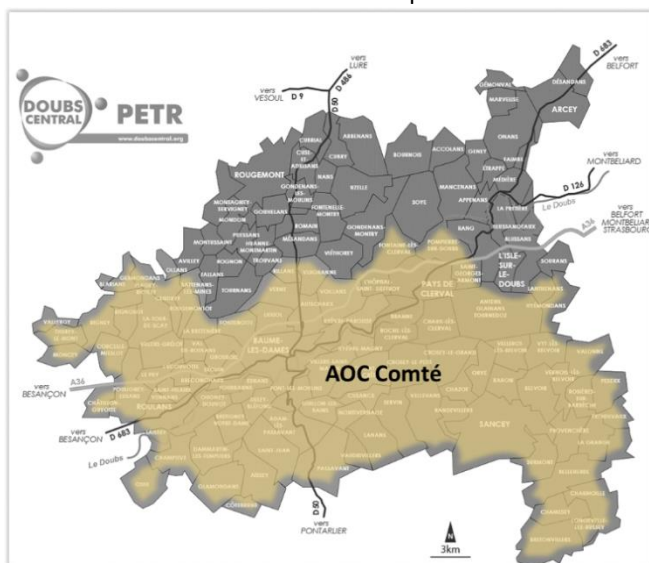
Concernant la filière équine, on retrouve une activité d'élevage de comtois (filière viande), mais peu développée. La demande est importante et, suite à une pénurie ces dernières années, les prix ont tendu à augmenter. Franche Comté Elevage est le principal acheteur et expéditeur de chevaux dans le secteur.



5.5. Des signes de qualité qui tiennent une place majeure dans le fonctionnement des filières

Comme évoqué ci-avant, les filières d'élevage du territoire s'appuient fortement sur des signes de qualité. Ainsi la préservation des espaces concernés par ces signes de qualité représente un enjeu économique important, les signes de qualité permettant la création de valeur ajoutée pour les exploitations. On retiendra en particulier :

- L'importance de l'AOC Comté dans la structuration des filières d'élevage (dans la zone géographique concernée) mais également dans la structuration des activités de transformation laitière.
- La présence de l'AOC Morbier qui concerne tout le territoire.
- La présence de différentes IGP générant également des activités économiques, même si elles concernent moins d'exploitations : Saucisse de



Montbéliard, Saucisse de Morteau, Porc de Franche-Comté, Gruyère, Emmental. Des IGP viticoles sont également présentes, mais sont quant à elles très peu valorisées.

5.6. Des activités agricoles qui jouent un rôle dans la charpente environnementale et paysagère du territoire

Au-delà de l'importance économique des activités agricoles qui mérite d'être soulignée, il faut aussi noter le rôle que jouent ces activités dans la gestion et la mise en valeur d'espaces à vocation écologique et paysagère :

- Les espaces agricoles tiennent une place entière dans le fonctionnement écologique du territoire, qui repose sur la diversité des milieux. Si les milieux forestiers sont riches de biodiversité, les milieux agricoles le sont également et apportent une diversité complémentaire (prairies permanentes, vergers, réseaux bocagers...). Les tendances des dernières décennies à la simplification des milieux agricoles (agrandissement de parcelles, suppression d'éléments végétaux...) ont poussé à faire diminuer la valeur écologique des milieux. L'évolution de la PAC (aides à la plantation, diversification des rotations) a permis depuis quelques années de maintenir le maillage bocager, et des replantations ont été observées sur le territoire.
- Les espaces agricoles tiennent également une place importante dans les paysages du Doubs central. Les activités productives permettent le maintien de paysages diversifiés, en limitant les phénomènes de progression forestière qui tendent à fermer les paysages. Le cadre paysager du territoire constitue un facteur important d'attractivité touristique et résidentielle, et ce cadre dépend du bon fonctionnement des activités agricoles.

Le maintien des activités agricoles dans les zones à enjeux environnementaux représente une question importante pour la biodiversité et les paysages. En

particulier, ce maintien peut s'avérer complexe dans les zones moins faciles à exploiter (coteaux tendant à l'enfrichement, terres séchantes par exemple, en particulier sur les plateaux du Jura), et dans les zones concernées par la présence de zones humides, dont la conservation suppose une adaptation des pratiques de production.

5.7. Des dynamiques et enjeux de diversification des activités

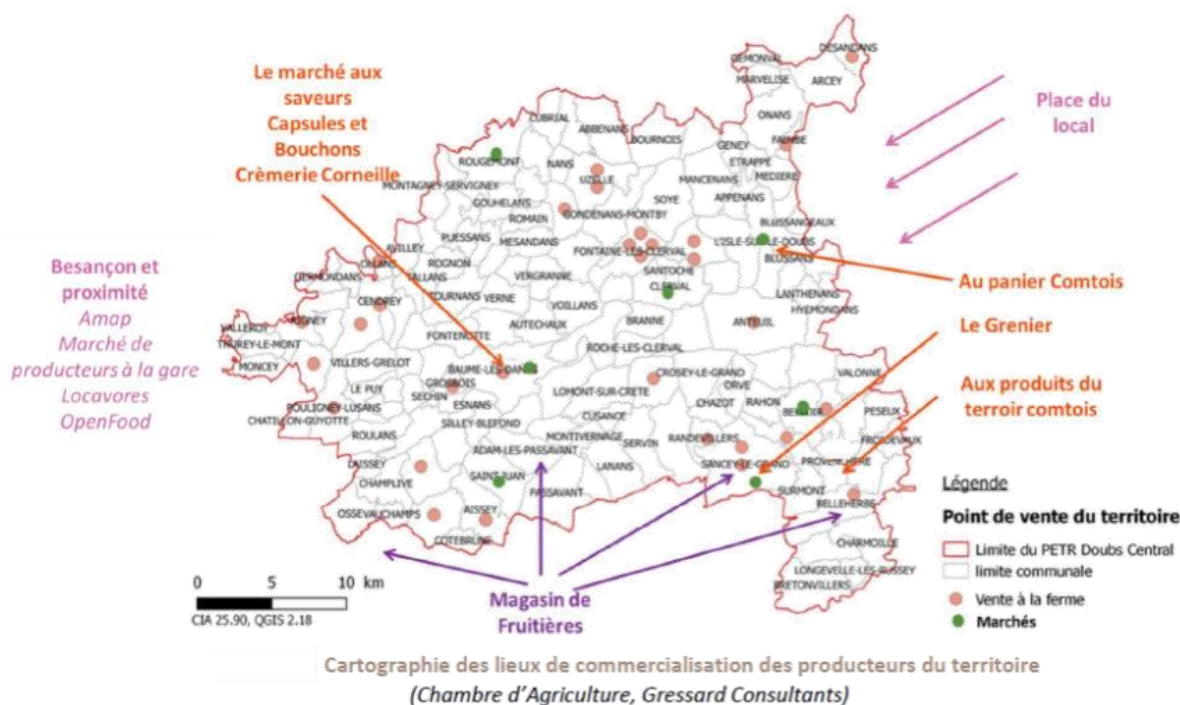
On observe sur le territoire des tendances à la diversification des activités agricoles, même si ces dernières restent majoritairement orientées sur les filières longues. La diversification des activités se traduit de différentes manières.

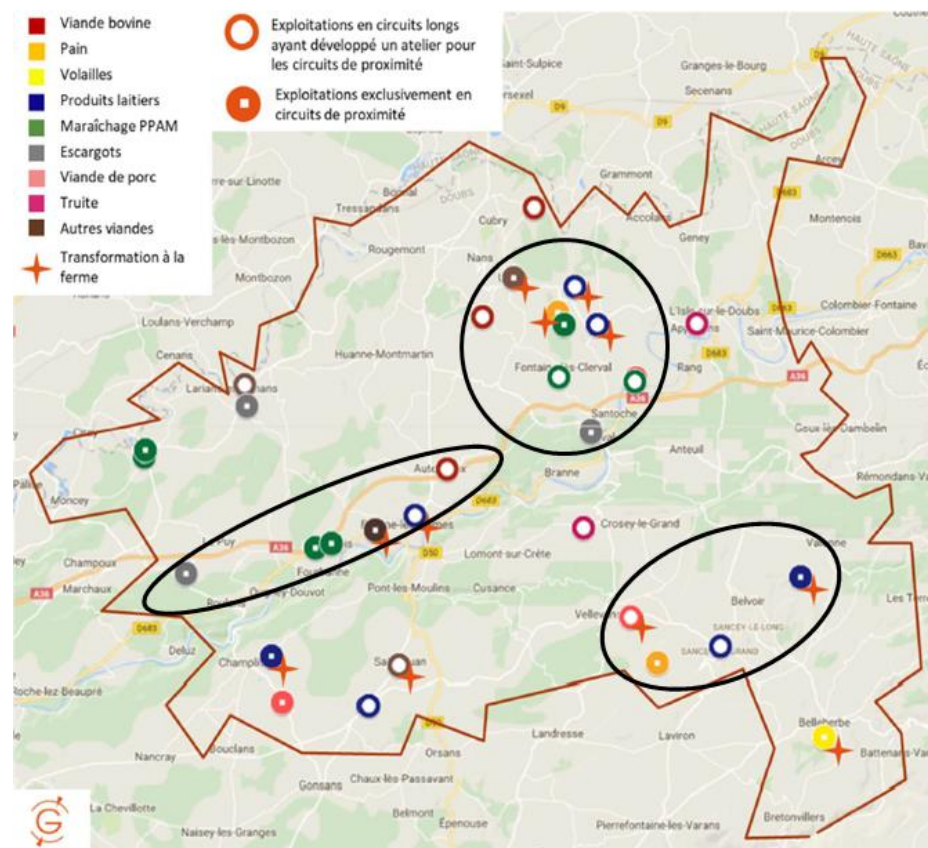
Le développement des circuits courts

Les circuits courts se développent au niveau des exploitations du territoire. 84 exploitations, soit 15 à 20% des exploitations, commercialisent une partie de leur production en circuits courts (donnée 2014). Les circuits sont diversifiés : vente directe, via intermédiaires (fruitières, magasin de produits locaux), via réseaux de consommateurs ou démarches publiques (Agrilocal). La carte ci-dessous précise la localisation des principaux lieux de commercialisation sur le territoire. La création de circuits courts a fait l'objet de quelques échecs qu'il convient toutefois de souligner : la Corbeille Paysanne à Audincourt, épicerie à Autechaux, magasin bio à Rougemont. Des causes d'échec qui peuvent être variées : mauvais positionnement géographique (hors zone de passage, trop proche d'un autre point de vente local...), difficultés d'approvisionnement, un business plan mal ficelé...

En termes de produits, la commercialisation en circuits courts concerne une large diversité de productions : légumes, produits

laitiers (fromages mais aussi yaourts), viandes, pain, escargots, truite. Certaines exploitations ont fait le choix de se tourner exclusivement vers les circuits de proximité, et d'autres ont préféré diversifier leurs débouchés, tout en conservant des modes de commercialisation habituels (généralement en circuits longs via des opérateurs implantés localement).





Localisation des exploitations pratiquant les circuits courts sur le périmètre du PÉTR du Doubs central, par production principale commercialisée en circuits courts et ateliers de transformation
(Google Map ; Gressard Consultants)

L'Agriculture Biologique

Le développement de l'Agriculture Biologique est un phénomène visible localement. Le nombre d'exploitations en Agriculture Biologique a été multiplié par trois entre 2000 et 2017, avec 23 exploitations recensées en 2017. Un manque d'intérêt est constaté concernant le développement de la valorisation AB au niveau de la filière Comté, car le développement d'une ligne de production dédiée est souvent trop

complexe à gérer au regard de la taille des fruitières en place et la valeur ajoutée apportée par cette labellisation complémentaire reste négligeable voire nulle par rapport à l'AOP.

En revanche, pour les autres filières du territoire, le développement de l'agriculture biologique représente globalement une opportunité de meilleure valorisation pour les exploitations en place. La mise en place de la plateforme « Manger Bio en Franche Comté », destinée à l'approvisionnement AB en restauration collective, devrait permettre de diversifier les débouchés dans ce secteur.

Dans le cadre du programme LEADER à l'échelle du PÉTR, la mise en place d'actions pour promouvoir les produits locaux et/ou biologiques est envisagée : formation et sensibilisation d'acteurs, aide à la promotion des savoir-faire, mise en réseau des acteurs autour d'une charte graphique (marketing local), travail sur la signalisation des points de vente de produits locaux notamment sur les axes touristiques.

La diversification des productions

Les exploitations tendent à se diversifier en matière de productions, dans le cadre des filières courtes ou non. Les ateliers de travail réalisés dans le cadre du SCoT ont permis de recenser un certain nombre de projets d'installation ou de diversification d'exploitations existantes (cf. carte ci-après) : maraîchage, porcs, escargots.

Des projets de transformation ont également été identifiés (viande et produits laitiers, projet d'élevage de brebis pour la production de laine), ainsi que plusieurs projets de méthanisation (valorisation énergétique). On note sur le territoire un manque d'outils de transformation pour la filière légumes / fruits (légumerie, conserverie, ...), qui peut limiter les possibilités de relocalisation de l'alimentation.

On observe sur le territoire une tendance à la diversification relativement forte sur les plateaux proches de la vallée du Doubs, en rive droite et en limite de la zone AOP Comté : une tendance qui s'est développée du fait du manque de valeur ajoutée par les filières agricoles « traditionnelles » à savoir lait standard et bovin allaitant. Sur les premiers plateaux du Jura, la présence de l'AOP Comté rend la diversification moins intéressante pour les exploitations, du fait de la bonne situation économique de la filière Comté.

L'accès au foncier est difficile quand l'exploitation n'est pas orientée sur la filière Comté, et la diversification par le maraîchage est moins favorable du fait d'une altitude plus élevée.

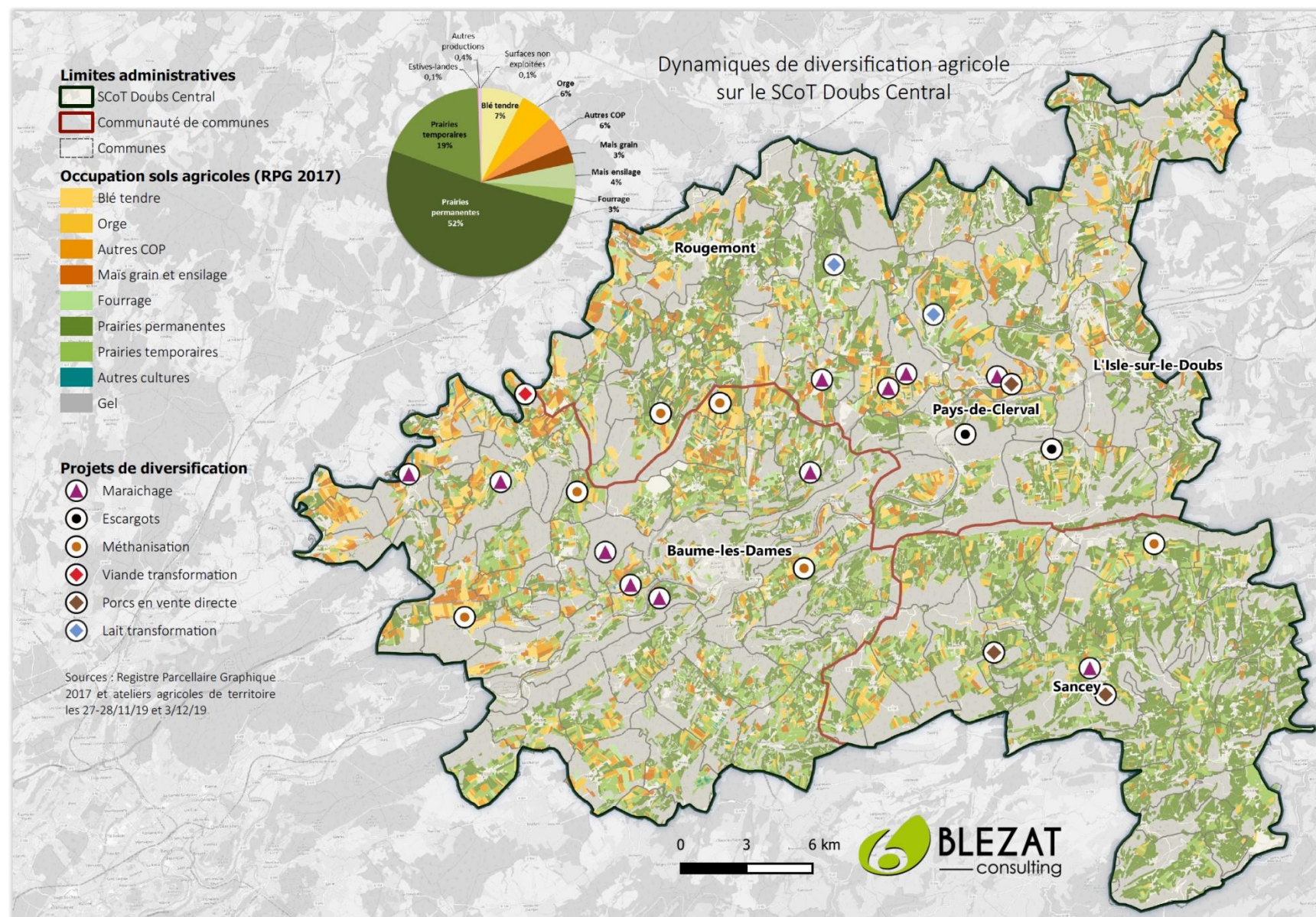
Concernant les activités de maraîchage, stratégiques pour le renforcement de l'autonomie alimentaire, elles se font généralement en Agriculture Biologique. Les débouchés se répartissent entre la vente directe (marchés, AMAP, vente à la ferme...) et des livraisons dans certaines épiceries locales. L'approvisionnement de la restauration collective reste relativement peu développé pour plusieurs raisons :

- La demande émergeant de la restauration collective reste peu adaptée avec la saisonnalité des productions (manque de connaissance/ formation des cuisiniers) ;
- Peu de maraîchers disposent de surfaces suffisantes pour envisager une diversification de leurs débouchés ;
- La demande en vente directe est encore très importante et permet d'apporter une meilleure valeur ajoutée.

Le développement d'une cuisine centrale à Autechaux (projet porté par Api Restauration) peut faire évoluer la situation dans les prochaines années. Dans le cadre du programme LEADER, il est également envisagé un travail de mise en place d'un circuit d'approvisionnement de restaurations collectives, ce qui devrait permettre de mieux structurer la demande et de la mettre en relation avec l'offre locale.

Concernant la diversification en viande, des ateliers porc ont été développés à destination de la vente directe (4 installations à l'échelle du PETR). Le développement de l'offre pourrait être pertinent, avec en particulier la présence de labels de qualité sur la zone (IGP) et un déficit de l'offre souligné par Franche Comté Elevage (FCE). Le développement de ce type de productions reste toutefois complexe :

- Les outils d'abattage sont relativement éloignés depuis la fermeture de l'abattoir de Voujeaucourt – les plus proches sont Valdahon et Pontarlier.
- Les contraintes réglementaires sont importantes pour le développement de porcheries.
- L'acceptabilité sociale de ce type d'élevage est mauvaise et les nouvelles installations sont souvent synonymes de conflits de voisinage importants.



5.8. Synthèse des enjeux d'aménagement liés aux activités agricoles

Limiter la consommation de foncier agricole

En matière de politiques d'urbanisme, le premier levier de préservation des activités agricoles est la limitation de la consommation d'espaces productifs.

Entre 2006 et 2017, 212 hectares de surfaces agricoles ont été consommés par l'urbanisation (hors construction de bâtiments agricoles) : 84 hectares de surfaces labourées, 127 hectares de prairies, et moins d'un hectare de vergers. Les espaces agricoles sont les premiers espaces touchés par l'artificialisation, nettement devant les espaces forestiers et naturels.

Les baisses de SAU observées dans la Petite Région Agricole « Plaines et basses vallées du Doubs et de l'Ognon » peuvent être mises en parallèle des tendances d'artificialisation, car la pression urbaine est plus forte dans ce secteur du SCoT.

La limitation de la consommation de prairies en zone Comté représente un enjeu particulièrement important, les productions des exploitations étant contingentées par le cahier des charges de l'AOP (4 660 litres de lait maximum par hectare). La consommation de prairies génère ainsi un double impact économique pour les exploitations concernées, avec à la fois une perte de droits à la PAC et une perte de capacités de productions en AOP.

Préserver la fonctionnalité du territoire pour les activités agricoles

Le maintien de la fonctionnalité du territoire pour les activités agricoles constitue un enjeu également important. Plusieurs problématiques méritent d'être soulignées :

- **Les grandes infrastructures linéaires de la vallée du Doubs** (route, voie ferrée, rivière) **complexifient les déplacements agricoles** et l'accès aux espaces agricoles. L'aménagement de la RD683 pour permettre la desserte des parcelles et les franchissements constitue un point majeur. De même que le maintien des bonnes conditions de traversée du Doubs.
- **Le maintien des conditions de traversées de villes et villages constitue également un enjeu** en termes de déplacements agricoles. Certains

aménagements urbains (rétrécissement de voiries, ralentisseurs, dos d'âne et chicanes...) peuvent limiter les possibilités de déplacements d'engins. Dans le cadre des ateliers agricoles du SCoT, plusieurs communes ont été identifiées comme présentant des problématiques de circulation : L'Isle sur le Doubs, Rougemont, Belvoir. Il est nécessaire de discuter ces aménagements avec le monde agricole, dont la fonctionnalité de leur activité dépend fortement des déplacements (au quotidien pour circuler entre les différentes parcelles, et en particulier lors des périodes de pointe type récolte du foin etc., mais également pour l'approvisionnement en intrants et aliments pour bétail, la collecte du lait, le transport de marchandises...).

La question des déplacements des engins représente un enjeu à l'échelle de chaque exploitation, mais également à l'échelle des groupements d'exploitations, des démarches collectives étant engagées sur le territoire pour mutualiser l'usage d'engins agricoles.

- **La limitation du mitage, de l'étalement urbain « linéaire » et du « morcellement » des espaces agricoles** par l'urbanisation représente un enjeu important à considérer. Bien que le territoire du Doubs central reste un territoire à dominante rurale et faisant face à des pressions urbaines modérées, le mitage se ressent autour des principaux bourgs (Baume-les-Dames, l'Isle sur le Doubs, Clerval, Sancey) et tend à complexifier les activités agricoles. Il est particulièrement important de veiller à ne pas contraindre les accès aux emprises exploitées, notamment les ensembles de prairies qui doivent être accessibles pour les cheptels (transferts de cheptels des exploitations aux prairies).
- **L'application du principe de réciprocité** pour la non-constructibilité au sein des périmètres d'éloignement des bâtiments d'élevage constitue un enjeu particulièrement prégnant au vu de l'orientation agricole du territoire. De

nombreux bâtiments sont localisés dans les villages ou en proches périphéries.

Enfin, il convient de souligner que l'offre de services en milieu rural pour les exploitants agricoles (entretien-réparation d'engins, services de garde pour les enfants...) représente une condition au bon fonctionnement des activités.

Intégrer les enjeux environnementaux liés aux activités agricoles

Les politiques d'aménagement permettent de croiser les enjeux agricoles avec les enjeux environnementaux. En particulier, les documents d'urbanisme gagneront :

- **A préserver les espaces agricoles jouant un rôle particulier dans la charpente environnementale et paysagère** du territoire : prairies permanentes, réseaux bocagers, vergers, en particulier.
- **A prendre en compte les espaces à « contraintes environnementales » des exploitations** dans les choix de développement. On retrouve sur le territoire, en particulier, des secteurs plus difficiles à exploiter (coteaux, terres séchantes) et des espaces à forte densité de zones humides, dans lesquels les pratiques agricoles doivent être adaptées, ce qui peut supposer des aménagements spécifiques. Le développement des signes de qualité « Haute Valeur Environnementale » peut être une solution intéressante pour valoriser des exploitations présentes dans des secteurs à contraintes.

La prise en compte du changement climatique, de ses impacts, et les réflexions sur l'adaptation au changement seront des sujets particulièrement importants pour l'avenir des filières agricoles. La profession agricole mène d'ores et déjà des réflexions sur le sujet, avec en particulier un programme en cours visant à appréhender les évolutions de l'agriculture à l'aune du changement climatique sur le massif du Jura. La question de l'approvisionnement en eau des exploitations représente un sujet de plus en plus fort en lien avec le changement climatique. Des secteurs de pression ont été identifiés sur le territoire (secteur de Vergranne et quelques communes du Vallon de Sancey limitrophes au secteur de Landresse).

Faciliter la diversification des activités locales dans une logique de renforcement de l'autonomie alimentaire du territoire

Les politiques d'aménagement peuvent jouer un rôle pour faciliter la diversification des activités agricoles locales, en particulier via les leviers suivants :

- **La préservation des espaces stratégiques pour la diversification** des activités, en particulier les terres propices pour le développement du maraîchage et les tènements susceptibles d'accueillir des implantations de porteurs de projets, notamment autour des villes et des villages (espaces ayant perdu leur vocation agricole productive, zones anciennes classées à urbaniser en cours d'enfrichement...).
- L'identification des **besoins en bâtiments et équipements liés au développement des filières courtes** (serres, bâtiments de transformation, lieux de vente...), et la facilitation des projets.
- L'identification de sites à enjeux pour la diversification, sur lesquels déployer des politiques annexes aux documents d'urbanisme : stratégies foncières (ex : acquisition pour constituer une réserve foncière, incitation fiscale au fermage...), mise en place de Zones Agricoles Protégées, par exemple. La pression foncière est très forte sur le territoire, notamment en zone Comté, ce qui complexifie les installations de porteurs de projets. Les leviers d'action des collectivités pour travailler sur les enjeux fonciers restent peu utilisés.

Prendre en compte les enjeux spécifiques aux grands secteurs agricoles

Dans le cadre des travaux du SCOT, trois grands secteurs à enjeux ont été identifiés (cf. carte de synthèse ci-après) :

- Le secteur spécialisé en AOP Comté (premiers plateaux du Jura et bassin de vie de Baume-les-Dames / Roulans), se rapprochant de l'aire définie dans le cadre du cahier des charges de l'AOP. Dans ce secteur, on distinguera les plateaux en rive gauche du Doubs, majoritairement fourragers, de la vallée

et des plateaux en rive droite, où l'assolement est plus diversifié (grandes cultures notamment).

- Le secteur des plateaux et vallées de Rougemont / Pays de Clerval / L'Isle sur le Doubs, au nord de la zone AOP Comté, accueillant des activités de polyculture / élevage diversifiées.
- Le secteur d'Arcey, présentant une spécialisation céréalière davantage marquée, associée à un fort potentiel agronomique.

Le tableau ci-après présente une synthèse différenciée par secteur des pressions urbaines et des besoins en matière d'agriculture et de préservation du potentiel agronomique.

Globalement, le territoire présente une forte dichotomie Nord / Sud qu'il convient de souligner :

- **Au sud, la zone AOC influence largement le contexte agricole local** → tissu d'exploitations encore très développé, avec une forte densité d'Exploitations Agricoles. Mais aussi une très forte dépendance de l'activité agricole par rapport à la dynamique économique de l'AOC Comté, et une quasi exclusivité de cette orientation technique sur le secteur.
- **Au nord, l'absence de valorisation AOC** a entraîné une plus grande diversification de filières : plusieurs secteurs de production se rencontrent (zone céréalière, zone maraîchère, zone d'élevage), les débouchés des filières animales sont plus variés, et les activités de diversification sont plus présentes (porcs, maraichage, ENR...)

En sus de ces enjeux par secteur, il convient de souligner que, dans les communes situées au sein du Parc Naturel Régional du Doubs Horloger, le SCOT devra décliner les orientations de la Charte. **Les dispositions suivantes de la charte** recourent les enjeux identifiés dans le SCOT et devront être prises en compte :

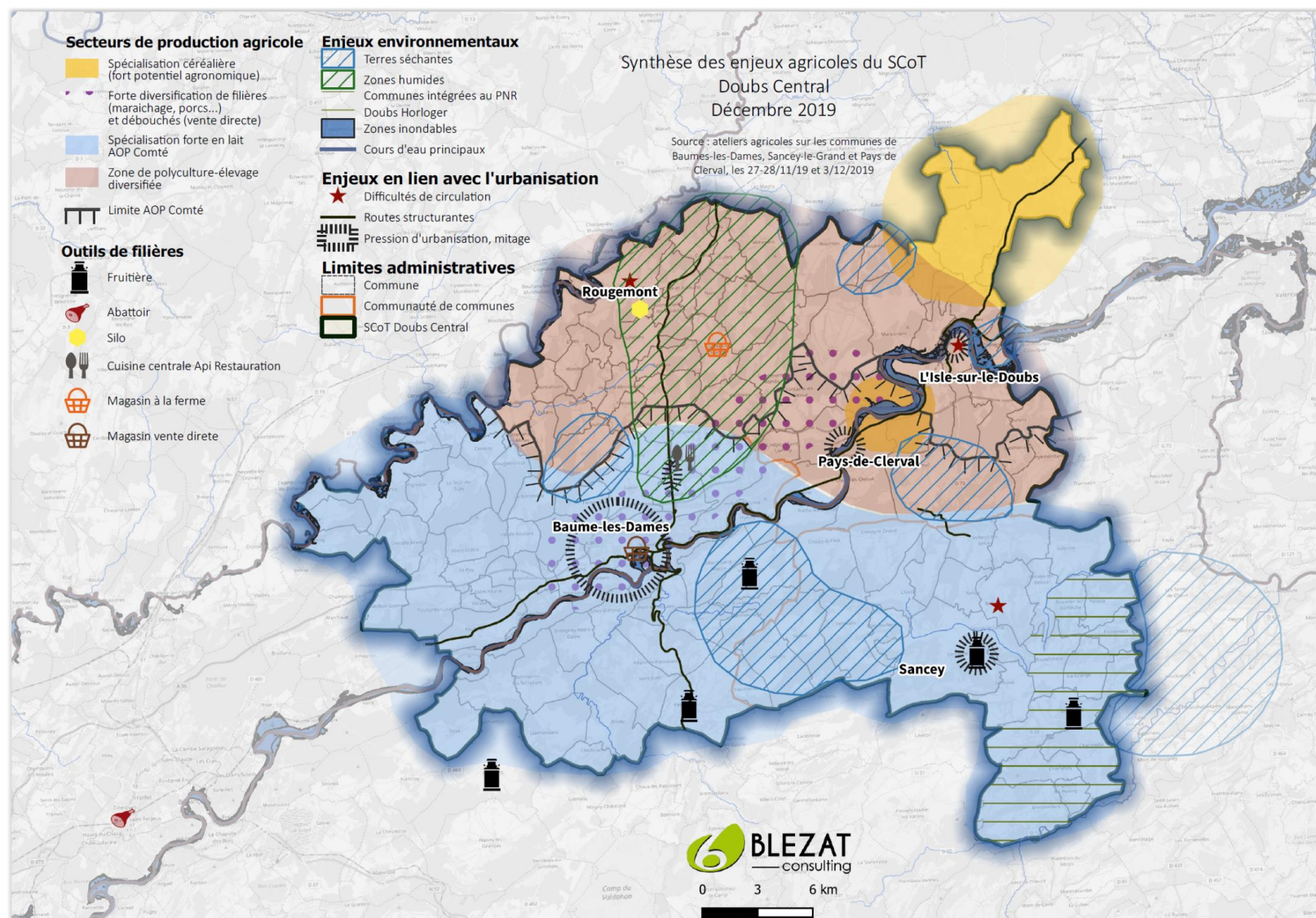
- **Maintenir les conditions locales d'une agriculture de qualité, à haute valeur ajoutée pour le territoire :**

- En veillant à faciliter la transmission des exploitations, les actions de mutualisations et de solidarité ;
- En préservant les terres agricoles, et en facilitant la reconquête des espaces insuffisamment valorisés ou en cours d'enfrichement ;
- En préservant les pratiques extensives, tout en permettant des réorganisations parcellaires pour faciliter l'exploitation ;
- En protégeant / créant des espaces agricoles à haute valeur environnementale et paysagère, et en entretenant les éléments structurants du paysage résultant de l'agriculture ;
- En développant les démarches de contractualisation « environnementale » (baux ruraux environnementaux, MRAEC) et en incitant les exploitations engagées dans des démarches environnementales à faire reconnaître leurs pratiques au travers de démarches de certification.

- **Accroître la résilience, l'innovation et la valeur ajoutée locale de l'agriculture :**

- En développant l'agriculture biologique, et les labels et certifications permettant de valoriser les produits hors AOP ;
- En travaillant avec les exploitations pour optimiser l'usage des engrais et développer les cultures de légumineuses et de céréales afin de renforcer l'autonomie alimentaire des exploitations ;
- En valorisant les pratiques environnementales : réimplantation de prairies naturelles, économies d'eau, échanges de bonnes pratiques entre exploitations y compris avec les territoires voisins, développement de solutions pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences, expérimentations pour la valorisation des boues de STEP...
- En développant des actions et méthodes de lutte alternatives contre les espèces impactant la biodiversité ou l'économie (campagnol terrestre, ongulés).

Secteur	Pressions Urbaines (prélèvements fonciers)	Besoins en matière d'agriculture et de préservation du potentiel agronomique
Secteur spécialisé AOP Comté	Moyennes à fortes , concentrées en particulier dans le secteur de Baume-les-Dames / Roulans et le long des grands axes de communication (RD683, RD50, RD36) 178 ha consommés entre 2006 et 2017 (8,2 ha / 1000 hab.) soit 0,6% de la SAU	> Préservation des espaces agricoles, en particulier les prairies valorisées par les exploitations en AOP Comté et les terres labourées à forte valeur agronomique dans la vallée du Doubs et sur les plateaux en rive droite. > Facilitation des implantations en diversification et préservation des espaces favorables, en particulier en rive droite à proximité du pôle de Baume-les-Dames > Maîtrise des pressions urbaines et du mitage autour des principaux pôles : Baume-les-Dames, Sancey et Roulans > Facilitation des déplacements agricoles en particulier au niveau des grands axes de la vallée du Doubs (franchissements, insertion) et des communes dont la traversée peut être problématique (Belvoir). > Réflexions pour faciliter / adapter l'exploitation en zones inondables (vallées du Doubs et de l'Ognon) et au niveau des terres séchantes (plateaux du Jura notamment). > Prise en compte des dispositions de la charte du PNR du Doubs horloger.
Secteur des plateaux et vallées de Rougemont / Pays de Clerval / L'Isle sur le Doubs	Moyennes , concentrées en particulier au niveau des bourgs structurants et des grands axes de communication (RD683, RD50) 76 ha consommés entre 2006 et 2017 (5,8 ha / 1000 hab.) soit 0,5% de la SAU	> Préservation des espaces agricoles, en particulier les terres labourées à plus forte valeur agronomique – enjeu plus marqué au niveau de la vallée du Doubs entre Pays de Clerval et l'Isle sur le Doubs > Facilitation des implantations en diversification et préservation des espaces favorables, en particulier en rive droite du Doubs sur les premiers plateaux > Maîtrise des pressions urbaines et du mitage autour des principaux pôles : Rougemont, Pays de Clerval, l'Isle sur le Doubs > Facilitation des déplacements agricoles en particulier au niveau des grands axes de la vallée du Doubs (franchissements, insertion) et des communes dont la traversée peut être problématique (Rougemont, l'Isle sur le Doubs). > Réflexions pour faciliter / adapter l'exploitation en zones inondables (vallées du Doubs et de l'Ognon) et des zones humides (densité plus importante que dans les autres secteurs).
Secteur d'Arcey	Fortes 20 ha consommés entre 2006 et 2017 (6,9 ha / 1000 hab.) soit 1% de la SAU	> Préservation des espaces agricoles dans un contexte de pressions urbaines relativement fortes et en présence de terres de bonne qualité agronomique > Facilitation des déplacements agricoles notamment au niveau de la RD 683 (insertion, traversées de bourgs)



6. Les activités forestières

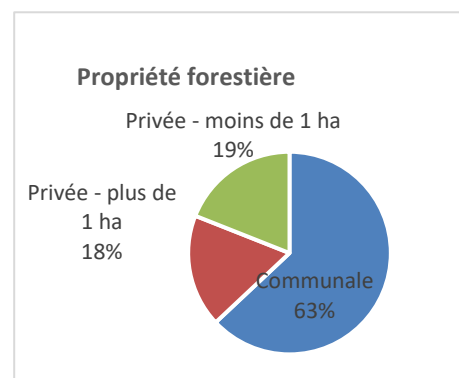
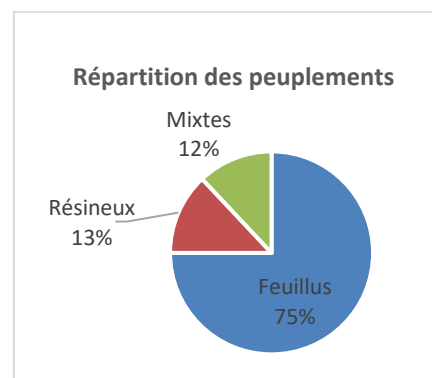
6.1. Des espaces forestiers importants

Le territoire du Doubs central accueille des espaces forestiers importants, avec environ 39 000 hectares de forêts, pour un taux de boisement de 44% (contre 28,5% en moyenne à l'échelle nationale).

En termes de structure foncière, environ 63% des forêts sont communales, et 37% sont des forêts privées :

- Les forêts publiques sont gérées avec l'ONF (opérateur unique), et dotées de plans de gestion.
- Les forêts privées sont particulièrement morcelées et sous-valorisées : 71% des propriétaires privés disposent de moins d'un hectare (cela représente environ 19% des surfaces forestières totales du PETR).

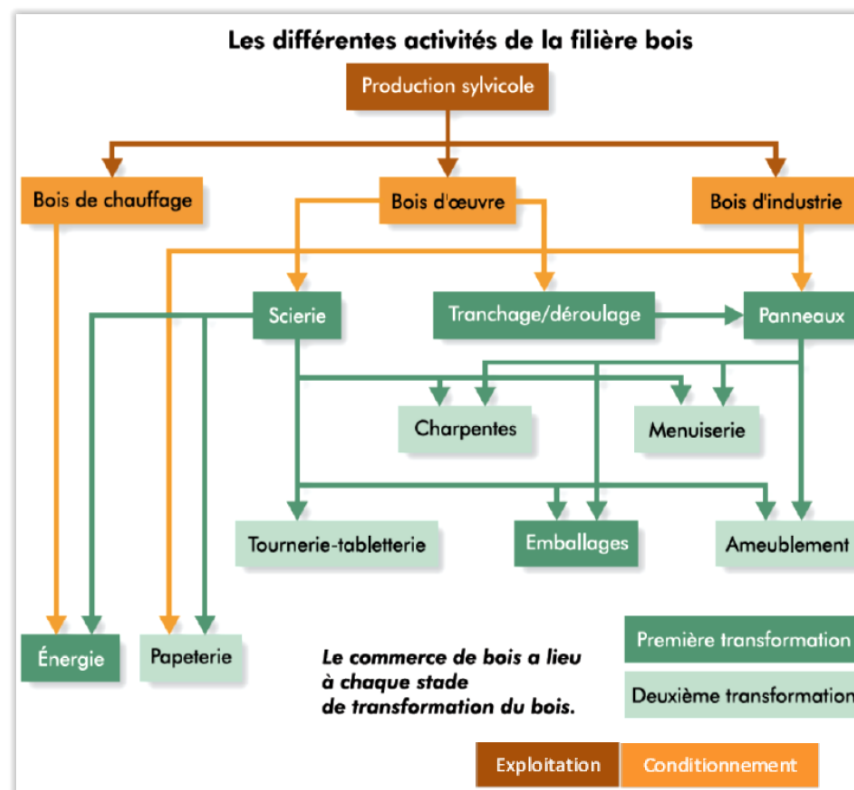
Concernant les peuplements, la représentation des feuillus est importante, avec environ 75% de feuillus (70% à l'échelle de la Franche Comté). Les forêts de résineux (particulièrement représentées dans le secteur de Sancey – Belleherbe, à une altitude plus élevée) ne représentent que 13% des surfaces, auxquelles s'ajoutent 12% de forêts mixtes.



6.2. Une filière bois qui présente des enjeux de structuration

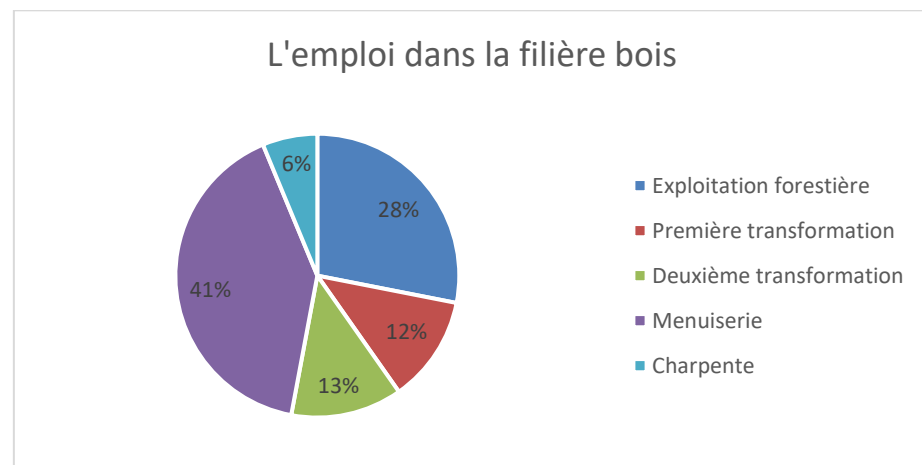
Une filière bois relativement importante

La filière bois regroupe une variété importante d'activités économiques « gravitant autour du bois », ce qui rend complexe l'estimation fine des entreprises engagées au sens strict dans cette filière. A l'échelle régionale (et en particulier à l'échelle de la Franche Comté), des politiques de développement de la filière ont été déployées historiquement, afin de valoriser une ressource très présente. La filière bois constitue la 5^{ème} filière industrielle à l'échelle de la Franche-Comté.

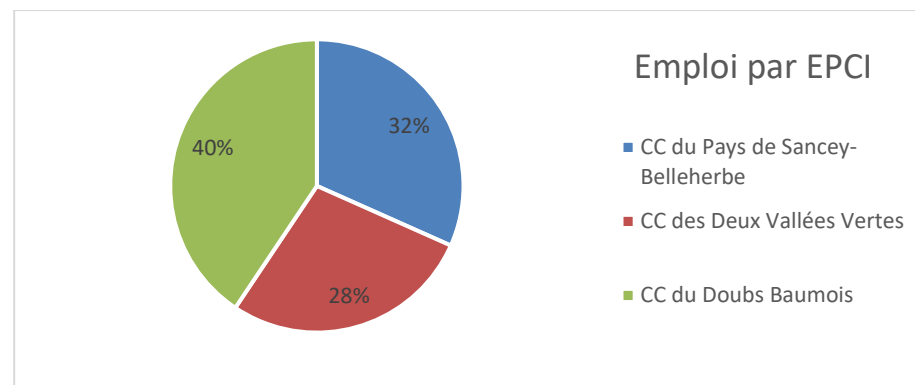


La filière bois regroupe 135 entreprises employeuses sur le territoire du PETR (donnée SIREN 2019), pour un emploi total estimé à environ 280 emplois. Ce secteur d'activité n'est donc pas négligeable, avec près de 3% des emplois totaux sur le territoire.

Les principaux secteurs employeurs sont la menuiserie, l'exploitation primaire et la transformation primaire et secondaire de la ressource. On retrouve quelques entreprises conséquentes, avec 6 structures de plus de 10 salariés (dont les Avives de l'Est à Vellevans, Syscobois à Baume-les-Dames, Hervé Peseux à Autechaux, et quelques entreprises de menuiserie). Concernant les scieries, on retrouve 3 scieries principales : Les Avives de l'Est à Vellevans, les Sciages du Plateau à Passavant, et Jacquet Frères à Sancey. Le maintien des « petites » scieries représente un enjeu important, car des fermetures d'établissement ont été observées ces dernières années.



En matière de répartition territoriale, les entreprises et les emplois sont relativement répartis entre les trois Communautés de Communes. On retrouve toutefois une part légèrement plus élevée sur le Doubs Baumois, ce qui est logique compte tenu du poids de l'EPCI en matière d'emploi, d'une manière plus générale.



Des enjeux de structuration et de valorisation de la filière

Les réflexions engagées à l'échelle du PETR concernant la filière bois ont permis de mettre en évidence des freins au développement de la filière, qu'il convient de souligner :

- Un déficit de main d'œuvre qualifiée pour les travaux forestiers et pour la gestion (personnel de terrain ONF en particulier) ;
- Un manque d'attractivité de la filière et des métiers associés, en dépit d'une offre de formation de qualité, ce qui pose des questions en termes de communication autour de la filière et de ses débouchés ;
- Une mise en réseau des acteurs qui reste partielle, mais des efforts ont été faits sur ce point via l'organisation de rencontres et d'ateliers ces dernières années à l'échelle du PETR.

Dans le cadre du programme LEADER du Doubs central, des actions ont été envisagées pour travailler sur la structuration de la filière :

- Des actions de mise en réseau : mise en place d'une charte de partenariat, forums, rencontres et colloques ;
- La réalisation d'une charte forestière et d'un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) à l'échelle du Doubs central.

6.3. Des enjeux de gestion et de valorisation de la ressource

Un enjeu de mobilisation de la ressource

Le territoire accueille une ressource abondante et diversifiée, véritable opportunité de développement économique local (bois d'œuvre, industrie et énergie).

La **mobilisation de la ressource** reste relativement faible, en particulier concernant les forêts privées qui sont très morcelées. L'accroissement de la mobilisation de la ressource peut passer par différentes actions :

- Des **actions de sensibilisation des propriétaires** aux opportunités de valorisation économique de leurs ressources, ces opportunités étant souvent méconnues.
- Des **actions d'animation foncière**, pour faire évoluer la structure foncière des forêts privées, faire travailler les propriétaires ensemble et faciliter la structuration de plus grands tenements fonciers. La mise en place de « bourses foncières » peut permettre d'aller dans ce sens. Des bourses foncières ont été mises en place par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) dans le cadre des Plans de Développement de Massifs « Doubs central Rive Gauche » et « Doubs central Rive Droite ». Sept communes du PETR sont par ailleurs engagées, depuis 2019, dans une démarche de Biens Vacants et Sans Maîtres.
- Des actions d'**amélioration du maillage des dessertes forestières**, en particulier dans les massifs à forte représentation de boisements privés, globalement moins bien desservis pour l'exploitation.

L'enjeu de mobilisation de la ressource peut également concerner les forêts communales, dans une moindre mesure. On constate sur le territoire une diminution du nombre d'affouagistes, qui peut être liée à une méconnaissance des possibilités d'affouage mais également à un désintérêt croissant des populations pour ce type de

pratiques. Une adaptation de la pratique de l'affouage aux évolutions sociétales peut être envisagée (affouage mixte, façonné, sur pied...).

La mise en place d'un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) à l'échelle du Doubs central, envisagée dans le cadre du programme LEADER, peut représenter une opportunité intéressante pour travailler à la fois la mobilisation de la ressource locale et le renforcement de l'usage de la ressource locale pour la transformation, la construction et la production d'énergie-bois.

Un enjeu d'adaptation au changement climatique et de lutte contre les maladies

Le territoire est confronté à une crise sanitaire importante, avec des forêts qui évoluent rapidement avec le changement climatique. Les sécheresses successives de 2018 et de 2019 ont particulièrement impacté la ressource. Le développement de maladies comme la chalarose et les scolytes, très importants ces dernières années, interroge sur les capacités de valorisation économique de la ressource en bois, qui représente pourtant une source de revenus importante pour les communes.

Les impacts du changement climatique restent relativement peu connus, et insuffisamment anticipés. Dans le cadre des réflexions menées par le PETR sur l'évolution de la filière bois, la mise en place d'une approche prospective pour mieux anticiper les effets du changements climatiques a été évoquée. Il s'agirait, par exemple, de mettre en place des ilots test d'essences et provenances adaptées au regard de l'évolution climatique. Dans le cadre du programme LEADER, le soutien d'actions prospectives pour mieux évaluer les impacts du changement climatique est envisagé.

Un enjeu de valorisation économique de la ressource

La valorisation locale de la ressource représente un enjeu fort, dans un contexte où la valorisation actuelle est très ciblée sur l'export de bois brut, notamment à l'étranger. La valorisation et transformation locale des ressources représente une opportunité pour accroître la valeur ajoutée produite localement. Dans le cadre des réflexions territoriales pour le développement de la filière bois, plusieurs pistes de valorisation économique ont été identifiées :

- La **filière bois-construction** représente une filière à potentiel, avec une part de plus en plus élevée de constructions bois à l'échelle de la Région (18% des

maisons individuelles et 11% des logements collectifs à l'échelle Bourgogne – Franche Comté, en 2016). L'enjeu principal réside dans la structuration des activités d'exploitation et de première transformation pour proposer à la filière construction des matériaux adaptés issus de la ressource locale.

Le rôle des collectivités en matière de développement du bois-construction gagnera à être souligné, la mise en œuvre de projets publics « pilotes » permettant de soutenir le développement de la filière. Dans le cadre du programme LEADER, plusieurs actions sont également envisagées : financement de constructions / réhabilitations / aménagements, actions favorisant l'installation d'entreprises de produits bois, accompagnements pour la création de produits innovants en bois.

- La **filière bois-énergie** est également une filière dont le développement peut être intéressant, dans une logique de développement des énergies renouvelables et de renforcement de l'autonomie énergétique du territoire.

Le territoire accueille une quinzaine de chaufferies bois, majoritairement à maîtrise d'ouvrage privée mais avec quelques grosses structures à maîtrise publique (Baume les Dames, l'Isle sur le Doubs, Pays de Clerval). Dans le cadre des réflexions sur la filière bois menées à l'échelle du PETR, les acteurs ont fait remonter des problématiques de fonctionnement des chaufferies sur le territoire.

Le développement des chaufferies et des réseaux de chaleur représente un enjeu important pour créer des débouchés alternatifs pour la ressource bois, la demande locale étant relativement faible pour absorber des volumes forestiers significatifs. Ce point est d'autant plus important au regard des difficultés liées à la Chalarose, les bois touchés pouvant être plus facilement valorisés dans le cadre de la production d'énergie.

Dans le cadre des réflexions sur le développement de la filière bois à l'échelle du PETR, un atelier « Transition énergétique par la forêt » a été organisé en

2018, et a permis de dresser un bilan des actions possibles à mettre en œuvre (atelier organisé avec l'accompagnement de l'Union Régionale des Communes Forestières).

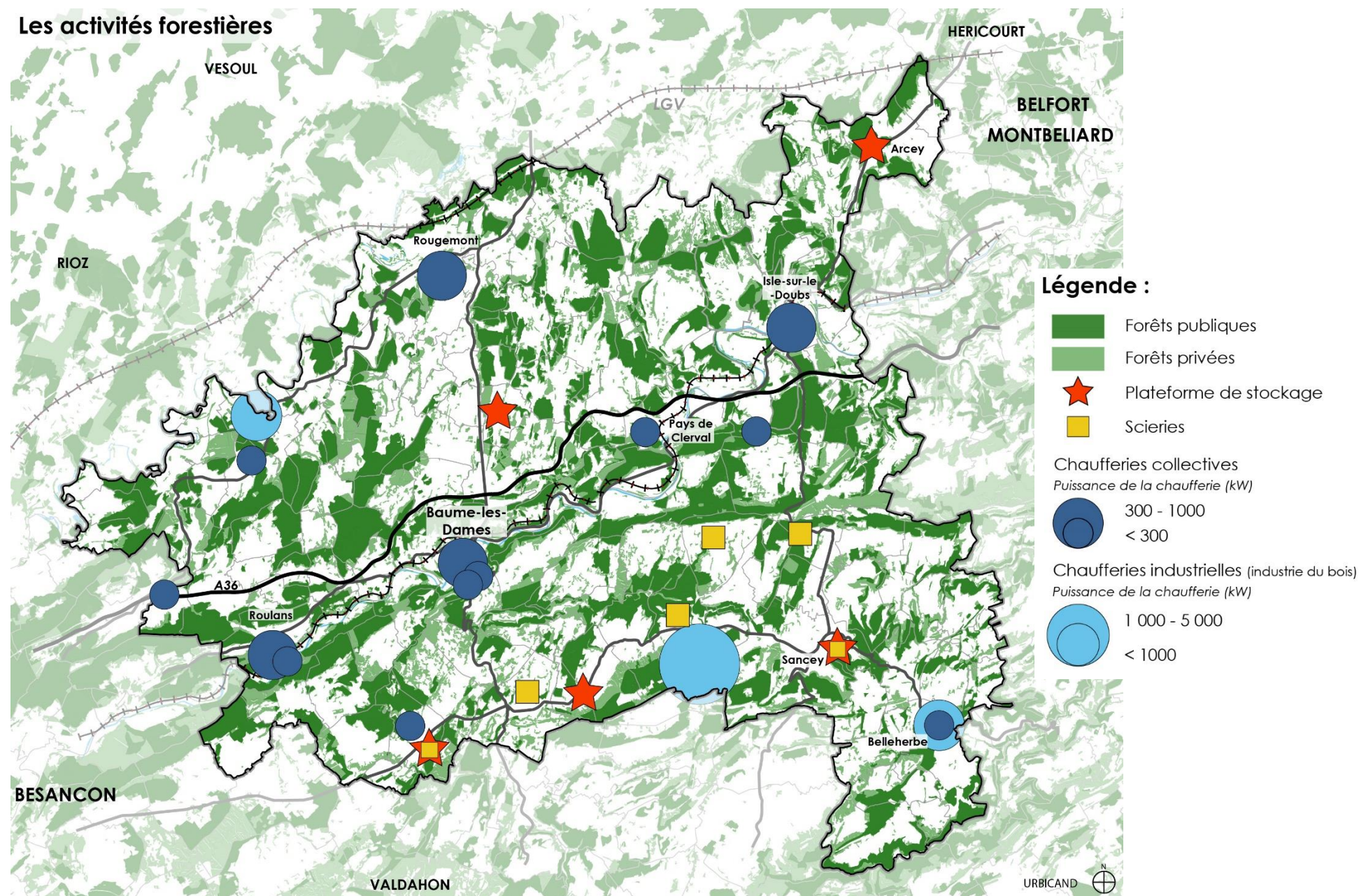
Dans le cadre du programme LEADER, des actions sont également envisagées pour soutenir le développement de la filière bois énergie : soutien à la mise en place d'équipements (broyeurs, réseaux de chaleur, plateformes de stockage / séchage de la plaquette forestière...), construction de chaufferies.

Un enjeu de gestion multifonctionnelle de la ressource

La gestion « multifonctionnelle » des massifs boisés représente un enjeu à ne pas négliger, la forêt jouant différentes fonctions qui peuvent être reconnues : fonction économique, écologique, paysagère, cynégétique, d'aménités.

L'optimisation des modes de gestion est un point à toujours avoir à l'esprit, en conciliant en particulier gestion « productive » et gestion « environnementale et paysagère » des massifs. La valeur économique des massifs ne réside pas uniquement dans la production, mais également dans l'attractivité des forêts pour les habitants et les visiteurs.

Les activités forestières



7. Synthèse des enjeux économiques

Un dynamisme à conforter dans les pôles d'emploi de la vallée du Doubs

Les pôles d'emploi de la vallée du Doubs (villes/bourgs de la vallée et leurs villages satellites), qui accueillent les deux tiers de l'emploi du territoire si l'on prend en compte les communes « satellites » accueillant des zones d'activité à proximité, portent la croissance de l'activité sur le territoire. Le maintien du dynamisme de ces pôles constitue une question majeure pour maintenir la vocation d'activité du SCoT et modérer sa résidentialisation.

Les pôles d'activité de la vallée sont concernés plus précisément par des enjeux de développement pour les prochaines décennies :

- Le territoire accueille **une part importante d'activités industrielles** qui peinent à se maintenir et qui offrent de moins en moins d'emplois. Le maintien de ces activités sera conditionné par la mise en œuvre de politiques facilitant la **mutation des activités**, mais également par l'accueil de **nouvelles activités**, en particulier dans des secteurs répondant aux attentes des entreprises (pour un transfert ou une arrivée sur le territoire).
- Le dynamisme des pôles de la vallée est également, et de plus en plus, lié au **développement des activités tertiaires**, qu'elles concernent les services aux personnes, les services commerciaux ou les services aux entreprises. Si les services non marchands sont plutôt en stagnation, l'emploi lié aux services marchands continue d'augmenter. Ce développement mérite d'être conforté, et dépendra à l'avenir des efforts engagés pour **créer des services, équipements, commerces, en lien avec les besoins des populations** (que ce soit les actifs travaillant dans les pôles ou à l'extérieur, mais aussi les personnes âgées et les ménages inactifs qui tendent aujourd'hui à quitter le territoire).
- La question de **l'aménagement économique** sera importante pour permettre le dynamisme des pôles de la vallée, que ce soit pour accueillir des activités nouvelles ou pour permettre le transfert d'activité contraintes par leur implantation actuelle à proximité du Doubs. Il s'agira d'offrir un potentiel foncier voire immobilier pour permettre les dynamiques d'accueil, en s'appuyant sur **des critères de qualité** fondamentaux pour les entreprises : l'aménagement

numérique, la desserte des espaces d'activité (autoroute, rail), les services proposés à proximité, le potentiel de mise en réseau des entreprises.

Des enjeux de mutation des activités rurales

Les activités rurales, qui représentent environ un tiers de l'emploi sur place à l'échelle du SCoT, connaissent des mutations importantes et, pour certaines, peinent à se maintenir.

Plusieurs enjeux méritent d'être soulignés par rapport au développement futur de ces activités :

- Le **maintien des activités artisanales** dans les petits bourgs et les villages constitue une question importante, d'autant que ces activités sont relativement dispersées, généralement structurées autour de très petites entreprises (moins de 5 salariés). La facilitation de la transmission, de la reprise et de la création d'activités artisanales est un point sur lequel les collectivités travaillent déjà, des outils ayant été développés à Rougemont et Sancey pour **offrir des solutions en termes d'immobilier d'entreprise** dans le cadre des créations d'activités. Ces initiatives pourront être confortées, et une vigilance méritera d'être portée concernant le **développement de la mise en réseau** des entreprises artisanales pour les renforcer et encourager les installations.
- Le **maintien des activités agricoles** constitue également un enjeu fort, d'autant plus en-dehors de la zone de l'AOC Comté où ces activités sont plus fragiles et connaissent des mutations plus importantes. Une vigilance particulière gagnera à être portée sur la **préservation des espaces agricoles**, supports de production qu'il s'agit de préserver à long terme, et sur la **préservation de la fonctionnalité** des espaces agricoles pour l'exploitation (préservation des conditions de déplacements, limitation du morcellement des terres, facilitation des installations d'équipements et de bâtiments de production). Le développement des filières courtes (vente directe, marchés, magasins de producteurs...) et la diversification constituent également des pistes importantes pour permettre la meilleure valorisation des activités agricoles locales.
- Au regard de l'importance de la ressource mobilisable, le **développement de la filière bois** (chaufferies bois, bois énergie, construction bois,...) constitue un enjeu pour les prochaines décennies, en tenant compte des difficultés actuelles

de structuration de la filière et des marges de manœuvre limitées pour son développement qui ne peut être que progressif.

- La valorisation des **projets innovants liés aux énergies vertes** semble être un point important en termes de création de richesses en milieu rural. Le territoire développe actuellement plusieurs projets de développement éolien et de méthanisation qui constituent une forme innovante et prometteuse de mutation des économies rurales. Cette mutation ne remplacera toutefois pas les autres modèles économiques et aura ses limites en termes de création d'emplois.
- Le **renforcement des activités touristiques**, enfin, constitue une problématique importante, qui concerne les espaces ruraux mais également les villes et bourgs sur le territoire qui jouent un rôle structurant en termes d'offre touristique. **Plusieurs enjeux peuvent être soulignés** concernant ces activités touristiques : le renforcement de la captation des flux importants sur l'eurovéloroute, la mise en réseau des sites et des acteurs, le renforcement de la qualité de l'offre de restauration et d'hébergement (offre hôtelière en particulier), la mise en avant des sites « phares » (vallée du Cusancin, roches de Nans, Belvoir, monts du Lomont...). La protection, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine bâti, dans les centres anciens des villes mais aussi dans les villages, constitue en outre un enjeu important pour maintenir l'attractivité touristique du territoire, qui mérite d'être intégré dans les politiques urbaines des prochaines années.

Une vigilance à apporter à la qualité du développement pour ne pas générer des effets négatifs sur l'attractivité future du territoire

S'il est important de permettre l'accueil de nouvelles activités et la création d'emplois sur le territoire, il s'agit de ne pas handicaper le potentiel futur de création de richesses et d'attractivité.

Une part importante du développement économique d'aujourd'hui est liée à la qualité du cadre paysager et environnemental, cadre qui favorise le développement touristique et l'accueil d'habitants (actifs des agglomérations, jeunes retraités) et donc la croissance des activités tertiaires. La préservation du cadre paysager et environnemental nécessite de porter une attention particulière aux enjeux suivants :

- La **qualité paysagère des espaces d'accueil du développement économique** mérite d'être travaillée, que ce soit pour les ZAE ou pour le développement de

bâtiments d'activités hors ZAE. Le développement de ces espaces a tendu, au cours des dernières décennies, à impacter assez fortement les paysages, en particulier le long des axes de découverte du territoire. En outre, le développement économique en extensions des villes et bourgs a eu un impact négatif sur certaines entrées de villes, avec des modèles d'aménagements qui pourraient être améliorés pour éviter des détériorations irréversibles (cf. partie 3 « Diagnostic Paysager »).

- La **modération de la consommation foncière** liée au développement économique constitue également un enjeu important. Les modèles d'aménagement des ZAE des dernières décennies n'ont pas encouragé la densification de ces espaces, et l'offre foncière des prochaines décennies devra être précisément évaluée au regard des besoins de développement, de nombreux projets de développement de ZAE étant recensés sur le territoire.
- Enfin, concernant le développement commercial, ce dernier gagnera à prendre en compte un enjeu fort de **maîtrise des équilibres commerciaux** à l'échelle du territoire, afin de limiter l'effet négatif de projets de développement sur des commerces existants. En particulier, il s'agira de revoir l'équilibre centralité-périphérie, pour tenir compte de nouveaux éléments : le tandem services-équipements qui permet de soutenir les commerces de centralités en place, la vigilance quant aux commerces de flux et la prise en compte des besoins nouveaux générés par l'e-commerce (livraison notamment).

Concernant plus spécifiquement les moyennes et grandes surfaces, l'offre commerciale généraliste et alimentaire semble suffisante aujourd'hui sur le territoire. L'offre en équipements spécialisés peut être renforcée de manière proportionnée, au regard des besoins des populations, en veillant à limiter le développement des phénomènes de concurrence, dans les bourgs de Baume-les-Dames, L'Isle-sur-le-Doubs, Rougemont et Roulans notamment.

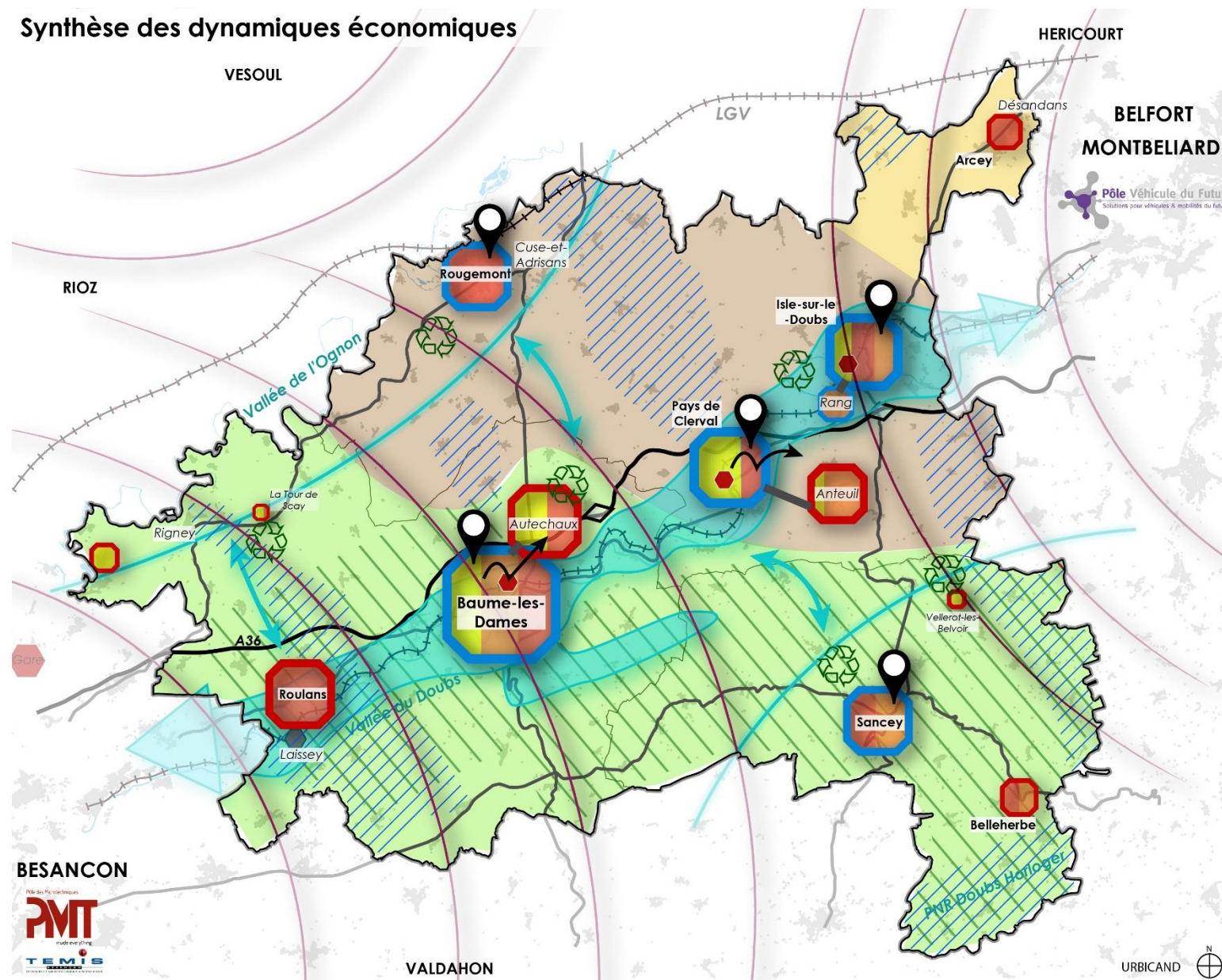
Les travaux du PADD devront donc questionner :

- **d'un point de vue quantitatif :**
 - les **plafonds d'enveloppe foncière économique maximale et l'équilibre dans/hors zones d'activités économiques** fixés au SCOT approuvé en 2016 ;

- **intégrer les besoins fonciers en transfert d'activités à rajouter en plus des besoins d'accueil d'établissements ;**
- d'un point de vue spatial :
 - la forte dispersion du potentiel dans 33 ZAE en particulier en façade Est (qui perd le plus d'emplois) et en vis-à-vis la difficulté à étendre les zones d'activités stratégiques. Un effort de remise à plat des tènements fonciers et de recentrage de ce potentiel vers les zones d'activités stratégiques pourra être nécessaire ;
 - **Un équilibre à trouver et à maintenir entre le poids des zones d'activités « satellites » hors bourgs principaux et les services-commerces présents au sein des bourgs.**

Les politiques de revitalisation des bourgs n'auront d'efficacité qu'à la condition de faciliter le transfert de certains gros établissements des bourgs vers les ZAE limitrophes. C'est le cas à Baume-les-Dames qui conditionne sa politique de revitalisation au renforcement de la ZAE d'Europolys.

Synthèse des dynamiques économiques



Annexes

ANNEXE 1 : Répartition des emplois en fonction des secteurs d'activités

	Agriculture			Industrie			Construction			Commerces, transports, services			Adm. Publ., Education, Santé, Action sociale		
	Part en 2015	Part en 2021	Evolution 2015-2021	Part en 2015	Part en 2021	Evolution 2015-2021	Part en 2015	Part en 2021	Evolution 2015-2021	Part en 2015	Part en 2021	Evolution 2015-2021	Part en 2015	Part en 2021	Evolution 2015-2021
CC des Deux Vallées Vertes	8%	5,4%	-37%	23,6%	23,7%	-4,9%	8,2%	8%	-7,5%	30,9%	33,9%	3,5%	29,3%	29,1%	-6,1%
dont Arcey	10,8%	10,2%	1,4%	12,4%	6,8%	-41,7%	32,4%	24,7%	-18,6%	17,4%	27,8%	69,7%	27,1%	30,6%	20,6%
dont Pays-de-Clerval	2,4%	0,5%	-78,9%	56,6%	52,8%	-5,4%	1,6%	5,1%	221,9%	23,1%	25,9%	13,9%	16,3%	15,7%	-2,4%
dont L'Isle-sur-le-Doubs	1,1%	2,1%	54,6%	7,1%	5,5%	-33,2%	6,8%	4,8%	-39,6%	49,1%	50,4%	-12,2%	35,9%	37,3%	-11,2%
dont Rougemont	2,1%	0%	-100%	4%	6,5%	30,5%	5%	3,8%	-38%	20,4%	26,8%	6,3%	68,5%	62,9%	-25,9%
dont Autres communes rurales	16,2%	10,5%	-37,1%	19,4%	20,2%	1,7%	11%	10,2%	-9,6%	30,8%	33,7%	6,9%	22,6%	25,4%	9,8%
CC du Doubs Baumoï	10,1%	9%	-8,4%	24,7%	20,6%	-14,6%	9%	7,1%	-19,3%	31%	37,5%	23,9%	25,3%	25,9%	4,8%
dont Baume-les-Dames	1,7%	2,4%	44,9%	13,5%	9%	-33,2%	11,5%	5,8%	-49,5%	37,9%	44,4%	16,6%	35,5%	38,4%	7,8%
dont Roulans	22,2%	18%	-13,7%	4%	3,2%	-15,6%	5,8%	7,4%	34,8%	44%	44,7%	7,8%	24%	26,8%	18,3%
dont Autres communes rurales	17,1%	14,2%	-12,9%	41,5%	36,5%	-7,8%	6,9%	8,4%	28,6%	20,5%	28,6%	46%	14%	12,2%	-8,4%
CC du Pays de Sancey-Belleherbe	24%	24%	4,9%	15,2%	12,5%	-14%	11%	9,5%	-10%	27,1%	30,3%	17,1%	22,7%	23,6%	8,6%
dont Belleherbe	19,8%	8,9%	-43,1%	29,6%	24,6%	5,8%	17,1%	13,2%	-1,6%	10,8%	20,2%	137,4%	22,7%	33,1%	85,8%
dont Sancey	4,6%	12%	180,3%	12,4%	8,5%	-26,5%	10,1%	6,6%	-29,9%	42,3%	43,4%	10,1%	30,7%	29,6%	3,5%
dont Autres communes rurales	37,4%	37,8%	-2,2%	13,2%	11,2%	-18%	10,1%	10,3%	-0,9%	21,6%	24,6%	10,1%	17,7%	16,1%	-11,8%
SCOT Doubs Central	10,9%	9,5%	-13,2%	23,1%	20,7%	-10,7%	8,9%	7,7%	-13,7%	30,5%	35,2%	15,1%	26,5%	26,8%	0,5%
Doubs	2,7%	2,5%	-4,7%	20,1%	18,8%	-4,5%	5,7%	5,9%	6%	37,4%	39,3%	7%	34,1%	33,5%	0,5%
Bourgogne Franche Comté	4,3%	4,1%	-2,8%	16,8%	16,1%	-3,4%	6,5%	6,3%	-3,2%	38,8%	40,3%	4,4%	33,6%	33,1%	-0,9%
France Métropolitaine	2,7%	2,4%	-5,3%	12,5%	11,7%	-1,6%	6,6%	6,5%	3,6%	46,4%	48%	8,2%	31,8%	31,4%	3,1%

Source : INSEE RGP2021